



UNIL | Université de Lausanne

Institut d'études politiques
et internationales (IEPI)

Le 22 octobre 2004

**Socio-démographie des élus locaux français :
la spécificité des pays bourguignons**

Philippe Blanchard
philippe.blanchard@unil.ch

Contribution au programme de recherche
de l'Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD)
dépendant de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA - France) :
« Recomposition des territoires et transformation de l'action publique locale :
pays et intercommunalité dans les espaces ruraux »

SOMMAIRE

I.	Méthode de traitement et composition de la base de données.....	7
	A. Sources	7
	B. Méthode de traitement.....	7
	C. Variables	7
	D. Vérification de la qualité des bases	11
	E. Effectifs	13
II.	Variable sexe : une lente entrée des femmes en politique accélérée par la loi sur la parité	19
III.	Variable âge : les hautes fonctions encore fermées aux plus jeunes.....	27
	A. Statistiques de résumé.....	27
	B. Courbes d'âge.....	35
IV.	Variables sexe et âge croisées : des carrières politiques distinctes suivant le sexe	43
V.	Variable étiquette politique : des conseillers municipaux plutôt à droite, des conseillers généraux et régionaux plutôt à gauche	53
VI.	Les élus avec étiquette politique, minorité engagée des conseils municipaux ?.....	69
VII.	Variable profession	75
VIII.	Sexe, âge, politique et profession par classe de commune et par région : le clivage villes-campagnes d'une région à l'autre	95
	Conclusion.....	106
	Annexe	107
	Table des figures.....	115

INTRODUCTION

La présente étude vise à détailler les profils socio-démographiques des élus locaux français sur la base des informations fournies par les candidats lors des campagnes électorales, telles qu'elles ont été collectées par les préfetures, puis centralisées par le Ministère de l'Intérieur. Dans cette première étape de traitement, nous nous limiterons à des traitements statistiques simples : tris à plat, tris croisés, graphiques. Nous suggérerons quelques traitements d'approfondissement, à développer en fonction des suites qui seront données à l'étude.

Nous centrons la présente analyse sur le profil socioprofessionnel (sexe, âge, profession, étiquette politique) des élus locaux bourguignons, en fonction de leur appartenance territoriale à l'un des 12 pays bourguignons. Bien qu'il ne constitue pas un pays au sens juridique, le territoire de Seine et Tille sera ici assimilé à un pays car il est étudié par ailleurs dans le groupe de travail. A des fins de mise en perspective et d'explication des résultats relatifs à l'échelon du pays, nous présentons de plus les profils des élus pour les 22 régions métropolitaines et pour les 4 départements bourguignons. Enfin, nous utiliserons les catégories de communes (classification ZAUER¹) et de pays (classification CESAER²) pour préciser l'impact du clivage ville-campagne sur le profil des élus.

Trois types d'élus locaux sont pris en charge :

- Les conseillers municipaux relèvent du pays auquel appartient leur commune d'élection. Ils ont été élus en 2001 pour 6 ans et ont donc 3 ans de mandat en 2004.
- Les conseillers généraux relèvent du pays auquel appartient leur canton d'élection. Ils ont été élus pour 6 ans, pour moitié en 2001, pour moitié en 2004.
- Du fait du scrutin de liste au niveau régional, les conseillers régionaux ne peuvent être affectés à aucun pays. Ils sont donc exclus des statistiques à l'échelle du pays. Leur nombre limité (environ 2 000) les empêcherait de toute manière de faire varier sensiblement les statistiques globales. En revanche, ils sont inclus dans les rubriques « Total Bourgogne » et « Total France ». Ils ont été élus en 2004.

La méthode de traitement des données est détaillée dans la première partie. Par la suite, le détail méthodologique ne sera mentionné qu'au coup par coup et lorsqu'il aura des conséquences précises sur la validité des traitements relatifs aux terrains considérés.

Les parties suivantes envisagent successivement les variables disponibles dans la base de données : sexe, âge, étiquette politique, profession. Elles font l'objet des standardisations et autres aménagements nécessaires à une exploitation efficace et qui puisse être comparée aux autres travaux de sociologie des professions. Le plan de traitement par variable a l'avantage de présenter d'un seul tenant pour chaque variable les explications et hypothèses explicatives que chaque niveau territorial met à jour.

¹ Le Zonages en aires Urbaines et en Aires d'Emploi de l'espace Rural est construit par l'INSEE pour toutes les communes de métropole à partir des unités urbaines et des déplacements domicile-travail pour mesurer l'influence des villes. Cf. LEPICIER Denis, note de travail « ZAUER ».

² La classification spatiale de l'emploi est définie à partir de la part de population des pays résidant dans les différents types de communes (pôle urbain, périurbain, espace à dominante rurale) et par le nombre de pôles dans le pays. Cf. LEPICIER Denis, « Note de travail : quelques éléments sur l'organisation spatiale des pays », Cesaer, février 2004.

I. Méthode de traitement et composition de la base de données

A. Sources

Sept bases de données ont été utilisées afin de confectionner un répertoire unique des élus de France. Le tableau ci-dessous (fig. 1) précise pour chaque base sa source, une description sommaire, la liste des variables incluses, l'effectif total et l'usage qui en est fait dans la présente étude.

Afin d'établir une base complète des élus français, il est prévu d'intégrer en plus le reste des élus des structures intercommunales et des pays, les sénateurs, les députés nationaux et les députés européens.

B. Méthode de traitement

Les bases 1, 3, 4, 5 sont importées sous le logiciel SPSS. Les bases 2 et 7 sont laissées de côté pour la présente étude. La base 2 n'apporte pas d'information positive. La base 7 est trop incomplète, elle fausserait les résultats plus qu'elle ne les enrichirait.

On attribue à chaque élu des pays, d'une classe de pays et d'une classe Zauer au moyen de la base 6.

On attribue à chaque élu un identifiant numérique de 1 à N suivant les clés de tri hiérarchiques croissantes suivantes : date de naissance, nom, prénom, profession. L'identifiant est unique et non ambiguë.

C. Variables

Puis les modalités des variables sont complétées et standardisées. On notera en particulier les aménagements suivants :

- Les fonctions dans les assemblées : réduction à 5 grades, de maire à simple conseiller dans les conseil municipaux, de président à simple conseiller dans les conseils généraux et régionaux.
- Les départements sont numérotés de 1 à 19 et 21 à 95 pour le continent, 100-101 pour la Corse (20 pour les élus corses dont le département n'est pas identifié), 96, 97, 98, 99, 102 pour les DOM

Fig. 1 : Sources utilisées pour constituer la base de données sur les élus locaux français

#	Source	Description	Variables	Effectif	Usage pour la présente étude
1	Bureau Elections du Ministère de l'Intérieur, à partir d'une collecte auprès des préfetures	Compilation des documents officiels de candidature aux élections municipales, cantonales et régionales	Nom, prénom, Date de naissance, Profession codée (69 catégories du Ministère), étiquette politique (partis) Plus : commune pour les conseillers municipaux, département pour les conseillers généraux et régionaux	Brut : 478 480. Après nettoyage : 464 386	Aucun des 5 467 conseillers généraux et régionaux n'est retenu (les bases 3, 4, 5 suffisent) Elimination de 8 627 des 473 013 conseillers municipaux
2	Bureau Elections du Ministère de l'Intérieur	Sièges vacants	Nom, prénom, Date de naissance, Profession, étiquette politique Plus : commune pour les conseillers municipaux, département pour les conseillers généraux et régionaux	11 259	Non intégré. Ils semble s'agir des démissionnaires, décédés et autres sièges à pourvoir à la prochaine échéance électorale.
3	Bureau Elections du Ministère de l'Intérieur	Conseillers généraux élus en 2001, y compris DOM	Nom, prénom, Date de naissance, Profession, étiquette politique, canton, profession en clair	1 978	Intégration complète
4	Bureau Elections du Ministère de l'Intérieur	Conseillers généraux élus en 2001, y compris DOM	Nom, prénom, Date de naissance, Profession, étiquette politique, tour d'élection, statut de sortant ou non	2 034	Intégration complète
5	Bureau Elections du Ministère de l'Intérieur	Conseillers régionaux 2004	Nom, prénom, Date de naissance, Profession, étiquette politique, profession en clair, département	1 880	Intégration complète
6	CESAER	Communes métropolitaines	Pays d'appartenance au 1er avril 2004, classe de pays CESAER (urbains, périurbains, réseau de villes, petit pôle, ruraux), classe de commune ZAUER (pôle urbain, périurbain et multipolarisé, pôle d'emploi et sa couronne, rural légèrement urbanisé, rural non urbanisé)	36 565	Permet d'associer un pays, et une classe de pays et une classe de commune à chaque élu.
7	CESAER	Présidents d'ECPI	Nom, prénom, profession, date de naissance, département, nom de l'EPCI	1 349 sur 2 500 EPCI existants	Base trop incomplète pour être utilisé
8	CESAER	Pays	Catégories socio-professionnelles	291	Permet d'établir les statistiques professionnelles comparées entre élus et population.
9	INSEE (www.insee.fr)	Régions métropolitaines	Catégories socio-professionnelles	22	Permet d'établir les statistiques professionnelles comparées entre élus et population.

- Le code de la commune n'est disponible que pour les conseillers municipaux et généraux³. Il s'écrit en xxxyyy, avec xxx pour le département et yyy pour le code de la commune au sein du département.
- Le code du pays s'écrit en XXYYYY, avec XX pour le département et YYYY en lettres désignant le pays.
- Le nom et le prénom sont confondus en une seule variable, plus simple à gérer et aussi efficace.
- La date de naissance est réduite à l'année de naissance, le mois et le jour sont inutiles.
- La profession dépend de 69 codes établis par le Ministère, apparemment en mêlant des notions tirées de la classification de l'INSEE et des considérations pragmatiques liées aux déclarations des candidats ou aux conceptions des fonctionnaires chargés de la collecte des informations.
- Les étiquettes politiques ministérielles sont faites de 28 appartenances à un parti (RPR, PS, etc.) ou à une tendance (extrême gauche, écologistes, etc.). Elles sont regroupées en six tendances : extrême gauche, gauche parlementaire, extrême droite, droite parlementaire, écologistes, autres (cf. fig. 37).

Enfin, on procède à une correction des orthographes des noms, prénoms et communes : caractères spéciaux, casse, erreurs de saisie. Cette correction reste incomplète mais elle sera indispensable pour la recherche des doublons et des erreurs.

Les variables du fichier final, utilisé dans la présente étude, sont résumées dans la figure 2. Certaines apparaîtront telles quelles dans les traitements qui seront présentés, d'autres sont des variables intermédiaires, destinées et préparer les données pour les traitements. L'annexe (p. 106) présente le détail des variables telles que le livre SPSS.

³ Les conseillers généraux, élus au niveau du canton, sont ici affectés au pays dont fait partie le chef-lieu de leur canton d'élection. Cette affectation géographique est en partie arbitraire, car toutes les communes d'un canton donné ne sont pas nécessairement incluses dans le même pays, et une partie des électeurs d'un conseiller général donné peut se trouver en dehors du pays auquel il se trouve ici rattaché. Une seule méthode pourrait éventuellement s'avérer plus fidèle à la localisation des électeurs des pays : rattacher les conseillers généraux au pays dont dépendent le plus grand nombre de ses électeurs. Mais cette méthode demanderait des calculs laborieux pour une amélioration incertaine pour deux raisons : le chef-lieu est en général la commune la plus peuplée du canton, ce qui augmente ses chances d'emporter avec lui son centre de gravité ; le chef-lieu dispose encore aujourd'hui d'un certain rôle de polarisation de l'espace cantonal, ce qui justifie d'autant d'y placer son représentant politique.

Fig. 2 : Variables du fichier dans sa version finale

#	Code	Nom	Source	Nombre de modalités	Modalités (dans l'ordre de numérotation du fichier)
1	Num	Numéro identifiant	Secondaire*	N = 470 278	1 à N
Variables socio-démographiques					
13	Nomprénom	Nom et prénom	Mixte*	N = 470 278	
14	Sexe	Sexe	Primaire*	2	Femme, homme
15	Pbâge	Etat de la variable âge	Secondaire	3	Age correct, âge posant un problème résolu, âge posant un problème non résolu
16	Nais	Année de naissance	Secondaire	81	De 1905 à 1985
17	Age	Age en 2003	Secondaire	81	De 18 à 98 ans
18	Ageclas5	Classe d'âge de 5 ans en 2003	Secondaire	17	De < 20 ans à > 95 ans
19	Ageclas10	Classe d'âge de 10 ans en 2003	Secondaire	8	De < 30 ans à > 90 ans
20	Prof69	Profession (catégories du Ministère de l'Intérieur)	Primaire	69	
21	Prof9	Profession (catégories niveau 1 de l'INSEE + cat. "Autres" conservée de Prof69)	Secondaire	9	Agriculteurs exploitants, Cadres et professions intellectuelles supérieures, Professions intermédiaires, Employés, Ouvriers, Retraités, Autres personnes sans activité professionnelle, Autre
Variables spatiales					
4	Région	Région	Mixte (complétée par recouplement)	27	Toutes régions métropolitaines et DOM
5	Dpt	Département	Mixte	102	Tous départements métropolitains et DOM
6	Comcode	Code INSEE de la commune	Mixte	env. 37 000	1001 à 99424
7	Comnom	Nom de la commune	Mixte	env. 37 000	
8	Zauer	Classe de commune selon la codification Zauer (cf. note 1)	Primaire	5	Pôle urbain, périurbain et multipolarisé, pôle d'emploi et sa couronne, rural légèrement urbanisé, rural le moins urbanisé
9	Comtaille	Taille de la commune	Secondaire	3	< 500 habitants, 500-3 500 hab., > 3 500 hab.
10	Pays	Nom du pays	Primaire	292	Cf. base 8
11	Paysclas	Classe de pays CESAER	Primaire	8	Urbain, périurbain, réseau de villes, petit pôle, maillé, rural, non classé, hors pays
12	Paysbourg	Pays bourguignons	Secondaire	18	12 pays bourguignons + Seine et Tille, Bourgogne hors pays, CR bourguignons, Pays français hors Bourgogne, France hors Bourgogne hors pays, CR hors Bourgogne
Variables politiques					
2	Ass	Assemblée	Primaire	3	Conseil municipal, conseil général, conseil régional
3	Fonction	Fonction dans l'assemblée	Primaire	11	Maire, maire délégué, 1er adjoint, 2e-4e adj., 5e-10" adj., 11-33e adj., Président de CG ou CR, 1er vice-pdt, 2e-4e vice-pdt, 5e-15e vice-pdt, simple conseiller
22	Pol28	Etiquette politique	Primaire	28	Cf. fig. 35
23	Pol7	Tendance politique	Secondaire	7	Extrêmes droites, Droites parlementaires, Ecologistes, Gauches parlementaires, Extrêmes gauches, Autres, Sans étiquette (cf. fig. 38)

* Variable secondaire : confectionnée par l'auteur de l'étude. Variable primaire : tirée des bases répertoriées en I-A. Variable mixte : à la fois primaire et secondaire.

D. Vérification de la qualité des bases

Quatre types de problèmes doivent être pris en charge avant d'utiliser les bases de données.

1. Lacunes parmi les individus recensés

Il existe environ 508 700 conseillers municipaux en 1998 d'après *Quid 2004*, contre 464 400 dans la base. Il manque :

- ceux du Gard : environ 4 000 par extrapolation à partir des départements de même démographie
- de Loire-Atlantique : environ 9 000 par extrapolation
- une partie de ceux des Alpes-Maritimes : environ 6 000 par extrapolation
- la Guadeloupe et la Guyane n'ont fourni que les maires, à l'exclusion de tous les autres conseillers municipaux, soit environ 300 + 100 omissions.
- plus 11 200 mandats vacants répertoriés, tous de conseillers municipaux

Soit en tout $474\,000 + 4\,000 + 9\,000 + 6\,000 + 11\,200 = 504\,200$. Donc environ 4 500 conseillers municipaux semblent manquer en dehors de ceux repérés ci-dessus.

Il existait 4 214 conseillers généraux en 1998 d'après la même source, contre 4 012 dans la base.

Selon *Quid 2004*, la loi du 31.12.1991 fixe à 1 880 le nombre de conseillers régionaux, dont 51 conseillers territoriaux corses, ce qui correspond exactement aux effectifs de la base.

2. Doublons

Parmi les conseillers généraux et régionaux, aucun doublon n'a été repéré.

Parmi les conseillers municipaux :

- 8 627 ont le même nom, le même prénom, la même année de naissance et la même profession : ils sont exclus comme doublons. On considère que, la plupart du temps, les frères et sœurs nés la même année sont rares, et se distinguent en général par leur prénom ou leur deuxième prénom.
- Pour repérer les doublons dont les noms et/ou prénoms auraient été orthographiés différemment (comme par exemple J.Paul et Jean-Paul), on repère aussi les personnes dont les cinq premières lettres du nom-prénom, l'année de naissance, la profession, la commune et la fonction dans l'assemblée sont identiques, soit 114 personnes. Après test par échantillonnage, il s'avère qu'il s'agit de personnes distinctes, frères et sœurs sans doute. Ces individus ne sont donc pas exclus. Il est possible que quelques-uns soient tout de même des doublons, mais ces éventuelles erreurs sont marginales par rapport aux lacunes du fichier initial.

3. Erreurs

Il est difficile de vérifier toute l'information fournie. Le fichier comprend 9 variables brutes codées chacune pour 470 000 élus, soit 4 230 000 informations.

Cependant, concernant l'âge, des erreurs de saisie manifestes ont eu lieu. Certaines ont pu être corrigées avec une fiabilité importante, notamment des erreurs d'un siècle dans l'année de naissance. C'est le cas de 1 197 conseillers municipaux, 5 conseillers généraux et 4 conseillers régionaux, soit en tout 0,25% des élus. Concernant la profession, la modalité « Sans profession déclarée » est parfois en excès manifeste, par exemple dans l'Ain. La modalité « Autres professions » est mal définie et hétérogène d'une commune à l'autre, problème qui sera traité en détail dans le chapitre VII. Concernant l'étiquette politique, les « Divers » et les « Sans étiquette » sont également des catégories mal définies et hétérogènes, problème traité dans le chapitre VI.

4. Lacunes parmi les affectations de modalités aux individus

Les variables sont :

- Complètes pour l'assemblée d'appartenance
- Complètes pour la fonction dans les assemblées
- Complètes pour le nom et prénom
- Complètes pour le sexe
- Complètes pour l'étiquette politique

En revanche :

- Région et le département sont ignorés pour 5 élus, complétés par une recherche personnelle.
- Le code de commune est absent pour :
 - o 27 conseillers municipaux sur 25 communes de l'Ain,
 - o 11 conseillers municipaux sur une commune de l'Aveyron et une dizaine d'autres conseillers municipaux et généraux isolés, complétés à l'aide d'une table de correspondance entre codes INSEE et noms de communes,
 - o 873 conseillers généraux.
- Le nom de la commune est :
 - o présent pour tous les conseillers municipaux, ce qui permet de ré-attribuer aux 27 conseillers municipaux dont les codes communes manquent les codes de commune par un recouplement avec les autres conseillers des mêmes communes dans le fichier.
- La classification Zauer des communes (5 modalités) : attribuée à tous les élus disposant d'un code commune.
- Le code et la classe spatiale des pays est attribuée à tous les élus disposant d'un code commune.
- La date de naissance (ainsi que l'âge et les classes d'âge) sont :

- absents pour 858 CM, 3 CG et 3 CR, soit en tout 0,18% des élus.
 - corrigés pour 1197 CM, 5 CG et 4 CR, soit en tout 0,25% des élus.
 - fournis et apparemment justes pour 99,57% des élus.
 - au total : variable disponible pour 99,82% des élus.
- Concernant la profession :
- Le code est manquant pour 830 CG (17,6%), soit 0,17% de l'ensemble des élus.
 - Mais le nom de la profession en clair est disponible pour ces 830 élus, qui sont donc codés.
 - Au total, variable complète.

E. Effectifs

L'effectif total final est de 470 278 élus.

La figure 3 présente les grandes masses de la population étudiée à l'échelon des pays. Elle servira de repère pour les traitements suivants, qui ne mentionneront sauf exception que des résultats en pourcentage. Elle permettra en particulier de relativiser certains résultats basés sur des effectifs faibles.

Les élus des 13 pays bourguignons (Seine et Tille inclus) sont au nombre de 15 228, soit 3,24 % de l'ensemble des élus français répertoriés. L'ensemble des élus bourguignons représente 5% de la France, ce qui en fait une région française moyenne en termes d'effectifs.

Si les effectifs de la Bourgogne sont faibles au regard de l'ensemble du pays, ils sont suffisants en soi, et même pour chaque pays, pour en tirer des conclusions quant aux logiques propres à chaque pays. Les tris effectués sur des effectifs compris entre 639 (Seine et Tille⁴) et 2 137 élus (Auxois et Morvan Côte D'orient) par pays autoriseront des inférences sur les logiques sociales, économiques, idéologiques, partisans qui sont à la source des différents aspects du résultat électoral étudié ici. Parmi ces logiques, citons : les dispositions sociales vis-à-vis l'engagement politique, la présentation et la sélection des candidatures, la formation des attentes des électeurs, le succès des campagnes électorales, le mode de gouvernance mis en œuvre par les élus, les rapports entre élus et électeurs, etc.

⁴ L'encart p. 14 présente la géographie des pays bourguignons.

Les pays bourguignons

Source : Conseil général de Bourgogne
<http://www.cr-bourgogne.fr/index.php?objet=publication&categorie=35>

Les territoires de projet en Bourgogne en 2006 :
Pays, Agglomérations, Parc...

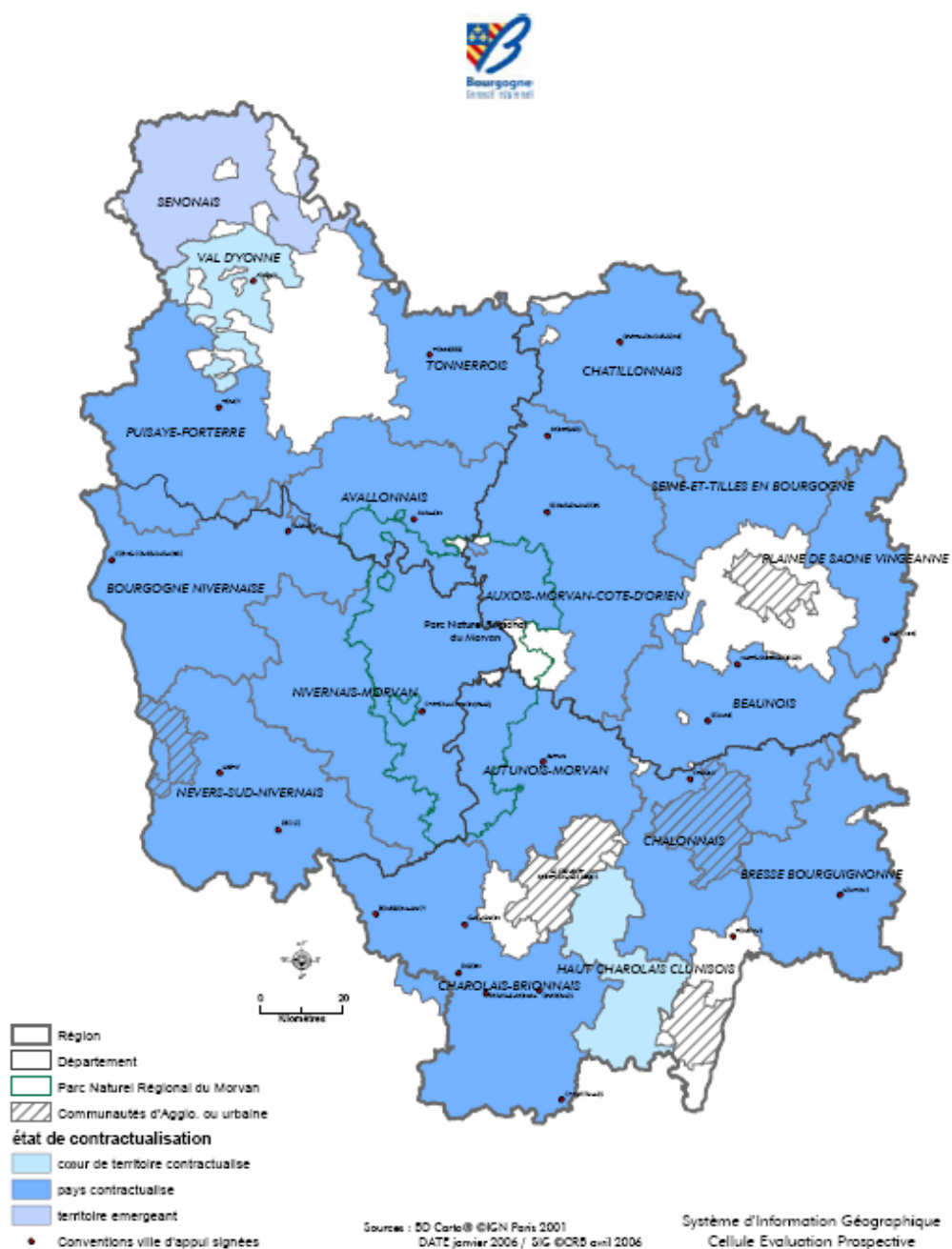


Fig. 3 : Effectifs des élus locaux des pays bourguignons
Y compris les départements d'outre-mer.

Pays	Classe de pays	Conseillers municipaux				Conseillers généraux	Conseillers régionaux	Tous élus		
		Maires	Premiers adjoints	Simple conseillers	Total			Effectifs	%	
Terrains d'étude Cesaer	Auxois et Morvan Côte D'orient	Maillés	202	199	1 457	2 129	8		2 137	
	Châtillonnais	Ruraux	103	102	696	1 028	7		1 035	
	Bresse bourguignonne	Petit pôle	96	95	852	1 220	11		1 231	
	Chalonnais	Urbains	146	146	1 284	1 867	12		1 879	
	Puisaye Forterre	Ruraux	65	52	537	731	6		737	
	Tonnerrois	Ruraux	73	54	546	757	4		761	
	Seine et Tille	-	59	60	428	634	5		639	
Autres pays bourguignons	Nivernais Morvan	Ruraux	113	119	911	1 305	11		1 316	
	Nevers Sud nivernais	Petit pôle	81	79	834	1 177	12		1 189	
	Bourgogne nivernaise	Maillés	97	99	834	1 185	8		1 193	
	Autunois Morvan	Petit pôle	55	54	470	684	7		691	
	Charolais Brionnais	Maillés	117	118	1 033	1 507	11		1 518	
	Avallonnais	Petit pôle	89	66	646	895	7		902	
Total pays bourguignons			1 296	1 243	10 528	15 119	109		15 228	3,24%
Bourgogne hors pays			683	607	5 956	8 532	65	57	8 711	1,84%
Total Bourgogne			1 979	1 850	16 484	23 651	174	57	23 939	5,08%
Pays français hors Bourgogne			21 919	15 814	195 234	268 099	1 927		270 026	57,42%
France hors Bourgogne hors pays			11 832	8 851	126 730	172 636	1 895	1 823	176 354	37,50%
Appartenance pays inconnue					0		16	0	16	0,00%
Total France			35 730	26 515	338 448	464 386	4 012	1 880	470 278	100%

NB : Les effectifs de premiers adjoints sont inférieurs à ceux des maires, alors qu'ils devraient être strictement égaux. Sans doute est-ce un défaut de saisie des fonctions dans un certain nombre de communes.

La figure 4 rend compte des effectifs des types de pays, d'après la classification spatiale de l'emploi définie à partir de la part de population des pays résidant dans les différents types de communes (pôle urbain, périurbain, espace à dominante rurale) et par le nombre de pôles dans le pays.⁵ Cette classification servira d'étalon vis-à-vis des pays bourguignons, de manière à distinguer ce qui revient en propre à ces pays de ce qui est lié au type de pays en général, et donc de manière à juger de la représentativité des pays bourguignons vis-à-vis du reste des pays français.

Fig. 4 : Effectifs selon les types de pays
Conseillers municipaux toutes fonctions

	Exemples (Bourgogne)	Fréquence	%
Urbains	Chalonnais	47 343	10,2
Périurbains		35 037	7,5
Réseau de villes		31 509	6,8
Petit pôle	Bresse bourguignonne	67 458	14,5
Maillés	Auxois, Nevers Sud nivernais, Autunois, Avallonnais	47 068	10,1
Ruraux	Châtillonnais, Puisaye, Tonnerrois, Nivernais Morvan	54 169	11,7
Hors pays		181 802	39,1
Total		464 386	100

⁵ Cf. Lépicié Denis, « Note de travail : quelques éléments sur l'organisation spatiale des pays », Cesaer, février 2004. Les classes de pays sont présentées dans l'ordre croissant de ruralité, en vertu des proportions suivantes des communes de la classification ZAUER :

Classification CESAER des pays	Zonage Zauer des communes (categ99_5) (%)					Total
	Pôle urbain	Périurbain et multipolarisé	Pôle d'emploi et sa couronne	Rural légèrement urbanisé	Rural le moins urbanisé	
Urbains	22,2	59,5	3,0	11,3	3,9	100
Périurbains	3,7	71,6	3,8	17,4	3,4	100
Réseau de villes	14,9	39,3	9,0	23,9	12,8	100
Petit pôle	8,9	35,5	3,3	33,3	18,9	100
Maillés	2,4	13,4	13,7	29,5	40,9	100
Ruraux	0,1	10,3	10,4	26,2	53,1	100
Hors pays	27,9	45,1	3,6	13,8	9,6	100
Moyenne	16,0	39,6	5,7	20,3	18,4	100

La figure 5 présente les effectifs d'élus par régions. Avec 5,1% de l'ensemble des élus de France métropolitaine, la Bourgogne est une région de taille moyenne, loin devant la Corse, le Limousin ou la Haute-Normandie, mais loin derrière Rhône-Alpes ou Midi-Pyrénées. L'Ile-de-France se trouve sous-représenté du fait de son caractère urbain qui diminue le ratio élus/population. Les effectifs des régions Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Guadeloupe et Guyane sont sous-estimés du fait des lacunes parmi les conseillers municipaux mentionnées plus haut.

Seules les régions métropolitaines seront prises en compte par la suite, car aucun pays n'existe en outre-mer.

Fig. 5 : Effectifs par région

	Conseillers			Total	
	Municipaux	Généraux	Régionaux		
Alsace	13 644	75	47	13 766	2,9%
Aquitaine	29 355	235	85	29 675	6,3%
Auvergne	17 019	158	47	17 224	3,7%
Bourgogne	23 613	174	57	23 844	5,1%
Bretagne	19 948	201	83	20 232	4,3%
Centre	24 727	198	77	25 002	5,3%
Champagne-Ardenne	21 888	146	49	22 083	4,7%
Corse	4 058	61	51	4 170	0,9%
Franche-Comté	20 230	116	43	20 389	4,3%
Ile-de-France	25 136	298	209	25 643	5,5%
Languedoc-Roussillon	16 081 *	185	67	16 333 *	3,5%
Limousin	9 345	106	43	9 494	2,0%
Lorraine	24 916	156	73	25 145	5,4%
Midi-Pyrénées	35 677	294	91	36 062	7,7%
Nord-Pas-de-Calais	24 515	156	113	24 784	5,3%
Basse-Normandie	21 735	141	47	21 923	4,7%
Haute-Normandie	11 889	113	55	12 057	2,6%
Pays de la Loire	18 785 *	203	93	19 081 *	4,1%
Picardie	24 282	129	57	24 468	5,2%
Poitou-Charentes	19 212	158	55	19 425	4,1%
PACA	14 772 *	237	123	15 132 *	3,2%
Rhône-Alpes	42 310	337	157	42 804	9,1%
<i>Total métropole</i>	463 137	3 877	1 722	468 736	100%
Guadeloupe	33 *	22	41	96 *	
Martinique	347	45	41	433	
Guyane	22 *	19	31	72 *	
La Réunion	847	49	45	941	
<i>Total D.O.M.</i>	1 249	135	158	1 542	
<i>Total France</i>	464 386	4 012	1 880	470 278	

* Effectifs lacunaires identifiés.

La figure 6 présente les trois catégories d'élus à l'échelle départementale. Cette deuxième échelle de traitement sera utilisée également afin de rendre compte des spécificités départementales et de prendre en compte les élus régionaux, ignorés de fait par les pays. La population des 231 conseillers généraux et régionaux bourguignons est certes portion congrue au sein de la masse des conseillers municipaux. Elle s'en distingue cependant par un pouvoir politique important (ils sont des médiateurs avec le pouvoir central parisien), par des filières de recrutement particulières (liées aux organisations partisans) et par des profils socio-démographiques atypiques, marqués notamment par un fort degré de professionnalisation. Ceci justifie un traitement indépendant à l'échelle du département, structurante depuis deux siècles et aujourd'hui encore.

On constate que les départements ne pèsent pas autant aux échelons municipal, départemental et régional, et que la Bourgogne pèse moins aux échelles départementale (4,3% des élus français) et surtout régionale (3,0%) que municipale (5,1%). Ce déséquilibre de la représentativité suivant les niveaux de pouvoir est une conséquence des différences dans l'organisation territoriale de ces trois scrutins, à savoir d'une part le découpage des circonscriptions, d'autre part le nombre de sièges attribués à chaque circonscription. La nécessité de mailler le territoire, même peu peuplé, ajoutée à l'inertie historique de campagnes autrefois plus densément habitées, explique que la région Bourgogne, région plus rurale que la moyenne, dispose d'une représentation plus dense au niveau municipal, et dans une moindre mesure départemental, que les régions urbaines.

Fig. 6 : Effectifs des départements bourguignons
Y compris les DOM

	Conseillers						Tous élus	
	Municipaux		Généraux		Régionaux			
Côte-d'Or	7 866	1,7%	43	1,1%	18	1,0%	7 927	1,7%
Nièvre	3 732	0,8%	32	0,8%	9	0,5%	3 773	0,8%
Saône-et-Loire	7 212	1,6%	57	1,4%	20	1,1%	7 289	1,6%
Yonne	4 803	1,0%	42	1,0%	10	0,5%	4 855	1,0%
Total Bourgogne	23 613	5,1%	174	4,3%	57	3,0%	23 844	5,1%
France hors Bourgogne	440 735	94,9%	3 822	95,3%	1 823	97,0%	446 382	94,9%
Inconnu	0	0,0%	16	0,4%	0	0,0%	16	0,0%
Total France	464 348	100%	4 012	100%	1 880	100%	470 242	100%

II. Variable sexe : une lente entrée des femmes en politique accélérée par la loi sur la parité

Le tableau suivant compare le taux de féminité pour quatre catégories d'élus choisies en fonction de degrés différents de prestige politique, et donc de difficulté d'accès.

Fig. 7 : Taux de féminité des élus (%)
Catégories d'élus par ordre décroissant de féminité moyenne en France

	Simple conseillers municipaux	Premiers adjoints	Maires	Conseillers généraux
Auxois et Morvan Côte D'orient	28,3	16,1	12,9	25,0
Châtillonnais	30,3	14,7	18,4	0,0
Bresse bourguignonne	31,0	20,0	9,4	9,1
Chalonnais	35,4	19,2	13,0	16,7
Puisaye Forterre	33,9	15,4	7,7	16,7
Tonnerrois	32,4	31,5	23,3	25,0
Seine et Tille	30,1	16,7	10,2	0,0
Nivernais Morvan	31,3	31,9	15,0	9,1
Nevers Sud nivernais	39,2	26,6	14,8	16,7
Bourgogne nivernaise	32,2	23,2	14,4	0,0
Autunois Morvan	31,9	31,5	5,5	0,0
Charolais Brionnais	32,4	22,0	7,7	0,0
Avallonnais	30,5	19,7	19,1	0,0
Pays bourguignons	32,2	22,2	13,2	9,1
Bourgogne hors pays	34,8	21,3	14,2	9,2
Bourgogne	33,1	21,9	13,6	9,1
Pays français hors Bourgogne	32,1	19,6	11,2	8,6
France hors Bourgogne hors pays	37,6	21,0	10,8	12,7
Appartenance pays inconnue	-	-	-	18,8
Total France	34,2	20,2	11,2	10,6

Sans surprise, la fonction la plus facile à atteindre, celle de simple conseiller municipal, est la plus accessible aux femmes (34% pour la France entière). A l'autre extrême, les postes de maire et de conseiller général sont les plus exclusivement masculins à l'échelle nationale. Si

la sélectivité selon le sexe est proche pour ces deux fonctions sur l'ensemble de la France, elle est moindre en Bourgogne chez les maires : plusieurs pays bourguignons admettent autour de 15% de femmes parmi les maires des communes qui les composent. La corrélation entre le prestige attribué à une fonction et son degré de masculinité est d'autant plus robuste qu'elle se vérifie à toutes les échelles territoriales considérées.

Les élues sont plus présentes dans un pays urbain (Chalonnais : 35%, 28%, 13%, 17% respectivement dans les 4 catégories d'élus) et un pays de petit pôle (Nevers Sud nivernais : 39%, 34%, 15%, 17%). L'offre et la demande politique y sont probablement moins sexistes. Globalement, la France hors pays, donc la plus urbaine, élit plus de femmes au niveau local. Cependant, ce sont des pays ruraux qui arrivent en troisième position de féminité des conseillers municipaux (Puisaye-Forterre : 17%) et en première position pour les maires et les conseillers généraux (Tonnerrois : 25%).

Le rôle du type de pays peut être évalué de manière plus exhaustive sur la base de l'ensemble de la France par la figure suivante :

Fig. 8 : Taux de féminité des élus par type de pays (%)

Classe de pays	Conseillers municipaux	Premiers adjoints	Maires	Conseillers généraux
Urbains	35,3	18,3	10,6	12,5
Périurbains	30,6	18,9	9,9	6,1
Réseau de villes	34,1	20,9	10,5	15,5
Petit pôle	31,5	20,4	11,2	6,2
Maillés	32,2	19,8	12,0	5,7
Ruraux	29,7	20,0	12,8	7,8
Hors pays	37,5	21,0	11,0	12,5
France entière	34,2	20,2	11,2	10,5

La figure 8 confirme la féminité supérieure des communes hors pays, donc plus urbaines, et des pays urbains et de réseau de villes. Les pays ruraux ont les conseillers municipaux et généraux les plus masculins, en dépit de maires très féminins. Les trois catégories de pays intermédiaires ne sont pas clairement hiérarchisées, d'autant que la féminité de la fonction de maire ne se décline pas comme celle des autres fonctions.

Le même traitement suivant la classification ZAUER des communes affine l'opposition villes-campagnes :

Fig. 9 : Taux de féminité des élus par type de communes (%)

Classe de commune	Conseillers municipaux	Premiers adjoints	Maires	Conseillers généraux
Pôle urbain	47,2	23,6	7,8	15,2
Périurbain et multipolarisé	33,1	19,9	11,0	8,6
Pôle d'emploi et sa couronne	38,7	19,9	8,7	7,9
Rural légèrement urbanisé	29,9	20,2	12,4	7,2
Rural le moins urbanisé	28,6	19,5	12,2	6,7
France	34,2	20,2	11,2	10,5

Il apparaît clairement que les communes urbaines sont les plus ouvertes aux femmes. Le degré de masculinité est globalement corrélé avec le degré de ruralité chez les simples conseillers municipaux, les premiers adjoints, et surtout chez les conseillers généraux. Les maires font exception car cette fonction gagne beaucoup en « valeur politique » dans les grandes villes, donc dans les communes les plus urbaines.

Précisons que la différence nationale de 24 % de féminité entre conseillers municipaux et généraux tient aussi à la loi sur la parité du 6 juin 2000, qui tend à favoriser l'alternance homme-femme sur les listes électorales. Cette loi s'applique uniquement aux scrutins de liste : municipales, régionales et législatives, ce qui explique que le conseil général reste l'assemblée locale la plus exclusivement masculine.

Pour les élections régionales et pour les municipales dans les communes de plus de 3 500 habitants (qui élisent chacune entre 27 et 163 conseillers municipaux, nombre fixé par décret), un nombre égal de candidats de chaque sexe doit figurer au sein de chaque groupe entier de six candidats dans l'ordre de présentation de la liste. Des sanctions financières sont appliquées au prorata de l'éventuel déséquilibre entre hommes et femmes.⁶

⁶ Lorsque le nombre de candidats d'un sexe ou l'autre se rattachant à un parti ou groupement politique dépasse de plus d'un certain pourcentage la moitié du total des candidats, alors le montant des crédits alloués à ce parti au titre de la première fraction de l'aide publique est diminué d'un pourcentage égal à la moitié de cet écart.

Le tableau suivant montre l'impact de cette loi suivant la taille des communes. Nous fixé un seuil à 3 500 habitants et un autre à 500, de manière à isoler l'effet parité d'une part, et un éventuel effet taille indépendant de la loi sur la parité. Les effectifs permettent de relativiser certains nombres.

Fig. 10 : Impact de la parité sur le taux de féminité des conseillers municipaux
(% de femmes parmi les élus)

	Communes < 500 habitants		Communes de 500-3500 habitants		Communes > 3 500 habitants		Toutes communes
	parité facultative				Parité requise par la loi		
	Taux de féminité	Effectif H + F	Taux de féminité	Effectif H + F	Taux de féminité	Effectif H + F	
Maire	12,4	21492	9,8	12267	7,2	1979	11,2
Adjoint 1er	19,6	14996	20,0	9852	27,4	1667	20,2
Adjoint 2e-4e	24,3	19267	27,3	24828	43,2	4993	27,8
Adjoint 5e-10e	27,1	1748	29,3	3717	34,8	7010	32,1
Adjoint 11e-33e	40,0	5	26,8	299	39,4	652	35,5
Simple conseiller	28,4	144402	34,4	147510	51,3	47242	34,2
Tous conseillers municipaux	25,7	202063	31,2	198731	46,7	63592	30,9

Trois déterminants de la féminité des conseillers municipaux peuvent être isolés, déterminants dont les effets s'additionnent et interagissent :

- Un effet lié au prestige et à la compétence associés par les partis, les candidats et les électeurs aux fonctions à responsabilité. Plus on descend dans la hiérarchie du conseil municipal, plus les femmes réussissent à s'introduire. Cette hiérarchie se radicalise dans les commune les plus peuplées, où l'enjeu politique est plus important, la compétition entre candidats supérieure : les écarts maire-1^{er} adjoint-2/4^e adjoints sont de 7-5 sous 500 habitants et de 20-16 au-dessus de 3 500 habitants.
- Un effet de la loi sur la parité. Sur l'ensemble des membres des conseils municipaux des communes concernées par la loi (> 3 500 hab.), la parité porte clairement ses fruits : 46,7% de femmes contre 30,9% pour l'ensemble des communes. Cependant, la loi permettait une souplesse dans l'application (l'alternance hommes-femmes sur les listes n'était pas stricte, mais par groupe de 6 candidats successifs) qui permet aux responsables des listes de reléguer les femmes aux places 4, 5 et 6 du premier groupe

de candidats de chaque liste. Ceci contribue à expliquer que le taux de féminité monte très rapidement derrière le maire, tête de liste. Le fait que sur aucun poste d'adjoint la parité ne soit approchée semble montrer en plus que certains partis ont préféré assumer des sanctions financières plutôt que de se conformer entièrement à la loi. On peut imaginer aussi que l'ordre des adjoints ne correspondent pas strictement à celui des listes électorales, permettant à des hommes de gagner dans la hiérarchie entre l'élection directe, populaire, et l'élection indirecte, entre conseillers municipaux.

- Un effet lié aux trois classes de taille choisies : dans les communes de moins de 500 habitants, le taux de féminité progresse régulièrement vers les derniers postes d'adjoints, en vertu de l'effet prestige-compétence décrit plus haut. En revanche, pour les deux autres classes de taille de communes, la féminité fléchit pour les derniers postes d'adjoints : ceci est dû au fait que ces postes n'existent que pour les communes les plus peuplées au sein de chaque classe, communes qui maximisent l'effet prestige-compétence. Les faibles effectifs (par ex. 299 adjoints au-delà du 11^e entre 500 et 3500 hab.) confirment que ces exceptions logiques à la règle.

Les données par département relatives aux conseils généraux (fig. 11) distinguent nettement la Nièvre, plus féminine, et dans une moindre mesure la Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or et de l'Yonne. Si ces spécificités confirment celles observées pour les conseillers municipaux pour la Nièvre et la Côte-d'Or, elles contredisent celle de l'Yonne, département qui vote plus pour des femmes que la moyenne régionale à l'échelon municipal et plus pour des hommes à l'échelon cantonal. Sans doute cette contradiction est-elle due aux différences dans le recrutement politique : les candidats aux cantonales sont plus dépendants que les candidats aux municipales des appareils partisans, lesquels appliquent des critères d'investiture et de soutien qui leur sont propres, hétérogènes aux logiques sociales qui promeuvent les listes électorales municipales.

Fig. 11 : Taux de féminité dans les départements bourguignons (%)

NB : les CM sont les *simples* CM

	Conseillers municipaux	Conseillers généraux	Conseillers régionaux
Côte-d'Or	28,2	7,0	50,0
Nièvre	31,8	12,5	44,4
Saône-et-Loire	30,1	10,5	45,0
Yonne	31,9	7,1	40,0
Total Bourgogne	30,1	9,2	45,6
Total France	34,2	10,6	47,6

Les conseils régionaux et les conseillers de l'Assemblée territoriale de Corse, quant à eux, bénéficient de l'alternance homme-femme en vertu de la loi sur la parité, mais de manière

moins stricte que pour les européennes ou les sénatoriales, ou l’alternance doit être exacte. Pour les régionales, chaque groupe de 6 candidats dans l’ordre de la liste doit comporter 3 hommes et 3 femmes. Donc une petite liste obtenant trois élus peut n’envoyer au Conseil régional que trois hommes (ou trois femmes). Par ailleurs, la répartition des sièges se fait par sections départementales au sein de chaque région.

Ces deux précisions expliquent que le nombre d’élus et le nombre d’élues ne soient égaux qu’à quelques unités près. Chaque liste dérogeant d’une ou deux unités, le cumul des listes présente par exemple en Bourgogne un écart de 5 élus, soit 9% du Conseil régional (fig. 12).

Fig. 12 : La parité dans les groupes politiques au Conseil régional de Bourgogne

Groupes politiques	Femmes	Hommes	Total
Communistes	3	3	6
Divers gauche	0	1	1
Front National	2	4	6
Radical de gauche	0	1	1
Socialistes	13	10	23
UMP	6	8	14
Verts	2	4	6
Total	26	31	57

La mise en place de la parité fut assez brutale, peu de partis ayant fait l’effort d’intégrer plus de femmes avant le vote de la loi. Il sera donc utile d’observer les conséquences de cette féminisation brutale sur les autres caractéristiques des élus locaux.

Les données par régions (fig. 13) matérialisent également l’effet de la loi sur la parité : les régions les plus urbaines (Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA) font une plus grande place aux femmes dans les scrutins et pour les fonctions concernés (Conseillers régionaux, simples conseillers municipaux). Mais les spécificités de certaines régions apparaissent tout de même : l’Alsace est très peu ouverte aux élues en dépit de son taux d’urbanisation, la Bourgogne offre beaucoup de places de maires aux femmes en dépit de sa ruralité.

Fig. 13 : Taux de féminité par région (%)
Catégories d'élus par ordre décroissant de féminité moyenne en France

	CR	Simple CM	1er adj.	Maire	CG
Alsace	48,9	29,7	14,6	6,0	5,3
Aquitaine	45,9	33,6	20,8	10,0	12,8
Auvergne	46,8	32,6	19,7	11,2	9,5
<i>Bourgogne</i>	45,6	33,1	21,3	13,7	9,2
Bretagne	50,6	36,7	23,9	10,7	15,4
Centre	44,2	35,3	22,7	12,3	8,1
Champagne-Ardenne	46,9	28,9	18,5	12,7	10,3
Corse	47,1	31,3	16,9	14,0	1,6
Franche-Comté	44,2	29,3	16,9	12,0	14,7
Ile-de-France	48,3	45,2	26,0	14,3	17,4
Languedoc-Roussillon	44,8	35,6	21,0	10,0	5,4
Limousin	46,5	30,9	22,2	12,9	10,4
Lorraine	46,6	31,3	15,6	9,8	7,1
Midi-Pyrénées	49,5	30,8	17,2	10,4	9,9
Nord-Pas-de-Calais	49,6	36,6	16,8	8,8	12,2
Basse-Normandie	44,7	31,7	19,7	13,1	7,1
Haute-Normandie	49,1	33,5	18,8	12,5	17,7
Pays de la Loire	48,4	36,1	22,4	12,1	14,8
Picardie	47,4	31,6	20,4	10,8	8,5
Poitou-Charentes	43,6	35,3	22,0	10,6	5,1
PACA	48,8	40,2	20,3	9,81	8,0
Rhône-Alpes	48,4	37,3	22,3	11,3	10,4
France	47,6	34,2	20,2	11,2	10,6

NB : Les trois premières valeurs de chaque catégorie d' élu sont en vert, les trois dernières sont en gris.

III. Variable âge : les hautes fonctions encore fermées aux plus jeunes

A. Statistiques de résumé

Dans un premier temps, l'âge peut être résumé par des indicateurs statistiques généraux : moyennes, écarts-types, valeurs extrêmes.

La figure 14⁷ montre que les simples conseillers municipaux et les premiers adjoints sont les plus jeunes, en Bourgogne (respectivement 28,4 et 54,8 ans) comme dans le reste de la France (48,3 et 54,1 ans). Mais contrairement au taux de femmes, les conseillers généraux sont plus jeunes que les maires (respectivement 55,4 et 57,3 ans en Bourgogne, 54,9 et 56,8 ans en France). Si féminité et jeunesse sont considérées comme des marques de la modernité, c'est-à-dire de ce que les responsables politiques nationaux souhaitent avec ardeur et promeuvent avec parcimonie, alors la fonction de maire est la plus moderne quant au premier critère, et celle de conseiller général la plus moderne quant au second.

Cette disjonction entre les deux critères de modernité s'explique par des filières de recrutement différentes : être maire est un aboutissement à l'échelon municipal, on le devient le plus souvent après avoir été conseiller et adjoint, après avoir gagné le soutien des autres conseillers, et donc à un âge avancé. Les conseillers généraux sont recrutés et promus certes parmi les élus municipaux, mais aussi par le soutien des appareils partisans, pour lesquels la carrière militante, les responsabilités au sein du parti, les accointances idéologiques et parfois la formation scolaire jouent un rôle également important. Ces attributs complémentaires du bon candidat aux élections cantonales peuvent s'acquérir plus jeune que l'expérience et le prestige municipaux.

Les quatre catégories d'élus bourguignons sont en moyenne plus âgés de quelques mois que les autres élus français. Au sein de la Bourgogne, les communes intégrées dans un pays choisissent des maires plus âgés que les autres communes (57,6 ans contre 56,9 ans), mais leurs conseillers généraux sont légèrement plus jeunes (54,9 ans contre 56,1 ans), comme si la différenciation des filières de recrutement était plus marquée dans ces pays. Parmi les 13 pays bourguignons, la Puisaye-Forterre élit des représentants âgés dans les quatre catégories.

L'Avallonnais, la Bourgogne nivernaise et le Tonnerrois sont en tête pour les conseillers municipaux, l'Avallonnais et le Nivernais Morvan pour les maires, la Puisaye-Forterre pour les conseillers généraux. Les pays les plus favorables aux jeunes élus sont la Seine et Tille, le Charolais Brionnais, l'Auxois et Morvan Côte d'Orient.

⁷ Tous les calculs relatifs à l'âge ont pris l'année 2003 pour référence. Ils s'avèrent dépassés pour les fichiers des élections ayant eu lieu en 2004, qui nous sont parvenus en cours de traitement. Nous invitons donc le lecteur qui souhaitera raisonner avec 2004 comme référence à ajouter systématiquement une année aux âges indiqués dans les résultats et les commentaires. Hormis cette inexactitude sur les valeurs d'âges absolues, ce décalage d'une année n'invalide aucune des comparaisons, aucun des graphiques, aucun des raisonnements présentés.

Fig. 14 : Age des élus par pays
 Catégories d'élus par ordre croissant d'âge moyen en France
 Moy. = moyenne ; E-t = écart-type ; Min = minimum ; Max = maximum

	Simples conseillers municipaux				Premiers adjoints				Conseillers généraux				Maires			
	Moy.	E-t	Min	Max	Moy.	E-t	Min	Max	Moy.	E-t	Min	Max	Moy.	E-t	Min	Max
Terrains Enesad																
Auxois et Morvan Côte d'Orient	48,5	12,0	21	84	54,3	11,4	26	80	50,1	12,1	33	67	57,2	9,6	31	77
Châtillonnais	48,2	11,9	22	78	53,6	10,7	29	79	56,6	8,5	49	70	57,0	10,0	26	81
Bresse bourguignonne	46,8	11,3	21	80	55,0	9,8	34	76	53,8	13,1	31	74	56,9	9,0	38	78
Chalonnais	48,2	10,8	20	86	55,4	10,5	30	81	53,3	9,9	35	65	58,1	7,6	35	76
Puisaye Forterre	49,5	12,2	21	83	58,7	10,0	33	82	57,7	5,2	52	66	60,2	8,5	40	78
Tonnerrois	49,4	12,9	21	85	52,3	10,5	32	72	55,5	3,7	53	61	56,4	10,8	32	82
Seine et Tille	46,3	11,8	21	81	52,0	11,4	24	73	56,2	8,3	46	66	54,6	9,5	37	76
Nivernais Morvan	51,4	13,1	22	84	55,7	11,1	25	76	53,7	6,4	43	66	58,5	10,5	33	80
Nevers Sud nivernais	47,6	11,8	21	81	56,0	9,3	30	75	56,4	6,2	39	63	57,6	8,0	38	76
Bourgogne nivernaise	49,8	12,4	19	91	55,5	10,9	29	79	53,0	6,0	44	63	58,1	10,7	30	83
Autunois Morvan	47,6	11,3	23	78	54,5	9,1	33	76	56,1	11,7	37	72	58,3	8,3	37	75
Charolais Brionnais	46,0	10,7	22	83	54,1	10,2	25	76	54,8	9,9	37	70	56,6	8,5	32	80
Avallonnais	50,4	12,8	21	86	55,7	11,4	33	80	56,6	8,3	49	72	58,5	9,6	37	79
Pays bourguignons	48,4	11,9	21,15	83,08	54,8	10,5	29,46	77,31	54,9	8,4	42,15	67,31	57,6	9,3	34,31	78,54
Bourgogne hors pays	48,4	11,4	20	84	54,8	9,8	26	81	56,1	9,2	31	72	56,9	8,8	25	82
Bourgogne	48,4	11,7	20	84	54,8	10,3	26	81	55,4	8,7	31	72	57,3	9,1	25	82
Pays français hors Bourgogne	48,1	11,4	18	96	54,2	10,0	23	89	55,6	8,5	25	81	56,8	9,3	23	89
France hors Bourgogne hors pays	48,4	11,4	18	98	54,0	10,4	21	89	54,3	9,4	24	84	56,7	9,1	26	86
Appartenance pays inconnue									42,3	9,8	30	60				
Total France	48,3	11,4	18	98	54,1	10,2	21	89	54,9	9,0	24	84	56,8	9,2	23	89

Les différences entre pays bourguignons renvoient à des histoires politiques locales spécifiques, car la figure 15 ne montre pas d'écarts importants entre les catégories de pays, ni entre les élus de communes intégrées et non intégrées à un pays.

Fig. 15 : Age par types de pays
Conseillers municipaux toutes fonctions - France entière

	Moyenne	Ecart-type	Intervalle (max - min)
Urbains	49,6	10,9	71
Périurbains	49,2	11,0	68
Réseau de villes	49,9	11,1	71
Petit pôle	49,8	11,6	76
Maillés	49,9	11,5	76
Ruraux	49,7	12,0	75
Hors pays	49,8	11,4	80
Total	49,8	11,4	80

En termes de types de communes (fig. 16), une légère différence entre ville et campagne apparaît. La campagne élit des conseillers municipaux plus jeunes. La différence est d'autant plus notable que la population est nettement plus âgée en milieu rural⁸. Sans doute est-ce dû, comme pour le degré de féminité, à l'enjeu politique supérieur en milieu urbain.

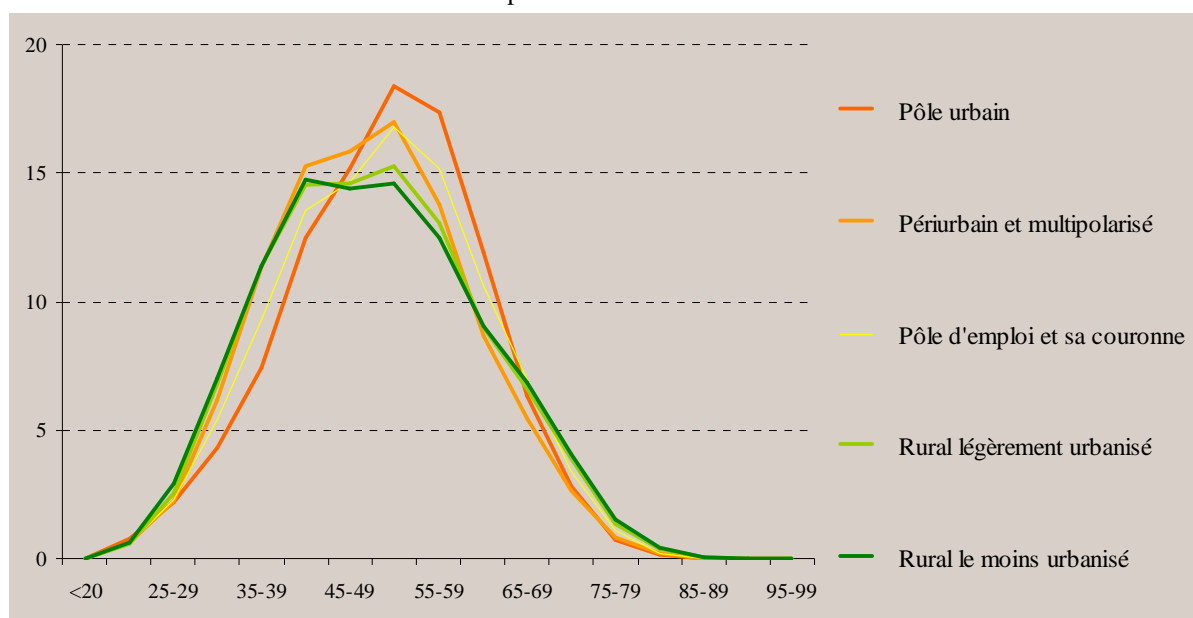
Fig. 16 : Age par type de communes
Conseillers municipaux toutes fonctions - France entière

	Moyenne	Ecart-type	Intervalle (max - min)
Pôle urbain	51,0	10,8	74
Périurbain et multipolarisé	49,2	11,0	80
Pôle d'emploi et sa couronne	50,6	11,3	65
Rural légèrement urbanisé	49,7	11,8	80
Rural le moins urbanisé	49,7	12,1	76
Total	49,8	11,4	80

⁸ Cf. INSEE, recensement 1999 : <http://www.recensement.insee.fr/RP99>.

Un autre effet du clivage rural-urbain apparaît dans les deux tableaux précédent (fig. 15 et 16) : l'écart-type de l'âge croît avec la ruralité. Observation secondaire et moins nette, mais concordante, l'intervalle d'âge entre l'âge maximum et l'âge minimum croît aussi. Donc les milieux ruraux choisissent leurs conseillers municipaux de manière moins standardisée, moins concentrée autour des 50 ans, que les milieux citadins. La figure suivante met en évidence les pics entre 50 et 65 ans pour les élus des communes urbaines, par contraste avec l'étalement des âges des élus de communes rurales.

Fig. 17 : Age par type de communes (classification ZAUER)
Conseillers municipaux toutes fonctions - France entière



Les données régionales (fig. 18) positionnent la Bourgogne au-dessus de la moyenne (sauf pour les conseillers régionaux, mais sur la base d'effectifs plus limités et sur un unique scrutin de liste régionale), mais parmi les régions les plus proches de la moyenne pour toutes les catégories d'élus.

Fig. 18 : Age moyen par région

	Simple conseillers municipaux	Maires	Premiers adjoints	Conseillers généraux	Conseillers régionaux
Alsace	46,4	54,2	52,9	53,6	49,7
Aquitaine	48,5	57,0	54,1	54,6	52,1
Auvergne	42,7	56,6	47,2	54,6	51,4
<i>Bourgogne</i>	48,4	57,3	54,8	55,2	49,1
Bretagne	47,9	56,6	54,7	55,7	48,6
Centre	49,2	57,9	55,8	56,3	49,1
Champagne-Ardenne	47,2	56,5	53,4	54,2	49,0
Corse	51,4	58,3	57,0	53,5	50,7
Franche-Comté	47,0	55,3	52,8	55,8	49,7
Ile-de-France	49,8	57,1	56,1	53,1	47,5
Languedoc-Roussillon	49,9	56,5	55,0	56,0	53,2
Limousin	50,0	57,3	57,8	56,6	51,9
Lorraine	47,1	55,5	52,3	55,9	49,8
Midi-Pyrénées	49,0	56,7	54,8	57,2	50,9
Nord-Pas-de-Calais	48,5	57,3	55,2	54,9	48,6
Basse-Normandie	49,4	58,4	55,4	54,7	51,4
Haute-Normandie	49,5	58,2	55,4	54,8	48,1
Pays de la Loire	47,1	56,7	53,6	53,9	50,1
Picardie	48,5	56,8	54,6	53,8	49,1
Poitou-Charentes	48,0	57,3	54,7	55,1	53,3
PACA	51,0	58,1	55,8	56,3	50,7
Rhône-Alpes	47,7	55,8	54,0	54,5	49,4
Total	48,3	56,8	54,1	54,9	49,8

NB : Les écarts-types, très homogènes, n'ont pas été reproduits. Les minimums et maximums n'apportent rien. Les trois premières valeurs de chaque catégorie d'élu sont en vert, les trois dernières sont en gris.

Fig. 19 : Age des élus bourguignons par département
Moy. = moyenne ; E-t = écart-type ; Min = minimum ; Max = maximum

	Conseillers municipaux				Conseillers généraux				Conseillers régionaux			
	<i>Moy.</i>	E-t	Min	Max	<i>Moy.</i>	E-t	Min	Max	<i>Moy.</i>	E-t	Min	Max
Côte-d'Or	49,7	11,6	20	84	54,1	9,9	31	72	46,4	9,4	27	60
Nièvre	51,4	12,3	19	91	54,5	6,1	39	66	47,9	13,6	24	63
Saône-et-Loire	49,6	11,0	20	86	55,2	10,3	31	74	51,5	5,1	42	61
Yonne	51,2	11,9	21	86	57,0	7,8	34	72	50,2	11,3	34	69
Total Bourgogne	50,2	11,6	19	91	55,2	9,0	31	74	49,1	9,4	24	69
Total France	49,8	11,4	18	98	54,9	9,0	24	84	49,8	9,5	21	81

La figure 19 présente les mêmes statistiques de résumé à l'échelle départementale. Pour les conseillers municipaux, les deux départements les plus ouverts aux femmes (Nièvre et Yonne, cf. fig. 11) sont aussi les moins ouverts aux jeunes (moins que la Bourgogne et que la France). Pour les conseillers généraux et régionaux, la Côte-d'Or et la Nièvre élisent les candidats les plus jeunes (plus que la Bourgogne et que la France). D'une manière générale, et comme pour le reste de la Bourgogne et de la France, les conseillers régionaux sont nettement plus jeunes que les conseillers généraux : la contrainte à la parité et la jeunesse des élections régionales (1979) limitent la mainmise des notables déjà en place et la reconduction des sortants.

Au-delà de la seule moyenne, l'examen des écarts-types⁹ peut ici renseigner sur le profil des élus. A l'échelon national, les écarts-types des conseillers municipaux sont supérieurs à ceux des conseillers généraux (de $11,4 - 9,0 = 2,3$) et régionaux (de $11,4 - 9,5 = 1,9$). Or la probabilité veut que ces écarts entre les écarts-types ne dépassent pas 1,2. Donc les conseillers généraux et régionaux français ont des âges sensiblement plus resserrés autour d'un âge standard que les conseillers municipaux. Cette conclusion est encore plus vraie pour les élus bourguignons, dont les écarts entre écarts-types sont encore supérieurs malgré des effectifs plus limités.

Plusieurs interprétations sont possibles. Les conseillers généraux et régionaux suivraient des cursus sociopolitiques assez standardisés et obtiendraient de ce fait la capacité à se faire élire à des moments plus fixés de leur carrière, en l'occurrence 53,9 ans¹⁰ pour les conseillers généraux et 49,8 ans pour les conseillers régionaux. Par contre, la fonction de conseillers municipal est ouverte à des profils plus divers, depuis le jeune agriculteur syndiqué désireux s'impliquer dans la gestion de sa commune rurale comme son père le fait déjà, au retraité nouvellement installé en milieu périurbain qui voit dans les responsabilités locales un moyen de s'intégrer dans son nouveau lieu de résidence.

Les différences d'écarts-types entre départements ne sont pas très significatives. Elles sont en partie la conséquence des faibles effectifs. Cependant, la Nièvre et l'Yonne ont des écarts-types remarquablement faibles pour les conseillers généraux, de même que la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire pour les conseillers régionaux. Par exemple, les 20 conseillers régionaux de la Saône-et-Loire ont les profils indiqués par la figure 20.

⁹ L'écart-type mesure la dispersion par rapport à la moyenne. Par exemple, si les conseillers généraux de Côte-d'Or se distribuaient de manière idéale (aléatoire) autour de leur moyenne de 54,1 an, alors 95% d'entre eux seraient dans l'intervalle $[54,1 - 9,9 ; 54,1 + 9,9]$, c'est-à-dire entre 44,2 et 64,0 ans.

¹⁰ Les conseillers généraux ont été élus pour moitié en 2001, pour moitié en 2004, donc ont en moyenne 1 an de mandat en 2003. C'est pourquoi ils ont été élus à l'âge de $54,9 - 1 = 53,9$ ans.

Fig. 20 : Des élus très homogènes en âge : l'exemple des profils socio-démographiques des conseillers régionaux de Saône-et-Loire
Effectifs sur 20 conseillers régionaux

<u>Age</u>		<u>Profession</u>		<u>Etiquette politique</u>	
42 ans	2	Agriculteurs - propriétaires exploitants	1	Com	2
45	1	Agents d'assurance	1	DvG	1
47	1	Cadres supérieurs	2	FN	2
48	1	Autres cadres (privé)	2	Soc	8
49	1	Employés (privé)	2	UMP	5
50	2	Ouvriers (privé)	1	Ver	2
51	1	Médecins	2		
52	1	Pharmaciens	1		
53	4	Professeurs secondaire et technique	4	Sexe	
54	1	Fonctionnaires de catégorie A	1	Femmes	9
55	1	Autres professions	1	Hommes	11
57	2	<u>Sans profession déclarée</u>	2		
58	1				
61	1				

Il serait difficile de trouver une homogénéité socioprofessionnelle chez ces 20 individus, d'autant qu'ils appartiennent à des courants idéologiques éclatés. Cette grande homogénéité des âges reflète sans doute pour partie l'arrivée d'élus appartenant à une génération de notables ayant suivi des cursus similaires, ou parfois même se connaissant. Elle correspond pour partie à une normalisation des procédures de recrutement partisan : exigence d'une certaine expérience politique, d'une certaine notabilité professionnelle, d'une certaine insertion locale, assorties d'un âge raisonnable. L'irruption de l'institution régionale au début des années 1980 pourra peut-être aider à interpréter l'irruption de l'institution « pays » dans les années 2000 : dans les deux cas, de nouvelles fonctions et de nouvelles tâches étaient créées, pour lesquelles le personnel politique en place était en compétition avec de nouveaux entrants mobilisés pour l'occasion.

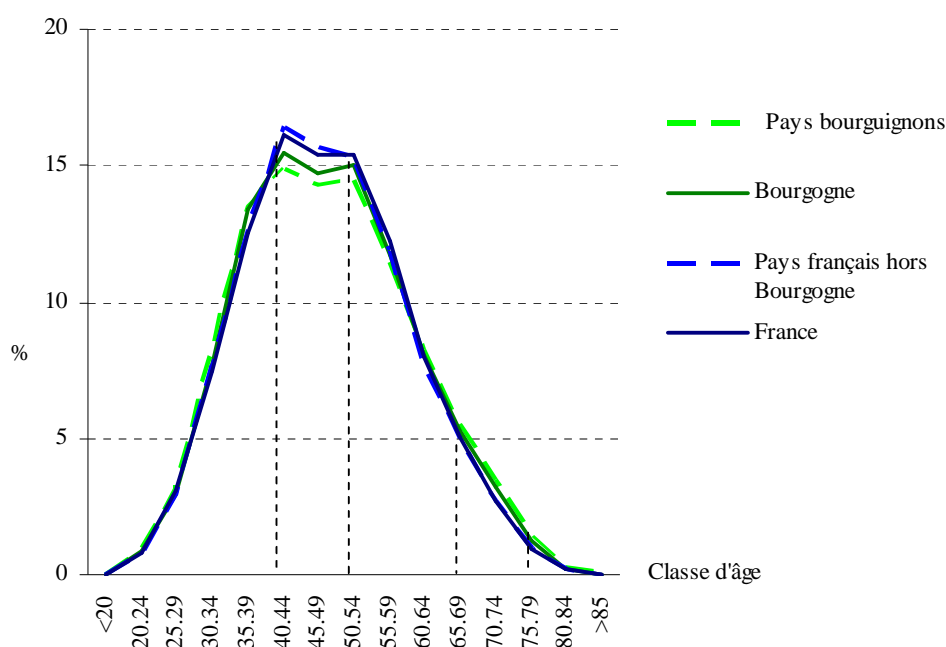
B. Courbes d'âge

Les statistiques de moyenne ne suffisent pas à rendre compte de la richesse des distributions des âges. Les graphiques suivants visent à présenter l'éventail des âges concrets et à préciser les différences entre pays et entre assemblées.

Dans un premier temps, les courbes par âge pour la France et la Bourgogne donnent le profil général des conseillers municipaux, qui forment la grande majorité de l'ensemble des élus étudiés (fig. 21). Les deux territoires, qu'il s'agisse des communes intégrées dans des pays ou non, ont des formes générales très proches : une courbe rapidement croissante jusqu'à 40 ans, puis plus lentement, et de plus en plus lentement, décroissante à partir de 55 ans.¹¹ On remarque simplement :

- que la Bourgogne compte légèrement moins de 40-49 ans, au profit des 30-39 ans et surtout des 65-75 ans ;
- que les pays bourguignons accentuent encore cette tendance régionale vis-à-vis des communes restées hors des pays bourguignons.

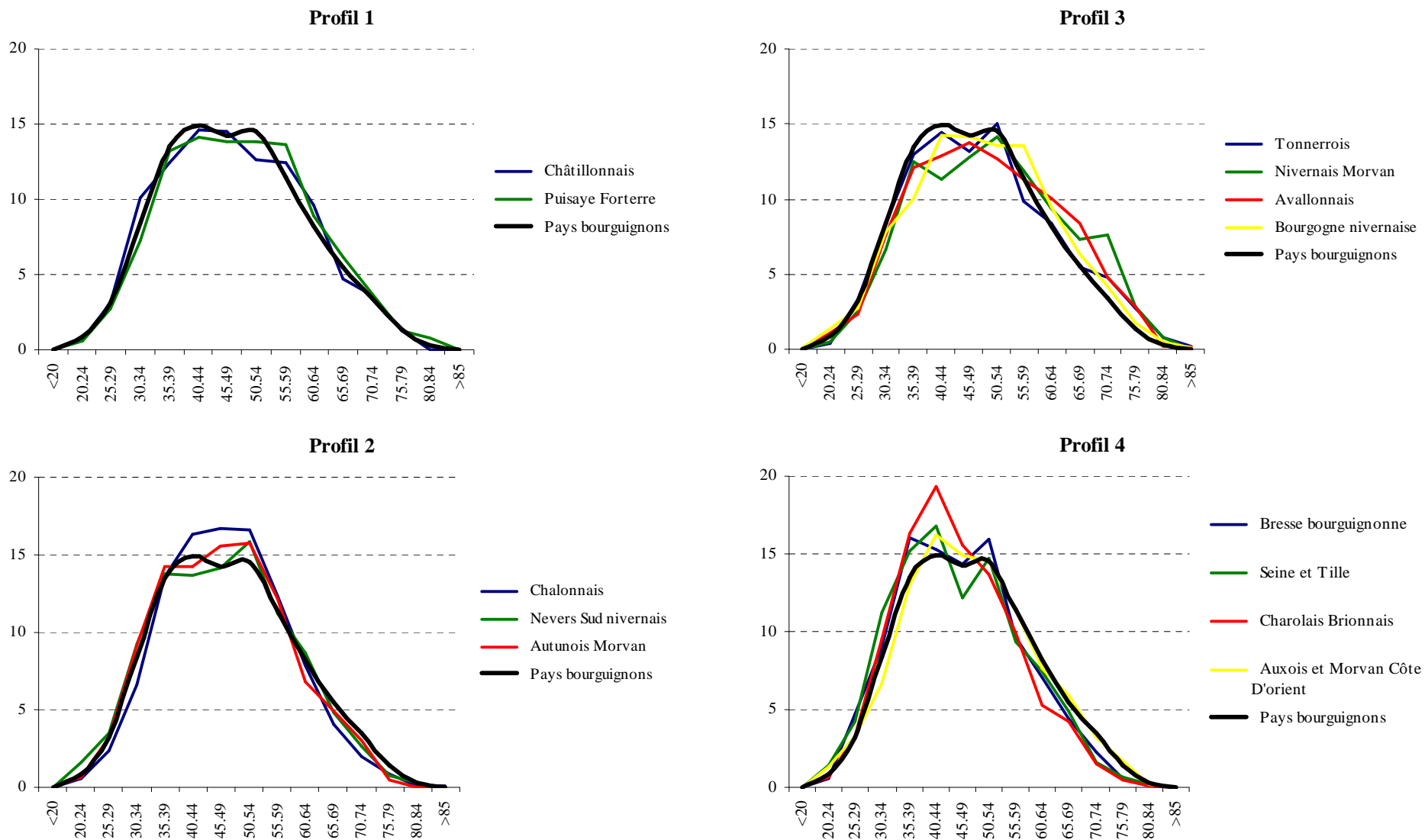
Fig. 21 : Age des simples conseillers municipaux



Afin de comparer de manière lisible les distributions des âges des élus municipaux des 13 pays bourguignons, les graphiques suivants (fig. 22) les regroupent suivant la proximité visuelle des profils. La courbe moyenne des pays bourguignons sert d'étalon, elle peut toujours être rapportée à la figure 21 pour comparer chacun des pays avec les moyennes de l'ensemble de la région, des pays extra-bourguignons et de la France entière.

¹¹ Le creux de la classe 45-49 ans est dû à une baisse de l'ordre de 20% des 46 ans par rapport aux 45, 47, 48 et 49 ans. L'histoire n'explique pas cette anomalie statistique, puisque ces individus sont nés en 1957.

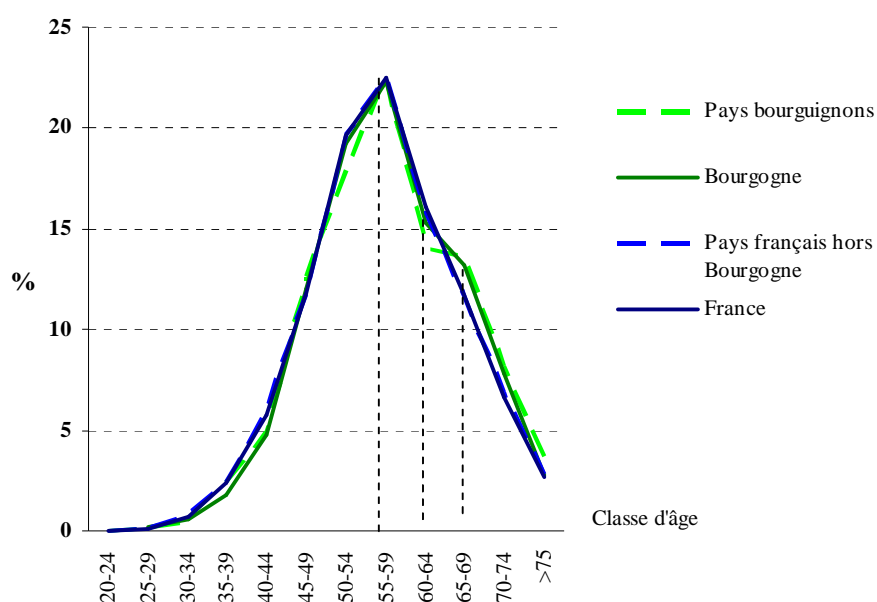
Fig. 22 : Profils d'âge des conseillers municipaux des pays bourguignons



Le profil 1 groupe deux pays, le Châtillonnais et la Puisaye-Forterre, qui s'écartent de la moyenne des pays bourguignons par une légère sur-représentation des 55-64 ans, et en sont par ailleurs très proches. Le profil 2 groupe des pays qui élisent notablement moins de conseillers municipaux de plus de 60 ans, et compensent par une sur-représentation des 40-54 ans. Le profil 3 se définit comme le négatif des précédents pays : sur-représentation des élus âgés, sous-représentation des âges moyens (39-54 ans). Le profil 4 reprend une caractéristiques du profil 2 en délaissant les candidats âgés, mais il porte sa préférence non sur les candidats d'âge moyen, mais sur les jeunes, voire les très jeunes, entre 18 ans et 44 ans.

Le même traitement est effectué pour les maires, population certes extraite de celle des conseillers municipaux et donc lui ressemblant, mais qui se distingue d'elle par des propriétés socioprofessionnelle particulières (fig. 23).

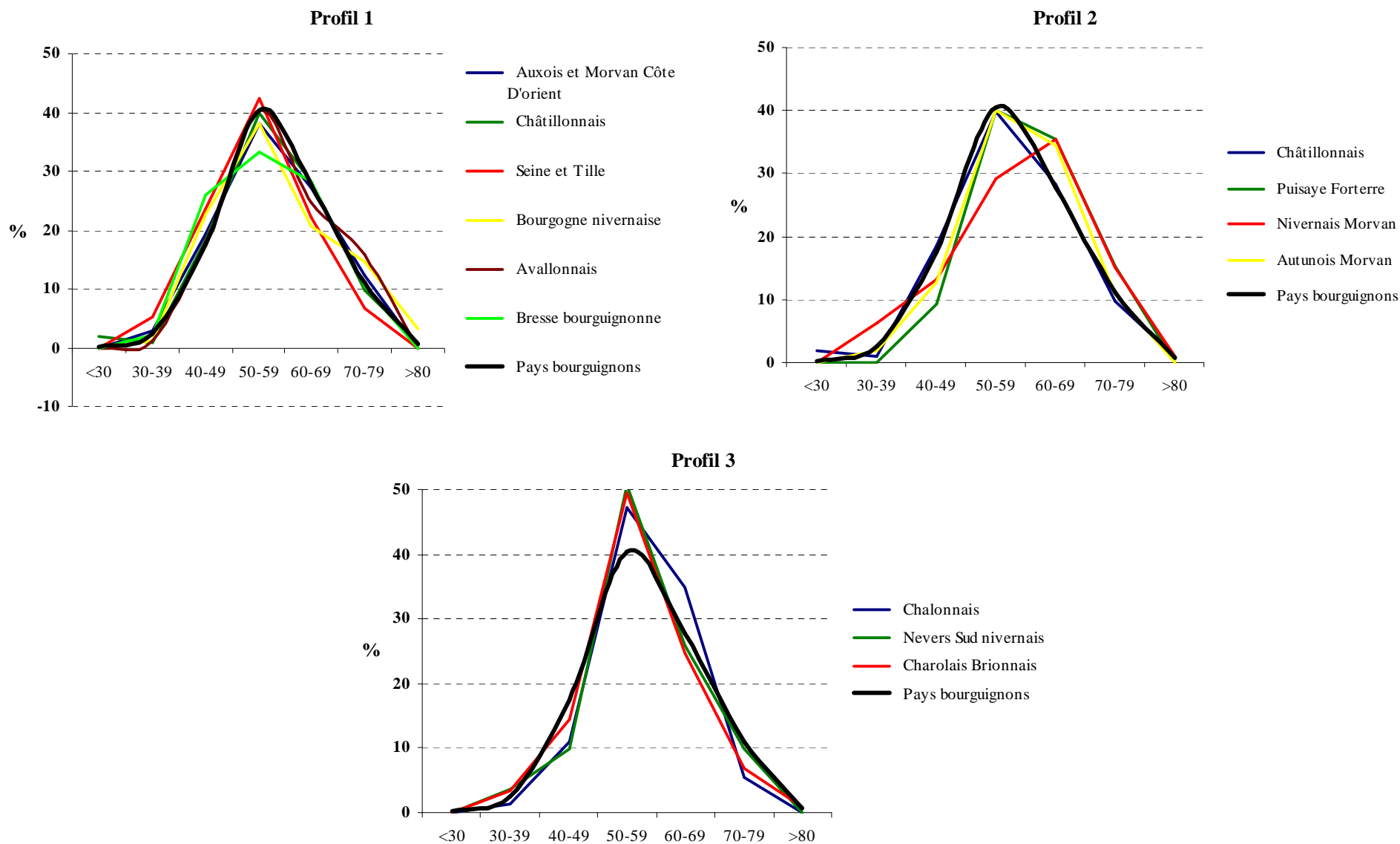
Fig. 23 : Age des maires



La différence de moyenne d'âge suivant la fonction constatée précédemment (fig. 14) se traduit par un décalage vers la droite du pic de la courbe entre les figures 12 (conseillers municipaux) et 14 (maires) : de 40-54 ans, le pic passe à 55-59 ans. Si les conseillers municipaux de 30-34 ans constituent déjà près de 8% des effectifs, les maires du même âge ne sont même pas 1%. De l'autre côté du pic, les 60-64 ans ne sont que 8%, les maires du même âge sont encore 16%. Le profil subit globalement une translation vers la droite de 8 ans environ, confirmation de l'idée que le mandat de maire est une consécration après des années passées à cumuler les atouts électoraux, soit comme conseiller municipal, soit dans la société civile.

Les maires bourguignons s'avèrent encore moins atypiques vis-à-vis du reste du pays que les conseillers municipaux (fig. 14). Seul un petit transfert d'élus de 35-44 ans au profit d'élus de 65-74 ans est observable. Quant aux maires de communes incluses dans des pays, ni en Bourgogne, ni en France, la distribution de leur âge ne se distingue significativement de celle des maires hors pays.

Fig. 24 : Profils d'âge des maires des pays bourguignons



Globalement, les maires bourguignons sont un peu plus âgés que ceux du reste de la France. Sans doute cela est-il dû au caractère plus rural de cette région.

Trois profils de distributions apparaissent (fig. 24). Le premier, majoritaire, est très proche de la moyenne des pays bourguignons. Il se distingue essentiellement par une légère sur-représentation des maires de moins de 50 ans, au détriment des plus de 59 ans, en particulier pour la Seine et Tille et la Bresse bourguignonne. Le second profil, plus marqué, est à peu près symétrique : il sur-représente les maires de plus de 60 ans au détriment des moins de 60 ans, à l'exemple de la Puisaye-Forterre et du Nivernais Morvan. Le troisième profil sous-représente les deux extrêmes au profit des 50-59 ans pour le Nevers Sud nivernais et le Charolais Brionnais, et au profit des 50-69 ans pour le Chalonnais.

Concernant les conseillers généraux, les effectifs par pays sont trop faibles pour que les courbes soient parlantes. Le tableau suivant (fig. 25), en effectifs simples, permet cependant de distinguer quatre profils d'âge. Autour d'un mode et d'une médiane toujours situés entre 50 et 59 ans, les élus se distribuent plus ou moins extensivement vers les âges jeunes. Le Chalonnais, la Bresse bourguignonne et l'Auxois et Morvan Côte d'Orient ont élu chacun deux conseillers généraux de moins de 40 ans et au moins un entre 40 et 49 ans. Avec 27 à 38% de moins de 49 ans, ils sont au-dessus de la moyenne des pays bourguignons, mais aussi de celle de la Bourgogne et de la France. A l'autre extrême, la Puisaye-Forterre et le Tonnerrois concentrent tous leurs élus entre 50 et 69 ans. On notera cependant que les effectifs sont plus faibles dans ces derniers pays. En plus de spécificités sociales, la logique statistique contribue à imposer cette concentration des effectifs à proximité de la médiane.

La figure 26 replace l'âge des conseillers généraux et régionaux bourguignons dans le contexte français. Le fait que l'Yonne et la Saône-et-Loire élisent des conseillers généraux et régionaux plus âgés que la Côte-d'Or et la Nièvre se traduit par des effectifs plus restreints sous les 45 ans, et nuls sous les 30 ans. La Nièvre et la Côte-d'Or se distinguent par des conseillers régionaux très jeunes.

Fig. 25 : Age des conseillers généraux des pays bourguignons

	<30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	Total
Chalonuais	0 0%	2 17%	2 17%	4 33%	4 33%	0 0%	0 0%	12 100%
Bresse bourguignonne	0 0%	2 18%	1 9%	4 36%	3 27%	1 9%	0 0%	11 100%
Auxois et Morvan Côte D'orient	0 0%	2 25%	1 13%	3 38%	2 25%	0 0%	0 0%	8 100%
Charolais Brionnais	0 0%	1 9%	3 27%	3 27%	3 27%	1 9%	0 0%	11 100%
Autunois Morvan	0 0%	1 14%	1 14%	2 29%	2 29%	1 14%	0 0%	7 100%
Nevers Sud nivernais	0 0%	1 8%	0 0%	8 67%	3 25%	0 0%	0 0%	12 100%
Nivernais Morvan	0 0%	0 0%	3 27%	6 55%	2 18%	0 0%	0 0%	11 100%
Bourgogne nivernaise	0 0%	0 0%	3 38%	4 50%	1 13%	0 0%	0 0%	8 100%
Avallonnais	0 0%	0 0%	2 29%	3 43%	1 14%	1 14%	0 0%	7 100%
Châtillonnais	0 0%	0 0%	1 14%	4 57%	1 14%	1 14%	0 0%	7 100%
Seine et Tille	0 0%	0 0%	1 20%	2 40%	2 40%	0 0%	0 0%	5 100%
Puisaye Forterre	0 0%	0 0%	0 0%	4 67%	2 33%	0 0%	0 0%	6 100%
Tonnerrois	0 0%	0 0%	0 0%	3 75%	1 25%	0 0%	0 0%	4 100%
Pays bourguignons	0 0%	9 8%	18 17%	50 46%	27 25%	5 5%	0 0%	109 100%
Bourgogne hors pays	0 0%	4 6%	8 12%	28 43%	20 31%	5 8%	0 0%	65 100%
Bourgogne	0 0%	13 7%	26 15%	78 45%	47 27%	10 6%	0 0%	174 100%
Pays français hors Bourgogne	6 0%	68 4%	326 17%	926 48%	502 26%	95 5%	4 0%	1 927 100%
France hors Bourg. hors pays	6 0%	121 6%	416 22%	810 43%	450 24%	89 5%	3 0%	1 895 100%
Inconnu	0 0%	7 44%	4 25%	4 25%	1 6%	0 0%	0 0%	16 100%
France	12 0%	209 5%	772 19%	1 818 45%	1 000 25%	194 5%	7 0%	4 012 100%

Fig. 26 : Age des élus bourguignons par département

		Age (% des élus de chaque département)											Effectif total	Age moyen	Ecart-type de l'âge	Min.	Max.	
		< 25	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74						> 75
Conseillers généraux	Côte-d'Or			7	2	5	9	23	23	16	7	7	43	54,1	9,9	31	72	
	Nièvre				3	6	13	22	38	16	3		32	54,5	6,1	39	66	
	Saône-et-Loire			2	11		14	21	14	16	16	7	57	55,2	10,3	31	74	
	Yonne			2			14	26	19	24	7	7	42	57,0	7,8	34	72	
	Bourgogne			3	5	2	13	23	22	18	9	6	174	55,2	9,0	31	74	
France		0	0	2	3	7	12	21	25	16	9	4	1	4 012	54,9	9,0	24	84
Conseillers régionaux	Côte-d'Or		6	6	17	11	11	28	17	6			18	46,4	9,4	27	60	
	Nièvre	11			22	11		11	22	22			9	47,9	13,6	24	63	
	Saône-et-Loire					10	20	45	20	5			20	51,5	5,1	42	61	
	Yonne			10	10	10	10	30	10	10	10		10	50,2	11,3	34	69	
	Bourgogne	2	2	4	11	11	12	32	18	9	2		57	49,1	9,4	24	69	
France		0	2	5	8	12	17	22	21	9	3	1	0	1 880	49,8	9,5	21	81
Conseillers municipaux	Côte-d'Or	1	2	6	11	14	14	16	14	9	7	4	2	7866	46,4	9,4	27	60
	Nièvre	1	2	6	10	12	14	15	15	11	8	6	2	3732	47,9	13,6	24	63
	Saône-et-Loire	0	2	6	12	14	15	17	14	9	6	3	1	7212	51,5	5,1	42	61
	Yonne	1	2	5	10	13	14	15	13	11	8	5	2	4803	50,2	11,3	34	69
	Bourgogne	1	2	6	11	14	15	16	14	10	7	4	2	23 613	50,2	11,6	19	91
France		1	2	6	11	14	15	16	14	9	6	3	1	464 348	49,8	11,4	18	98

IV. Variables sexe et âge croisées : des carrières politiques distinctes suivant le sexe

Les résultats suivant l'âge des élus doivent tenir compte du fait que l'engagement politique, au niveau local comme au niveau national, diffère considérablement selon le sexe. Les femmes sont moins nombreuses comme nous l'avons vérifié précédemment, elles se sont engagées plus tard historiquement, elles articulent différemment leur engagement politique avec leurs implications professionnelles et privées, leurs motivations sont distinctes de celles des hommes. En comparant l'âge des élus suivant leur sexe, et en dépit de l'absence de données longitudinales, on ébauche une comparaison des carrières selon le sexe des élus locaux.

Deux méthodes sont envisageables : soit comparer les profils d'âge des hommes et des femmes (donc reprendre la partie III en distinguant les sexes), soit comparer les taux de féminité suivant les classes d'âge (donc reprendre la partie II en distinguant les classes d'âge). Nous emploierons la première pour comparer les pays bourguignons, car elle débouche sur des tableaux de taille moindre.¹² Puis nous utiliserons suivant les cas l'une ou l'autre méthode pour comparer les élus par fonctions et les types de communes, la seconde fournissant des graphiques parfois plus lisibles.¹³

La figure 27 (on n'examine dans un premier temps que les colonnes « Toutes communes ») montre que les simples conseillers municipaux hommes sont plus âgés que les femmes, que l'on se place à l'échelle de la France, de la Bourgogne, ou de chaque pays bourguignon sauf trois d'entre eux. Ceci est vrai également pour les maires, à l'exception de trois pays également. Cela semble confirmer l'idée de carrières féminines moins durables, soit en tant que telles (les femmes candidates s'intéresseraient plus précocement à la politique, ou bien s'en lasseraient plus vite, ou bien l'abandonneraient afin de se consacrer à d'autres occupations), soit parce que ces carrières ont commencé plus tard historiquement (auquel cas, si cette entrée des femmes en politique s'avère durable, la moyenne d'âge des élues devrait augmenter à l'avenir, à mesure qu'elles rattrapent leur retard historique).

De plus, on considère que les conseillers simples et les maires sont les deux extrêmes d'une échelle mesurant le prestige de la fonction, avec les différents adjoints en positions intermédiaires, comme cela a été constaté sur la figure 14 (p. 22). Or l'écart hommes-femmes est supérieur chez les maires par rapport aux simples conseillers municipaux de 0,8 en France. Donc, à l'échelon national, l'importance de la fonction accroît le supplément d'âge des hommes. Sans doute est-ce dû au fait que la conquête du mandat le plus élevé est la plus longue, donc les candidats les plus expérimentés et introduits y parviennent mieux, ce qui favorise les hommes, historiquement les premiers dans le milieu (en moyenne). La jeunesse

¹² La seconde méthode appliquée aux pays bourguignons mènerait à des tableaux de 12 classes d'âge x 19 catégories d'espace, sans compter la distinction entre tailles de communes.

¹³ Graphiquement, la première méthode impliquerait de comparer un trop grand nombre de courbes, alors que quelques courbes avec de nombreux points ne présentent pas de difficulté de lecture.

des femmes maires est donc liée à l'inertie historique du monopole masculin sur les mandats les plus prestigieux.

Cette corrélation entre âge et sexe pour les mandats plus élevés est encore plus évidente à l'échelle régionale : l'écart est de 1,3 en Bourgogne. Elle monte à 1,5 en moyenne dans les pays bourguignons et est positive dans tous les pays sauf trois. Donc l'inertie historique y semble encore supérieure à ce qu'elle est dans le reste de la France.

Ce double constat (élus plus âgés que les élues, hautes fonctions occupées par des élus plus âgés que les autres) doit être interprété aussi en fonction de la contrainte à la parité, représentée ici par les communes de plus de 3 500 habitants (que nous appellerons pour simplifier « villes », par contraste avec les « bourgs »). Les données sont parfois légèrement faussées par les faibles effectifs de ce type de communes dans les pays bourguignons, mais elles indiquent une tendance (fig. 27). Pour la France et la Bourgogne, les simples conseillers des deux sexes sont plus âgés dans les villes que dans les bourgs¹⁴. La compétition pour se faire élire en ville semble plus ardue, donc elle sourit aux candidats rôdés, ayant accumulé relations et appuis, aptes à verrouiller leur situation et à limiter l'arrivée de jeunes concurrents.

En revanche, la situation est moins claire pour les maires. A l'échelle nationale, leur âge est le même dans les villes comme dans les bourgs chez les femmes, et même légèrement inférieur chez les hommes. En Bourgogne, les maires des deux sexes sont plus jeunes dans les villes, tendance qui se radicalise dans les pays bourguignons.¹⁵ Une rupture apparaît ici entre simples conseillers et maires : les seconds, s'ils sont plus âgés en moyenne que les conseillers de leur propre équipe municipale (par exemple 55,2 ans pour les hommes des villes contre 52,1 pour les simples conseillers des villes), sont en revanche plus jeunes que leurs homologues des bourgs. Peut-être cette rupture est-elle similaire à celle entre conseillers municipaux et généraux-régionaux constatée auparavant : les maires des villes ressortent à d'autres logiques politiques. Ils sont plus proches des filières de recrutement et de promotion partisans que leurs homologues des bourgs, ce qui leur permet de se faire recruter comme candidats, non seulement sur des critères liés à une lente ascension politique, mais aussi des diplômes et/ou des carrières rapides dans le monde professionnel ou au sein du parti.

¹⁴ Les mairesses de communes de plus de 3 500 bourguignonnes font exception parce qu'elles ne sont que deux sur l'ensemble de la région. Il est compréhensible que leur moyenne soit hors norme (seulement 47,8 ans contre 55,4 pour les mairesses de l'ensemble des communes bourguignonnes).

¹⁵ On notera que les communes de plus de 3 500 habitants en Bourgogne sont peu nombreuses : 50, dont deux seulement dirigées par des femmes. La moyenne des âges est donc moins fiable, en partie pour les femmes.

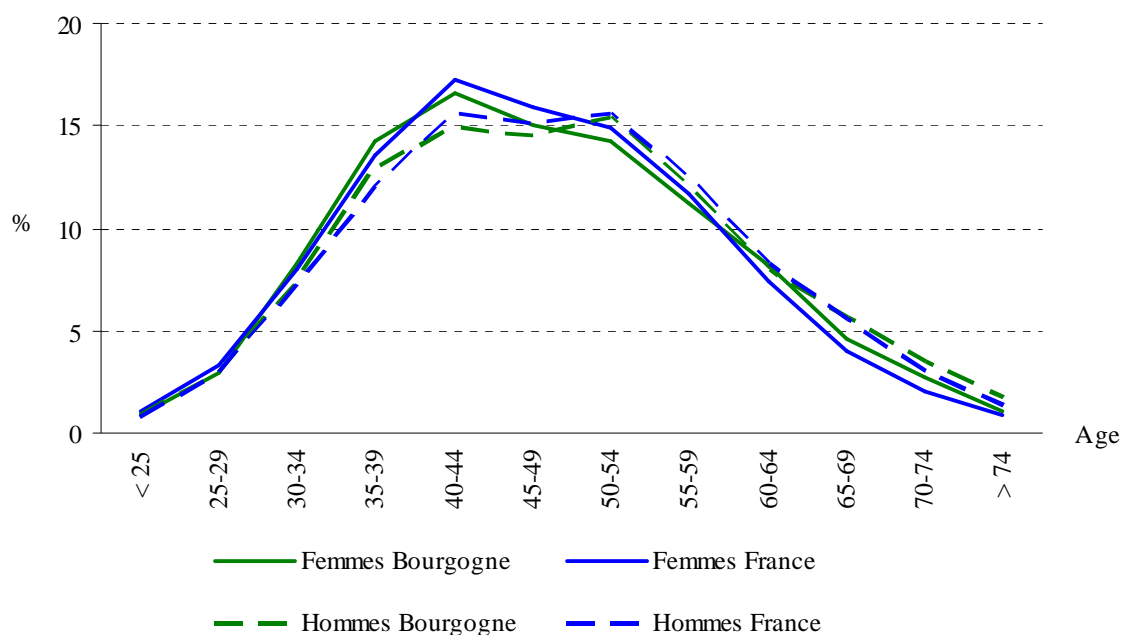
Fig. 27 : Age moyen suivant le sexe et la taille de la commune d'élection

	Simples conseillers municipaux				Maires							
	Toutes communes		Communes > 3 500 habitants		Toutes communes				Communes > 3 500 habitants			
	F	H	F	H	F	Eff.	H	Eff.	F	Eff.	H	Eff.
Auxois et Morvan Côte D'orient	47,9	48,8	44,2	48,0	54,1	26	57,7	176			54,0	1
Châtillonnais	48,7	48,1	53,8	55,2	58,6	19	56,7	84			51,0	1
Bresse bourguignonne	47,0	46,7	50,4	53,0	53,0	9	57,3	87			64,0	2
Chalonnais	47,2	48,7	49,9	52,5	54,9	19	58,5	127	45,0	1	55,8	5
Puisaye Forterre	48,8	49,8			55,2	5	60,6	60				
Tonnerrois	49,0	49,6	45,9	54,3	55,9	17	56,5	56			56,0	1
Seine et Tille	45,5	46,7			58,3	6	54,2	53				
Nivernais Morvan	50,4	51,8			55,2	17	59,1	96				
Nevers Sud nivernais	46,3	48,5	47,6	51,3	54,8	12	58,1	69			61,3	6
Bourgogne nivernaise	49,5	49,9	51,5	51,9	55,9	14	58,5	83			53,0	2
Autunois Morvan	46,9	48,0	48,9	53,1	59,3	3	58,3	52			37,0	1
Charolais Brionnais	45,5	46,3	47,8	49,5	52,9	9	56,9	108			54,8	4
Avallonnais	50,5	50,4	45,0	52,6	54,6	17	59,4	72			46,0	1
Pays bourguignons	47,9	48,7	48,5	52,1	55,6	173	57,8	1 123	45,0	1	53,3	24
Bourgogne hors pays	47,5	48,9	49,4	51,3	54,9	97	57,3	586	53,0		58,9	24
Bourgogne	47,8	48,8	48,8	51,9	55,4	270	57,6	1 709	47,8	1	55,2	48
Pays français hors Bourgogne	47,1	48,6	48,2	51,9	54,6	2 465	57,0	19 460	53,6	41	57,4	599
France hors Bourgogne hors pays	47,4	49,0	48,6	51,9	54,9	1 279	57,0	10 555	55,4	99	56,3	1 190
France	47,3	48,8	48,5	51,9	54,8	4 014	57,0	31 724	54,8	142	56,7	1 837

Les graphiques qui suivent précisent les profils d'âge détaillés. L'accent sera mis sur les paramètres susceptibles d'expliquer les carrières politiques en fonction du sexe. Pour la continuité du raisonnement avec la figure 27, on utilisera les simples conseillers municipaux et si besoin les maires, dont les grands effectifs permettent de mettre en évidence des formes nettes de profils d'âge sur des classes d'âge fines de cinq ans (fig. 28).

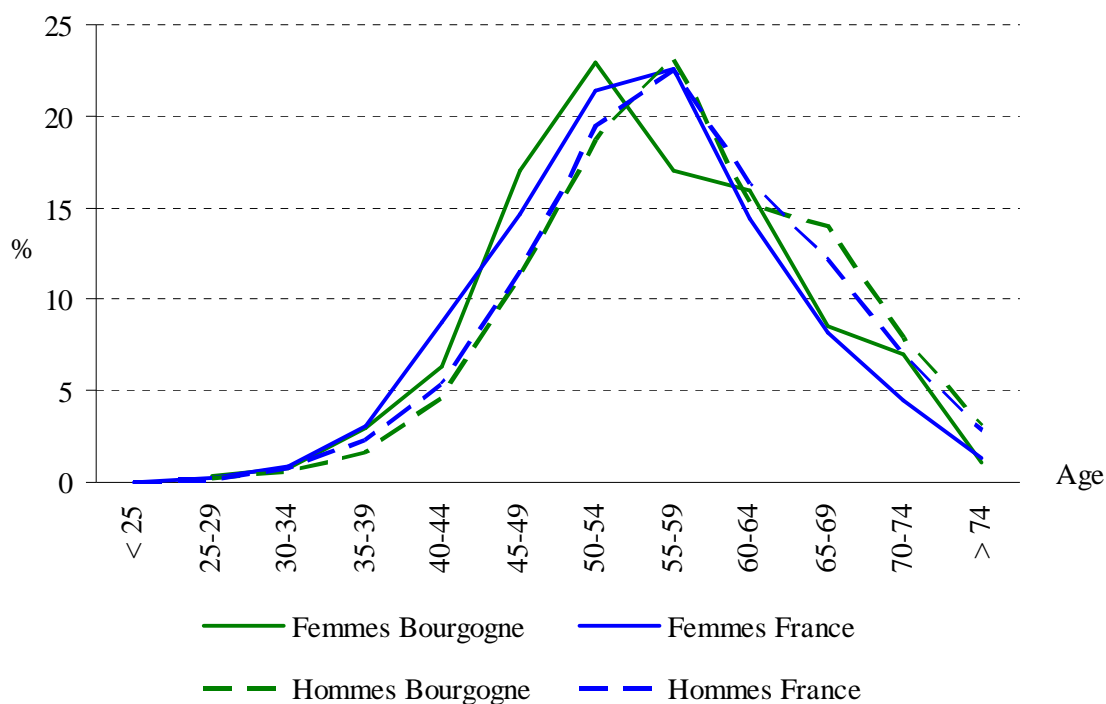
Les quatre courbes ont une forme proche de volcan plus ou moins arasé. La jeunesse des femmes constatée précédemment se retrouve dans le décalage de la courbe des femmes vers la gauche, avec un pic à 40-44 ans. La courbe des hommes forme un plateau entre 40 et 59 ans, et reste au-dessus de celle des femmes après 60 ans, ce qui explique la différence des moyennes d'âge. Les profils de France et de Bourgogne sont très similaires pour les deux sexes, nous ne les détaillerons donc pas plus avant.

Fig. 28 : Age des simples conseillers municipaux suivant le sexe
France et Bourgogne



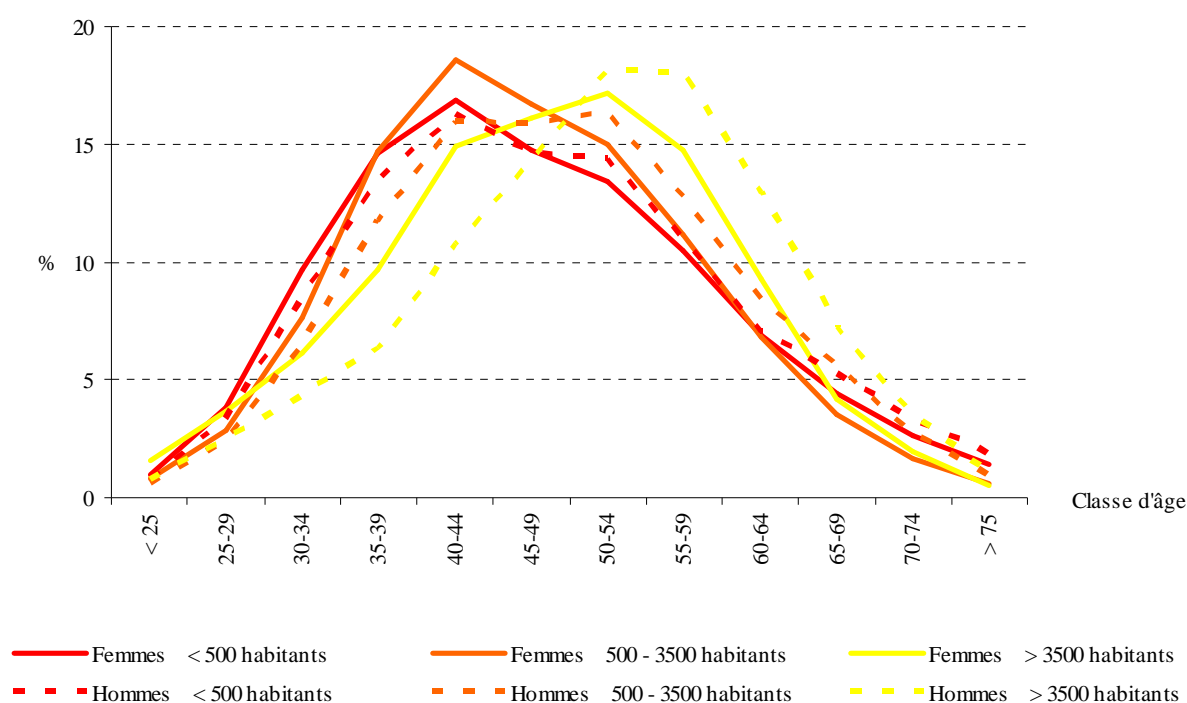
La situation est similaire chez les maires (fig. 29), hormis une spécificité bourguignonne : les mairesses de Bourgogne ont un pic légèrement plus précoce, entre 50 et 54 ans, contre un pic entre 55 et 59 ans dans la France entière. Cette anomalie doit être relativisée par les faibles effectifs de mairesses à l'échelle de la région.

Fig. 29 : Age des maires suivant le sexe
France entière



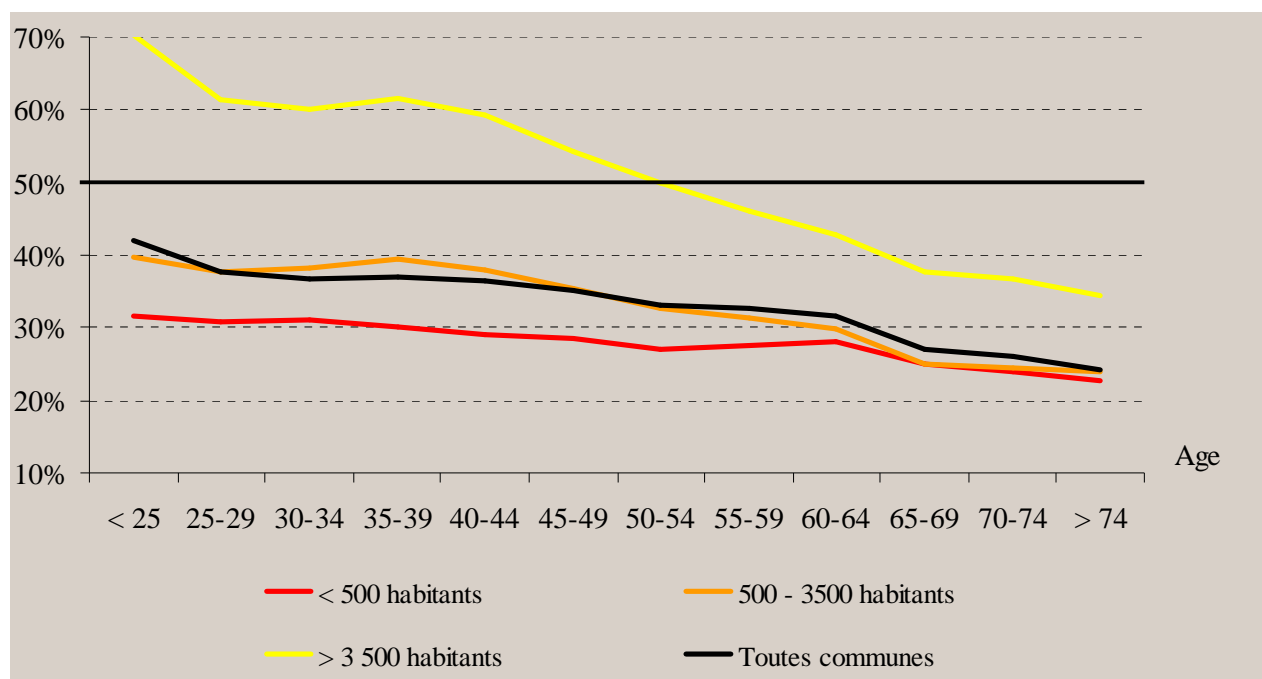
Distinguons à présent ces profils d'âge suivant la taille de la commune (fig. 30). Il est frappant de constater combien les courbes se décalent vers la droite quand la taille de la commune augmente, en particulier chez les hommes. Les hommes de plus de 50 ans ont le plus de chance d'occuper des mandats dans les villes de plus de 3 500 habitants, tandis que les femmes de moins de 45 ans ont le plus de chance d'occuper des mandats dans les communes de moins de 3 500 habitants. Parmi celles qui s'imposent au sein de l'univers très compétitif des conseils municipaux de villes de plus de 3 500 habitants, ce sont les plus âgées qui sont majoritaires.

**Fig. 30 : Age des simples conseillers municipaux
suivant le sexe et la taille de la commune**
France entière



La figure 31 est une présentation graphique selon la méthode 2 de la place des femmes à partir des mêmes données. Pour tous les types de communes, la part des femmes décroît à mesure que l'âge croît. Les femmes ne parviennent à être en excès vis-à-vis des hommes que dans les communes de plus de 3 500 habitants jusqu'à l'âge de 49 ans. Le bénéfice de la loi sur la parité s'exerce chez les plus jeunes d'entre elles du fait de leur retard historique dans l'engagement politique : la génération des femmes bénéficiant de la parité est logiquement plus jeune que des hommes en moyenne plus anciennement engagés. Il est aussi possible que les femmes s'engagent plus tôt et se désengagent plus vite, pour les raisons exposées plus tôt. Sont ici mis en évidence les trois déterminants de la féminité des élus municipaux identifiés plus haut (p. 19-20, à propos de la figure 10).

Fig. 31 : Taux de féminité des simples conseillers municipaux suivant l'âge et la taille de la commune
France entière



Nous constatons que la courbe des pays bourguignons suit assez fidèlement celle de l'ensemble de la région. Femmes et hommes se répartissent donc similairement entre les classes d'âge dans les pays et hors des pays.

La figure 32 compare les différents pays avec la même méthode. La diversité des profils rendrait un graphique peu lisible, le tableau a donc été préféré. L'interprétation précise des profils de chaque pays est laissée aux connaisseurs de ces pays. Un historique des équipes municipales successives permettrait d'expliquer l'évolution de l'équilibre entre les sexes d'un lieu à l'autre. Les écarts entre hommes et femmes peuvent s'expliquer par des dynamiques d'engagement collectif au sein de certaines équipes municipales. Un(e) maire « progressiste » du point de vue du sexe attire une ou plusieurs candidates, qui en attirent d'autres, faisant accepter une féminité qui se prolongera sur plusieurs années, éventuellement plusieurs générations.

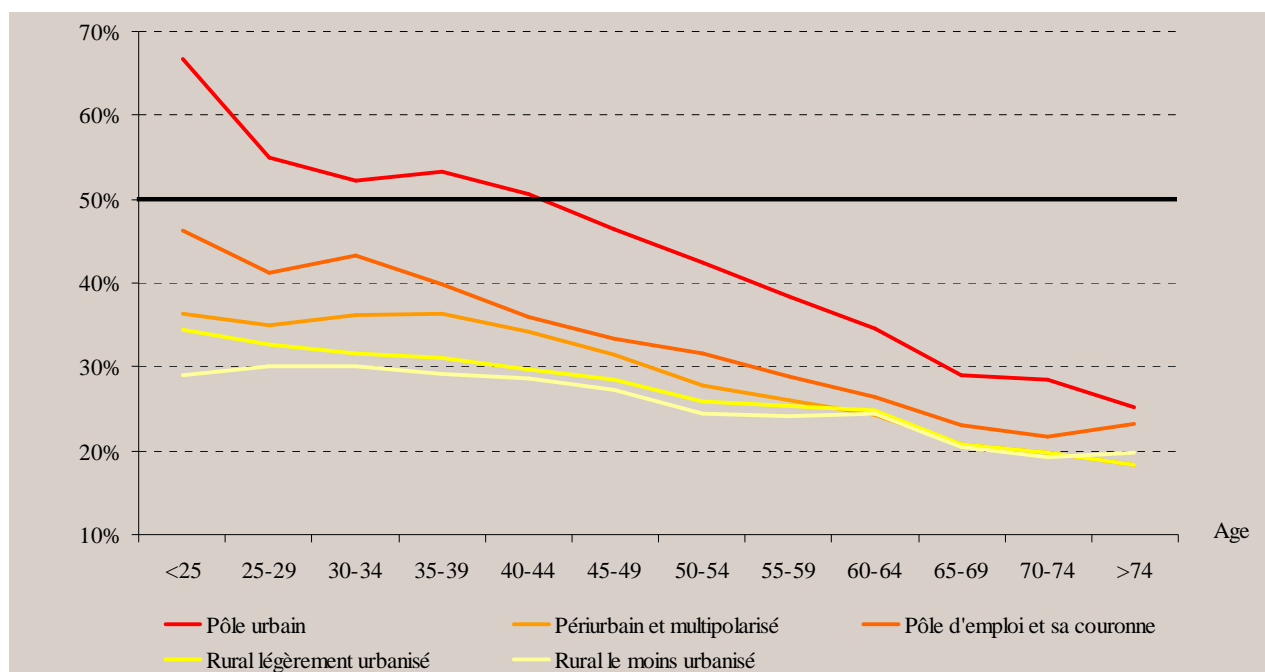
Il est possible également, du point de vue de la demande sociale, que ces variations d'engagement selon le sexe d'un pays à l'autre renvoient à une évolution des climats locaux vis-à-vis de l'émancipation de la femme. La proximité d'une ville ou d'un gros bourg, ou bien l'installation d'une usine qui embauche des femmes, peuvent accélérer l'émancipation féminine pendant une génération, ou bien durablement. Si les femmes d'un pays ont pris une part importante dans l'activité publique (mener une ferme, etc.) lors de la seconde guerre mondiale, elles ont pu conserver ce rôle après la guerre et donc un engagement municipal supérieur à la moyenne.

A l'échelle de la France, les types de communes (fig. 33) donnent des résultats similaires à la comparaison des trois tailles de communes. La présence des femmes va en décroissant des plus jeunes vers les plus âgés, à un niveau et avec une pente¹⁶ supérieurs pour les communes urbaines.

¹⁶ La pente est l'inclinaison de la courbe, c'est-à-dire son écart avec l'horizontale.

Fig. 32 : Taux de féminité des élus des pays bourguignons par classe d'âge (%)
 Simples conseillers municipaux

	<30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans
Auxois et Morvan Côte D'orient	36	28	28	29	27	24	33
Châtillonnais	30	31	29	26	39	29	
Bresse bourguignonne	22	26	40	28	29	29	100
Chalonnais	27	41	38	31	34	30	
Puisaye Forterre	44	39	31	33	27	41	50
Tonnerrois	25	37	32	31	30	37	
Seine et Tille	29	36	25	29	34	20	
Nivernais Morvan	44	28	37	32	32	20	14
Nevers Sud nivernais	38	45	41	38	30	29	
Bourgogne nivernaise	31	32	34	31	30	36	20
Autunois Morvan	44	35	29	31	36	19	
Charolais Brionnais	32	35	33	30	31	24	
Avallonnais	32	27	31	31	36	24	
Pays bourguignons	33	34	33	31	32	28	17
Bourgogne hors pays	32	39	37	33	32	26	27
Bourgogne	33	35	35	32	32	27	20
Pays français hors Bourgogne	36	35	33	31	28	24	22
France hors Bourgogne hors pays	43	40	40	36	32	28	25
France	39	37	36	33	30	26	23

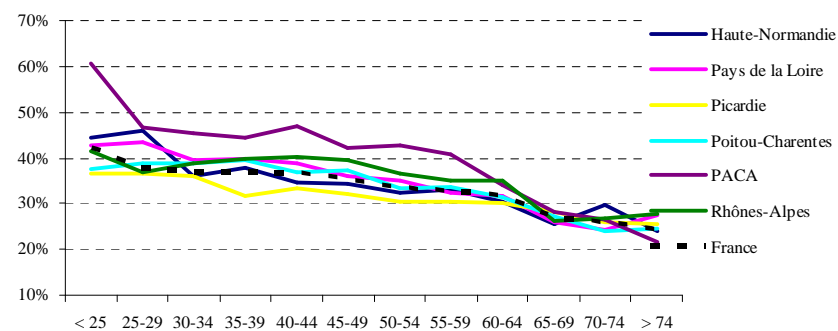
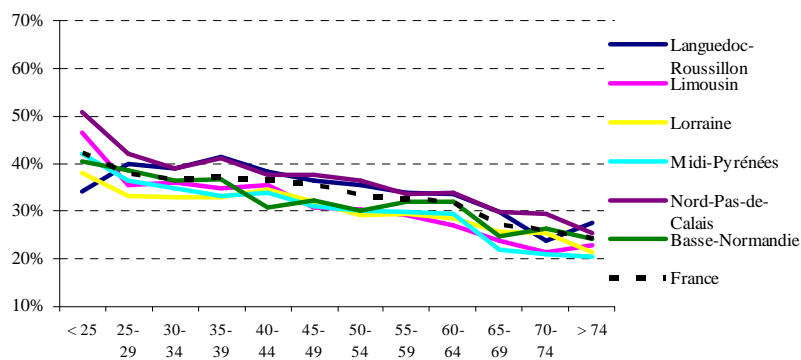
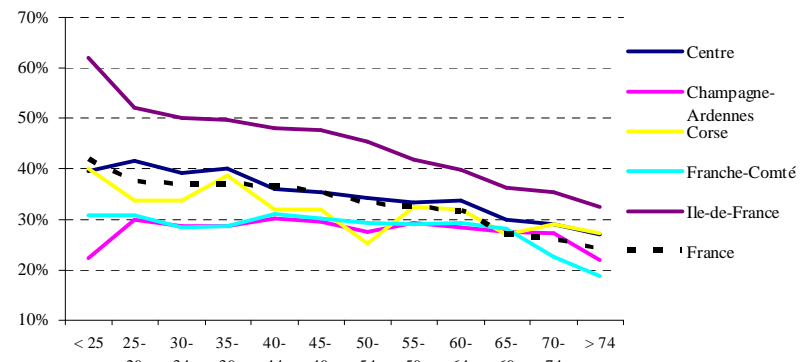
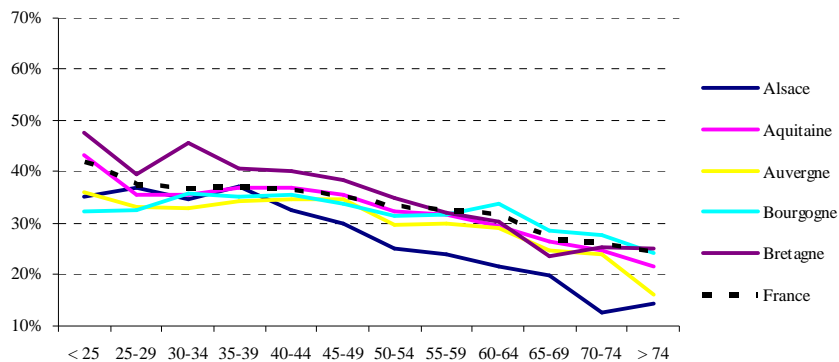
Fig. 33 : Taux de féminité suivant l'âge et le type de commune

Globalement, comme nous l'avons vu, les femmes sont plus présentes parmi les élus jeunes (moins de 50 ans), et inversement les hommes sont plus présents parmi les élus âgés (50 ans et plus). Cette différence est d'autant plus marquée que la commune est urbaine : par exemple, la classe d'âge qui favorise le plus les femmes en moyenne, les 40-44 ans, leur donne 4% d'avantage sur les hommes dans les communes de pôles urbains, contre 2% pour les communes rurales.

Les profils d'âge par région (fig. 34) mettent en évidence quelques singularités. L'Ile-de-France et dans une moindre mesure la PACA se distinguent par un niveau de féminité constamment supérieur aux autres régions, effet de leur taux d'urbanisation fort. L'Alsace, au niveau de la moyenne pour les moins de 40 ans, voit son taux de féminité descendre fortement après 40 ans, marque d'une inertie historique de la confiscation masculine des mandats électoraux. Inversement, la Champagne-Ardenne et la Franche-Comté sont marquées par une féminité encore faible pour les moins de 60 ans, signe que la ruralité de ces régions limite l'impact de la loi sur la parité. A contrario, les régions également rurales que sont comme Champagne-Ardenne, la Lorraine, le Limousin, la Picardie et la Basse-Normandie se rapprochent plus du taux de féminité national, marque que la « modernisation » de la vie politique dont témoigne la féminisation des élus semble en bonne route.

Pour prolonger l'analyse, on pourrait tenter d'expliquer l'âge des élus en fonction de leur sexe, de leur fonction, de leur assemblée d'appartenance, de la taille de leur commune d'élection. Une analyse de régression s'imposerait alors.

Fig. 34 : Taux de féminité par âge et par région
 Simples conseillers municipaux
 N = 338 448 (en moyenne n = 28 204 par région)



V. Variable étiquette politique : des conseillers municipaux plutôt à droite, des conseillers généraux et régionaux plutôt à gauche

Les élus sont répartis en 27 étiquettes politiques, dont une est indéfinie (divers), cinq sont génériques (divers droite, divers gauche, écologistes, extrême droite, extrême gauche), et 21 désignent des partis officiellement constitués. La figure 35 précise les légendes.

Fig. 35 : Etiquettes politiques du Ministère de l'Intérieur

Com	Communistes	MNR	Mouvement National Républicain
CPN	Chasse, Pêche, Nature et Traditions	MPF	Mouvement pour la France
Div	Divers	PRE	?
DL	Démocratie Libérale	PRG	Parti Radical de Gauche
DvD	Divers droite	PRS	Parti Républicain Radical et Radical Socialis
DvG	Divers gauche	RdG	Radicaux de gauche
Eco	Ecologistes	Reg	Régionalistes
ExD	Extrême droite	RPF	Rassemblement pour la France
ExG	Extrême gauche	RPR	Rassemblement Pour la République
FN	Front National	Soc	Parti Socialiste
FRN	Front National	UDF	Union pour la Démocratie Française (1978)
LCR	Ligue Communiste Révolutionnaire	UMP	Union pour un Mouvement Populaire
LO	Lutte Ouvrière	Verts	Verts
MDC	Mouvement des Citoyens		

Les figures 36-37 donnent les effectifs et pourcentages de chaque étiquette, plus les pourcentages pour la Bourgogne et la France, pour lesquelles les effectifs sont peu parlants. On remarque que les élus sans étiquette sont compris entre 83% et 91%, soit plus nombreux qu'en Bourgogne (84%), et nettement plus que dans le reste de la France (69%). Les pays concernés marquent ainsi leur caractère rural, synonyme à la fois de moindre proximité aux appareils politiques, basés dans les villes, et d'un ratio élus/électeurs supérieur, donc d'une concentration moindre du pouvoir dévolu à chaque élu. Ces deux facteurs expliquent une affiliation partisane moindre. Seul le Chalonnais, la Bourgogne nivernaise et le Charollais Brionnais descendent au taux du reste de la Bourgogne, tout en restant loin de celui de la France.

Les autres résultats devront être interprétés en fonction des histoires politiques et des sociologies politiques propres à chaque pays, ce que nous ne ferons pas ici.

Fig. 36 : Etiquettes politiques des conseillers municipaux (toutes fonctions) des pays bourguignons

	Auxois et Morvan Côte D'orient	Châtillonnais	Bresse bourguignonne	Chalonnais	Puisaye Forterre	Tonnerrois	Seine et Tille	Tous pays bourguignons	Bourgogne	France
Sans étiquette	1874 88%	899 87%	1082 89%	1544 83%	665 91%	655 87%	553 87%	87%	84%	69%
Total avec étiquette	255	129	138	323	66	102	81			
dont (effectifs / %) :										
Com	3 1,2	1 0,8	3 2,2	16 5,0	1 1,5	2 2,0	4 4,9	5,3	4,7	4,3
CPN										0,0
Div	10 3,9	16 12,4	10 7,2	13 4,0			2 2,5	4,3	3,6	4,0
DL		1 0,8	8 5,8	4 1,2				1,1	1,4	0,7
DvD	141 55,3	78 60,5	63 45,7	144 44,6	58 87,9	78 76,5	42 51,9	45,5	45,6	45,9
DvG	73 28,6	23 17,8	36 26,1	68 21,1	4 6,1	15 14,7	21 25,9	28,1	26,4	24,5
Eco	1 0,4			2 0,6				0,2	0,1	0,2
ExD				1 0,3		1 1,0		0,2	0,2	0,1
ExG								0,2	0,1	0,2
FN								0,0	0,1	0,1
FRN									0,1	0,0
LCR										0,0
LO										0,0
MDC								0,1	0,3	0,3
MNR										0,1
MPF										0,0
PRE					1 1,5			0,0	0,0	0,0
PRG	3 1,2		1 0,7					0,3	0,3	0,5
PRS				2 0,6				0,1	0,2	0,1
RdG										
Reg										0,1
RPF				2 0,6				0,1	0,2	0,3
RPR	9 3,5	5 3,9	6 4,3	27 8,4		2 2,0	3 3,7	3,3	5,0	4,5
Soc	12 4,7	2 1,6	9 6,5	37 11,5		4 3,9	5 6,2	9,5	9,2	9,7
UDF	2 0,8	3 2,3	2 1,4	4 1,2	1 1,5		4 4,9	1,3	1,4	2,8
UMP				1 0,3	1 1,5			0,1	0,2	0,7
Verts	1 0,4			2 0,6				0,2	0,7	0,9
Total élus	2129	1028	1220	1867	731	757	634	8 366	16 898	464 386

Étiquettes politiques des conseillers municipaux (toutes fonctions) des pays bourguignons (suite)

	Nivernais Morvan	Nevers Sud nivernais	Bourgogne nivernaise	Autunois Morvan	Charolais Brionnais	Avallonnais	Tous pays bourguignons	Bourgogne	France
Sans étiquette	1 192 91%	873 74%	1 010 85%	606 89%	1 222 81%	776 87%	87%	84%	69%
Total avec étiquette	113 100	304 100	175 100	78 100	285 100	119 100			
dont (effectifs / %) :									
Com	3 0,0	58 19,1	15 8,6		6 2,1	2 1,7	5,3	4,7	4,3
CPN									0,0
Div			1 0,6	1 1,3	41 14,4		4,3	3,6	4,0
DL		2 0,7		2 2,6	5 1,8	1 0,8	1,1	1,4	0,7
DvD	47 41,6	41 13,5	67 38,3	22 28,2	126 44,2	79 66,4	45,5	45,6	45,9
DvG	44 38,9	126 41,4	56 32,0	39 50,0	84 29,5	20 16,8	28,1	26,4	24,5
Eco			1 0,6				0,2	0,1	0,2
ExD						2 1,7	0,2	0,2	0,1
ExG			4 2,3				0,2	0,1	0,2
FN					1 0,4		0,0	0,1	0,1
FRN								0,1	0,0
LCR									0,0
LO									0,0
MDC		2 0,7			1 0,4		0,1	0,3	0,3
MNR									0,1
MPF									0,0
PRE							0,0	0,0	0,0
PRG		2 0,7			1 0,4		0,3	0,3	0,5
PRS				1 1,3			0,1	0,2	0,1
RdG									
Reg									0,1
RPF		1 0,3					0,1	0,2	0,3
RPR	1 0,9	5 1,6	2 1,1	4 5,1	5 1,8	3 2,5	3,3	5,0	4,5
Soc	18 15,9	64 21,1	24 13,7	6 7,7	13 4,6	11 9,2	9,5	9,2	9,7
UDF		2 0,7	4 2,3	3 3,8	2 0,7	1 0,8	1,3	1,4	2,8
UMP							0,1	0,2	0,7
Verts		1 0,33	1 0,6				0,2	0,7	0,9
Total élus	1 305	1 177	1 185	684	1 507	895	8 366	16 898	464 386

Fig. 37 : Etiquettes politiques des conseillers généraux et régionaux des pays bourguignons

Pour faciliter la lecture, seules les étiquettes représentées en Bourgogne ont été retenues

Sont donc exclues de ce tableau les étiquettes suivantes : non inscrits, CPNT, ExD, FN, FRN, LCR, LO, MDC, MNR, PRE, PRS.

Conseillers généraux	Com	Div	DvD	DvG	Eco	ExG	PRG	RdG	Rég	RPF	RPR	PS	UDF	UMP	Verts	Total
Auxois et Morvan Côte D'orient				2 25%			1 13%		1 13%		3 38%		1 13%			8 100%
Châtillonnais			2 29%	1 14%							1 14%	2 29%		1 14%		7 100%
Bresse bourguignonne			1 9%									8 73%		2 18%		11 100%
Chalonnais				1 8%			1 8%					3 25%		7 58%		12 100%
Puisaye Forterre			3 50%											3 50%		6 100%
Tonnerrois	1 25%			1 25%										2 50%		4 100%
Seine et Tille			1 20%								1 20%	1 20%		2 40%		5 100%
Nivernais Morvan	1 9%		1 9%								1 9%	8 73%				11 100%
Nevers Sud nivernais			1 8%							1 8%		10 83%				12 100%
Bourgogne nivernaise			3 38%	2 25%								3 38%				8 100%
Autunois Morvan				2 29%					1 14%			3 43%		1 14%		7 100%
Charolais Brionnais			3 27%	3 27%										5 45%		11 100%
Avallonnais			2 29%	1 14%								1 14%		3 43%		7 100%
Pays bourguignons	2 2%		17 16%	13 12%			2 2%		2 2%	1 1%	6 6%	39 36%	1 1%		0 0%	109 100%
Bourgogne hors pays	2 3%	1 2%	5 8%	6 9%							4 6%	19 29%		27 42%	1 2%	65 100%
Bourgogne	4 2%		22 13%	19 11%			2 1%		2 1%	5 3%	25 14%	39 22%	28 16%		0 0%	174 100%
Pays français hors Bourgogne	86 4%	18 1%	324 17%	166 9%	3 0%	3 0%	26 1%	1 0%	5 0%	62 3%	646 34%	132 7%	408 21%	4 0%	24 1%	1 927 100%
France hors Bourgogne hors pays	143 8%	9 0%	276 15%	168 9%	1 0%	5 0%	11 1%	7 0%	3 0%	90 5%	621 33%	124 7%	368 19%	17 1%	18 1%	1 895 100%
Appartenance pays inconnue		2 13%	4 25%	1 6%						1 6%	2 13%		5 31%			16 100%
Total France	233 6%	30 1%	626 16%	354 9%	4 0%	8 0%	39 1%	8 0%	9 0%	163 4%	1 327 33%	257 6%	834 21%	22 1%	44 1%	4 012 100%
Conseillers régionaux	Com	Div	DvD	DvG	Eco	ExG	PRG	RdG	Rég	RPF	RPR	PS	UDF	UMP	Verts	Total
Bourgogne	6 11%			1 2%				1				23 40%		14 25%	6 11%	57 100%
France	183 10%	2 0%	62 3%	110 6%	1 0%	5 0%		53	37 2%			640 34%	112 6%	354 19%	166 9%	1 880 100%

Afin de simplifier la présentation des résultats en intégrant la multitude d'étiquettes de faibles effectifs avec les étiquettes majoritaires, les étiquettes ont été regroupées comme indiqué ci-dessous.

Fig. 38 : Regroupement des étiquettes politiques en tendances

Tendance	Etiquette officielle
Extrêmes droites	ExD, FN, FRN, MNR
Droites parlementaires	DL, DvD, RPF, RPR, UDF, UMP
Ecologistes	Eco, Ver
Gauches parlementaires	Com, DvG, MDC, PRG, PRS, RdG, Soc
Extrêmes gauches	ExG, LCR, LO
Autres	CPN, Div, PRE, Reg

Le classement de certains partis peut être discuté à la marge :

- Les communistes (Com) pourraient être considérés comme appartenant à l'extrême gauche, mais ils ont participé de 1997 à 2002 au gouvernement de Gauche Plurielle, et votent régulièrement avec le Parti Socialiste à l'Assemblée Nationale, donc ils ont été placés dans la gauche parlementaire.
- Le Rassemblement Pour la France de Charles Pasqua et le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers pourraient être classés dans la tendance autres, voire dans l'extrême droite, mais ces deux partis restent des forces d'appoint potentielles pour la majorité UMP, c'est pourquoi ils sont inclus dans la droite parlementaire. En tout état de cause, ils jouent sur des effectifs faibles et qui ne modifieraient pas substantiellement l'interprétation.

Les figures 39 et 40 montrent que les votes aux marges, extrêmes et écologistes, sont très faibles aux trois échelons, excepté dans le Chalonnois (un conseiller municipal d'extrême droite, quatre écologistes), le Tonnerrois (un extrême droite), et au conseil régional (6 Verts et 6 Front National). L'extrême gauche est absente, sauf quatre conseillers municipaux dans la Bourgogne nivernaise.

La tendance que nous avons appelée Autres est assez forte du fait des « Divers », rubrique renseignée de manière ambiguë et hétérogène d'un pays à l'autre. Les « Divers » comprennent des candidats n'ayant pas déclaré d'étiquette, d'autres ayant déclaré des étiquettes difficiles à classer. Les services chargés de la collecte de cette information ont sans doute employé des méthodes diverses d'un département à l'autre, insistant sans doute diversement pour obtenir l'information auprès des candidats, attribuant parfois des étiquettes par extrapolation (d'une tête de liste à la liste complète) ou par déduction (à partir de l'étiquette déclarée lors d'une

Fig. 39 : Tendances politiques des conseillers municipaux (toutes fonctions) des pays bourguignons
Pourcentages

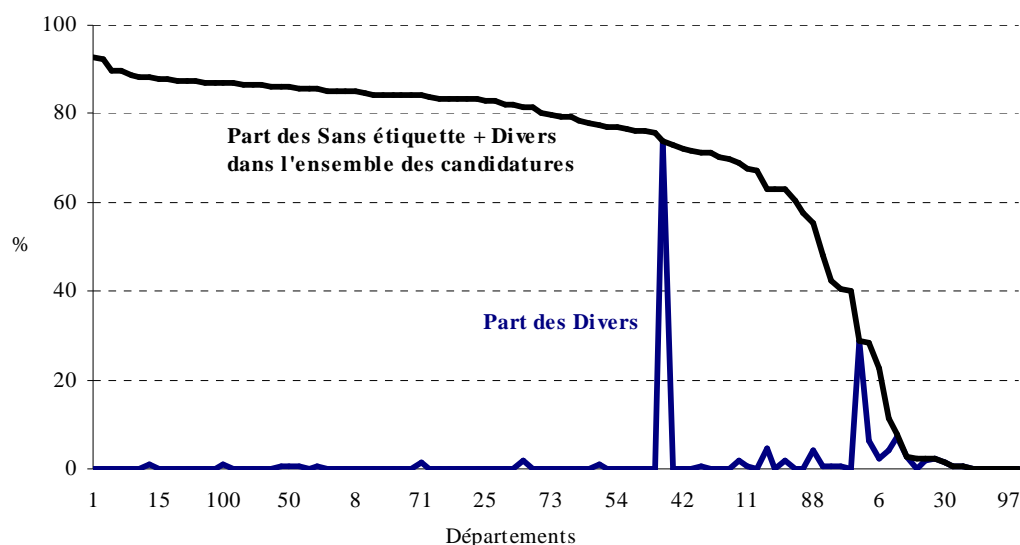
	Sans étiquette	Elus avec étiquette						Différentiel droite - gauche	Effectif total	
		Extrêmes droites	Droites parlementaires	Ecologistes	Gauches parlementaires	Extrêmes gauches	Autres			Total
Auxois et Morvan Côte D'orient	88,0		59,6	0,8	35,7		3,9	100	23,9	2 129
Châtillonnais	87,5		67,4		20,2		12,4	100	47,3	1 028
Bresse bourguignonne	88,7		57,2		35,5		7,2	100	21,7	1 220
Chalonnais	82,7	0,3	56,3	1,2	38,1		4,0	100	18,6	1 867
Puisaye Forterre	91,0		90,9		7,6		1,5	100	83,3	731
Tonnerrois	86,5	1,0	78,4		20,6			100	58,8	757
Seine et Tille	87,2		60,5		37,0		2,5	100	23,5	634
Nivernais Morvan	91,3		42,5		57,5			100	-15,0	1 305
Nevers Sud nivernais	74,2		16,8	0,3	82,9			100	-66,1	1 177
Bourgogne nivernaise	85,2		41,7	1,1	54,3	2,3	0,6	100	-14,9	1 185
Autunois Morvan	88,6		39,7		59,0		1,3	100	-19,2	684
Charolais Brionnais	81,1	0,4	48,4		36,8		14,4	100	11,9	1 507
Avallonnais	86,7	1,7	70,6		27,7			100	44,5	895
Pays bourguignons	86,1	0,3	56,2	0,3	39,5	0,2	3,7	100	16,8	15 119
Bourgogne hors pays	81,2	0,7	57,1	1,4	38,1	0,1	2,7	100	19,7	8 532
Bourgogne	84,2	0,5	53,9	0,8	41,0	0,1	3,7	100	13,3	23 651
Pays français hors Bourgogne	76,5	0,3	56,0	0,7	37,0	0,1	6,0	100	19,1	268 099
France hors Bourgogne hors pays	55,8	0,4	53,9	1,5	41,4	0,2	2,7	100	12,7	172 636
France	69,2	0,3	54,8	1,1	39,4	0,2	4,2	100	15,5	464 386

Fig. 40 : Tendances politiques des conseillers généraux et régionaux des pays bourguignons (%)

Conseillers généraux	Sans étiquette	Elus avec étiquette						Total	Différentiel droite - gauche	Effectif total	
		Extrêmes droites	Droites parlementaires	Ecologistes	Gauches parlementaires	Extrêmes gauches	Autres				
Auxois et Morvan Côte D'orient			50,0		37,5			100	12,5	8	
Châtillonnais			57,1		42,9			100	14,3	7	
Bresse bourguignonne			27		72,7			100	-45	11	
Chalonnais			58,3		41,7			100	16,7	12	
Puisaye Forterre			100					100	100	6	
Tonnerrois			50,0		50,0			100	0,0	4	
Seine et Tille			80		20,0			100	60	5	
Nivernais Morvan			18,2		81,8			100	-63,6	11	
Nevers Sud nivernais			16,7		83,3		8,3	100	-66,7	12	
Bourgogne nivernaise			37,5		62,5			100	-25,0	8	
Autunois Morvan			14,3		71,4			100	-57,1	7	
Charolais Brionnais			72,7		27,3			100	45,5	11	
Avallonnais			71,4		28,6			100	42,9	7	
Pays bourguignons			50,3		47,7		0,6		2,6	109	
Bourgogne hors pays			55,4	1,5	41,5		1,5	100	13,8	65	
Bourgogne			50,0	0,6	47,7		1,7	100	2,3	174	
Pays français hors Bourgogne			0,1	48,8	0,4	48,3	0,2	2,3	100	0,4	1 927
France hors Bourgogne hors pays	0,1		0,2	46,6	0,9	49,9	0,3	2,0	100	-3,3	1 895
Appartenance inconnue			68,8		18,8		12,5	100	50,0	16	
France	0,0		0,1	47,9	0,6	48,9	0,2	2,2	100	-1,1	4 012
Conseillers régionaux											
Bourgogne			10,5	24,6	10,5	54,4		100	-19,3	57	
France			8,2	28,1	8,9	52,4	0,3	2,1	100	-16,4	1880

autre élection). La conséquence est que certains départements ont des taux respectifs de Sans étiquette et de Divers très variables : faibles-faibles (Puy-de-Dôme, Allier), faibles-forts (Alpes-de-Haute-Provence, Pyrénées-Orientales), forts-faibles (Ain, Vendée), forts-forts (Rhône, Vosges). La figure 30 donne une idée de cette hétérogénéité entre départements. Elle montre que les Sans étiquette et les Divers jouent des rôles équivalents dans certains départements et que certains départements ont des proportions très faibles de l'un et de l'autre (ce deuxième cas est lié notamment aux départements dont nous avons montré que les conseillers municipaux n'ont pas tous été recensés dans la base, par exemple le 97, Martinique). Dans les deux cas, l'effet sur l'équilibre gauche-droite se limite aux codages forcés par l'administration d'élus qui ailleurs auraient été codés en divers ou sans étiquette : on considérera qu'ils sont en nombre limités.

Fig. 41 : Part des « Sans étiquette » et des « Divers »
Par ordre décroissant du cumul Sans étiquette + Divers



Pour traiter des positionnements politiques autres que les marges, la dernière colonne des figures 39 et 40 indiquent la différence entre l'ensemble des droites et l'ensemble des gauches. Considérée dans son ensemble, la Bourgogne se place légèrement plus à gauche que le reste de la France à l'échelon municipal (2% d'écart), de même qu'à l'échelon régional (3% d'écart). En revanche, les conseils généraux de 10 des 13 pays bourguignons sont nettement ancrés à droite.

Plus précisément, à l'échelon municipal, le différentiel [droite – gauche] est supérieur de 3% (Chalonnais) à 58% (Puisaye-Forterre) vis-à-vis de celui du reste de la France, en passant par des écarts de 6% pour la Bresse, 8% pour la Seine et Tille et l'Auxois, 29% pour l'Avalonnais, 32% pour le Châtillonnais et 43% pour le Tonnerrois. Cet ancrage à droite est sans doute pour partie une conséquence de la ruralité des pays concernés : 3 des 4 pays les plus à droite sont de type rural. Symétriquement, les 4 pays qui votent majoritairement à gauche sont soit de type maillé (Nivernais Morvan et Bourgogne nivernaise), soit petit pôle (Nevers Sud nivernais et Autunois Morvan).

Concernant les conseils généraux (fig. 40), l'orientation des pays constatées précédemment est confirmée, mis à part le fait que la Bresse bourguignonne s'oriente à gauche, et que le Tonnerrois perd son orientation à droite.

La figure 42 tente de vérifier l'orientation politique suivant le type de pays. De manière surprenante, les pays de type périurbain et réseau de villes semblent les plus à droite, les pays maillés et ruraux les plus à gauche...

Fig. 42 : Tendances politiques des élus selon le type de pays
Conseillers municipaux (toutes fonctions). Pourcentages

	Sans étiquette	Avec étiquette						Différence droite - gauche	Effectif
		Extrêmes droites	Droites parlementaires	Ecol.	Gauches parlementaires	Extrêmes gauches	Autres		
Urbains	62	0,2	53	0,8	42	0,2	4,1	12	47 343
Périurbains	77	0,4	77	0,5	21	0,0	0,4	57	35 037
Réseau de villes	77	0,3	62	0,9	35	0,1	1,5	28	31 509
Petit pôle	81	0,3	53	0,8	39	0,1	7,0	13	67 458
Maillés	83	0,2	49	0,6	40	0,1	10	8	47 068
Ruraux	80	0,2	49	0,3	39	0,1	12	11	54 169
Hors pays	57	0,4	54	1,5	41	0,2	2,7	13	181 802
	69	0	55	1	39	0	4	16	464 386

La ruralité serait-elle facteur de vote à gauche ? Le découpage en pays est en fait biaisé, car 39% des conseillers municipaux, en majeure partie des urbains, ne dépendent d'aucun pays.

La figure 43, qui compare les tendances politiques suivant la taille de la commune, rétablit le fait que la ruralité est en fait un facteur de vote à droite. Les effectifs sont suffisants, les résultats sont suffisamment parlants pour que les seuils de 500 et 3 500 habitants soient considérés comme pertinents.

Fig. 43 : Tendances politiques des élus selon la taille de la commune
Conseillers municipaux (toutes fonctions). Pourcentages

	Sans étiquette	Parmi les élus avec étiquette						Diff. droite - gauche	Effectif
		Extrêmes droites	Droites parlementaires	Ecologistes	Gauches parlementaires	Extrêmes gauches	Autres		
< 500 habitants	80,3	0,2	60,3	0,3	32,8	0,0	6,4	27,6	202 063
500 - 3500 habitants	78,8	0,2	56,0	0,3	38,0	0,1	5,5	18,2	198 731
> 3500 habitants	4,1	0,5	50,3	2,2	44,8	0,3	1,8	5,8	63 592
Toutes communes	69,2	0,3	54,8	1,1	39,4	0,2	4,2	15,5	464 386

Concernant les départements bourguignons (fig. 44), la part de « Sans étiquette » varie de 82,8% à 85,2% des candidats, une variation minime. En revanche, la part des « Divers » au sein des élus avec étiquette varie de 0,0% à 7,5%, ce qui ressort certainement aux causes administratives citées ci-dessus. Nous ne disposons hélas d'aucun moyen pour corriger ce biais, qui est significatif car les effectifs associés varient de 3 137 (Nièvre) à 6720 (Côte-d'Or).

L'Yonne se classe clairement la plus à droite, suivie de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, et de la Nièvre le plus à gauche. Le classement des quatre départements sur une échelle gauche-droite est assez cohérente d'un type de scrutin à l'autre, étant donné les quatre paramètres suivants :

1. Que ces scrutins sont décalés dans le temps (municipales en 2001, cantonales en 2001 et 2004, régionales en 2004) et donc qu'ils peuvent dépendre de conjonctures, d'humeurs politiques nationales différentes. Ceci explique peut-être une partie du positionnement plus à gauche des régions, et à droite des municipales. La relative stabilité du classement des départements observée sur 3 ans est cependant susceptible d'être contredite sur une plus longue période.
2. Que ces scrutins vont du très local (municipales) au quasi-national (régionales), ce qui fait notablement varier les critères du vote (personnalité et bilan sont prépondérants sur le plan local, enjeux idéologiques et position vis-à-vis du gouvernement dominant sur le plan national) et le rôle des appareils partisans (beaucoup plus impliqués dans les régionales et les cantonales que dans les municipales, surtout dans les petites communes). Ceci explique que les écarts soient plus marqués aux municipales (102% d'écart de différentiel droite-gauche entre la Nièvre et l'Yonne) qu'aux régionales (12% d'écart entre les deux mêmes départements).
3. Que les sièges sont nettement moins nombreux aux régionales, ce qui serait susceptible de générer des situations statistiquement extrêmes. Mais ce phénomène est contrebalancé par les éléments de scrutin majoritaire qui modèrent le scrutin à la proportionnelle défini par la réforme de 2003 : les listes au dessous de 10% au premier tour sont éliminées ; une prime de 25% des sièges est attribuée à la première liste (en l'occurrence l'union PS-PRG, DvG, Verts, PC sous le libellé Rassemblement de gauche) ; une liste doit obtenir 5% des suffrages exprimés pour obtenir des sièges. Ces éléments empêchent la répartition des sièges au prorata des scores départementaux de chaque liste d'engendrer une représentation aussi fidèle des voix à l'échelle départementale, ce qui explique l'homogénéité des quatre départements aux régionales.
4. Que l'échelle régionale engendre une homogénéisation des résultats d'une même région aux dépens des spécificités départementales.

Fig. 44 : Tendances politiques des départements bourguignons
Pourcentages

	Sans étiquette	Elus avec étiquette						Total	Différentiel droite - gauche	Effectif
		Extrêmes droites	Droites parlementaires	Ecologistes	Gauches parlementaires	Extrêmes gauches	Autres			
Conseillers municipaux										
Côte-d'Or	84,9	0,3	57,4	1,1	37,7		3,6	100	20	7 866
Nièvre	84,0		29,4	0,5	69,3	0,7	0,2	100	-41	3 732
Saône-et-Loire	82,8	0,2	48,4	0,4	43,4		7,5	100	5	7 212
Yonne	85,2	1,6	78,4	1,4	18,3	0,1	0,1	100	61	4 803
Bourgogne	84,2	0,5	53,9	0,8	41,0	0,1	3,7	100	13	23 613
Conseillers généraux										
Côte-d'Or			53,5		44,2		2,3	100	9	43
Nièvre			25,0		75,0			100	-50	32
Saône-et-Loire			43,9		52,6		3,5	100	-9	57
Yonne			73,8	2,4	23,8			100	50	42
Bourgogne			50,0	0,6	47,7		1,7	100	2	174
Conseillers régionaux										
Côte-d'Or		11,1	22,2	11,1	55,6		0,0	100	-22	18
Nièvre		11,1	22,2	11,1	55,6			100	-22	9
Saône-et-Loire		10,0	25,0	10,0	55,0			100	-20	20
Yonne		10,0	30,0	10,0	50,0			100	-10	10
Bourgogne		10,5	24,6	10,5	54,4			100	-19	57

La répartition politique des élus diffère peu lorsqu'on se restreint à la population des femmes. Le tableau n'est donc pas reproduit ici. Il n'existe donc pas, à première vue, de logique partisane ou idéologique de l'engagement politique local des femmes.

Si on se restreint à la population des maires, la distribution politique change peu également. Ce tableau non plus n'est donc pas reproduit. L'engagement des maires ne diffère pas significativement de celui des autres conseillers municipaux. Ce résultat est lié en partie au fait que les maires constituent une grande partie (38%) des élus avec étiquette, et que les autres conseillers municipaux, lorsqu'ils déclarent une étiquette, déclarent le plus souvent celle de leur majorité municipale, donc celle du maire qu'ils ont élu.

Enfin, les statistiques par régions (fig. 45 à 47) montrent des écarts notables, ceux que traduisent les cartes électorales publiées dans la presse les soirs de scrutin. La concordance entre les trois votes considérés est forte, comme le montrent les coefficients de corrélation entre les différentiel [droite - gauche] (fig. 48), surtout entre les votes municipal et cantonal. Le graphique 49 résume les différentiels droite-gauche aux trois élections considérées. Il positionne en abscisse le vote municipal, en ordonnées le vote cantonal, et en marques de points le vote régional. Sur les deux dimensions, les régions se positionnent depuis les plus à gauche (Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Midi-Pyrénées) jusqu'à l'Alsace, la plus à droite. Le vote régional est légèrement moins bien corrélé pour des raisons déjà évoquées: c'est un vote plus politique, plus conjoncturel, retardé dans le temps, sur des listes formées à un échelon large (la région), et surtout le mode de scrutin a tendance à amplifier dans la répartition des sièges de petites différences en termes de voix (prime de 25% à la première liste). Mais globalement, les régions les plus marquées à gauche et à droite restent les mêmes dans les trois scrutins.

Fig. 45 : Tendances politiques des conseillers municipaux (toutes fonctions) par région
Pourcentages

	Sans étiquette	Elus avec étiquette						Total	Différentiel droite - gauche
		Extrêmes droites	Droites parlementaires	Ecologistes	Gauches parlementaires	Extrêmes gauches	Autres		
Alsace	55,3	0,4	88,3	0,9	9,9	0,1	0,5	100	78,6
Aquitaine	81,8	0,1	44,7	1,0	52,9	0,2	1,1	100	-8,4
Auvergne	32,4	0,0	44,6	0,4	54,5	0,1	0,4	100	-10,0
<i>Bourgogne</i>	<i>84,2</i>	<i>0,5</i>	<i>53,9</i>	<i>0,8</i>	<i>41,0</i>	<i>0,1</i>	<i>3,7</i>	<i>100</i>	<i>13,3</i>
Bretagne	76,9	0,6	51,6	1,2	45,4	0,4	0,8	100	6,4
Centre	76,7	0,3	61,1	0,8	36,4	0,1	1,3	100	24,9
Champagne-Ardenne	81,7	0,2	67,9	0,7	30,9	0,1	0,1	100	37,2
Corse	84,6	0,0	52,6	0,0	39,8	0,0	7,5	100	12,8
Franche-Comté	85,4	0,6	54,3	1,1	40,6	0,2	3,1	100	14,0
Ile-de-France	34,5	0,5	61,9	2,7	33,4	0,4	1,1	100	28,7
Languedoc-Roussillon	54,7	0,1	27,1	1,1	37,1	0,1	34,6	100	-10,0
Limousin	85,5	0,1	38,1	1,7	60,0	0,0	0,1	100	-21,8
Lorraine	76,8	0,1	58,0	0,8	39,3	0,1	1,7	100	18,8
Midi-Pyrénées	83,9	0,1	39,0	1,5	57,5	0,2	1,7	100	-18,5
Nord-Pas-de-Calais	31,5	0,4	48,0	0,8	47,6	0,1	3,1	100	0,7
Basse-Normandie	85,5	0,2	71,5	1,1	26,5	0,1	0,6	100	45,1
Haute-Normandie	75,7	0,2	56,6	0,8	42,2	0,2	0,0	100	14,3
Pays de la Loire	80,1	0,2	63,4	2,2	33,1	0,5	0,7	100	30,0
Picardie	53,8	0,2	63,9	0,1	29,7	0,1	6,0	100	34,3
Poitou-Charentes	81,7	0,9	53,2	1,4	44,1	0,1	0,2	100	9,9
PACA	39,5	1,0	52,1	1,1	35,3	0,1	10,5	100	17,8
Rhône-Alpes	76,0	0,3	57,0	1,3	38,4	0,1	2,9	100	18,8
France	69,2	0,3	54,8	1,1	39,4	0,2	4,2	<i>100</i>	15,5

Fig. 46 : Tendances politiques des conseillers généraux par région
Pourcentages

	Extrêmes droites	Droites parlementaires	Ecolog.	Gauches parlementaires	Extrêmes gauches	Autres	Total	Différentiel droite - gauche
Alsace	1,3	74,7	4,0	16,0		4,0	100	60,0
Aquitaine		34,5		64,3		1,3	100	-29,8
Auvergne		46,8	0,6	51,9		0,6	100	-5,1
<i>Bourgogne</i>		50,0	0,6	47,7		1,7	100	2,3
Bretagne		40,8		58,2		1,0	100	-17,4
Centre		59,1		38,9		2,0	100	20,2
Champagne-Ardennes	0,7	72,6	0,7	25,3		0,7	100	47,9
Corse		50,8		39,3		9,8	100	11,5
Franche-Comté		44,0		55,2		0,9	100	-11,2
Ile-de-France		52,7	1,7	45,0	0,7		100	7,0
Languedoc-Roussillon		29,2	0,5	68,6		1,6	100	-39,5
Limousin		32,1		62,3	4,7	0,9	100	-34,9
Lorraine		55,8		41,7		2,6	100	14,1
Midi-Pyrénées		30,3	0,3	61,6		7,8	100	-31,3
Nord-Pas-de-Calais		28,8		69,9		1,3	100	-41,0
Basse-Normandie		70,2	0,7	28,4		0,7	100	41,8
Haute-Normandie		42,5		56,6		0,9	100	-14,2
Pays de la Loire		61,6	1,0	35,5		2,0	100	26,1
Picardie		45,0	0,8	50,4		3,1	100	-5,4
Poitou-Charentes		50,0	2,5	44,3		3,2	100	5,7
PACA	1,3	54,4	0,4	43,0		0,8	100	12,7
Rhône-Alpes		54,6	1,2	43,6		0,6	100	11,0
France	0,1	48,3	0,7	48,7	0,2	2,0	100	-0,5

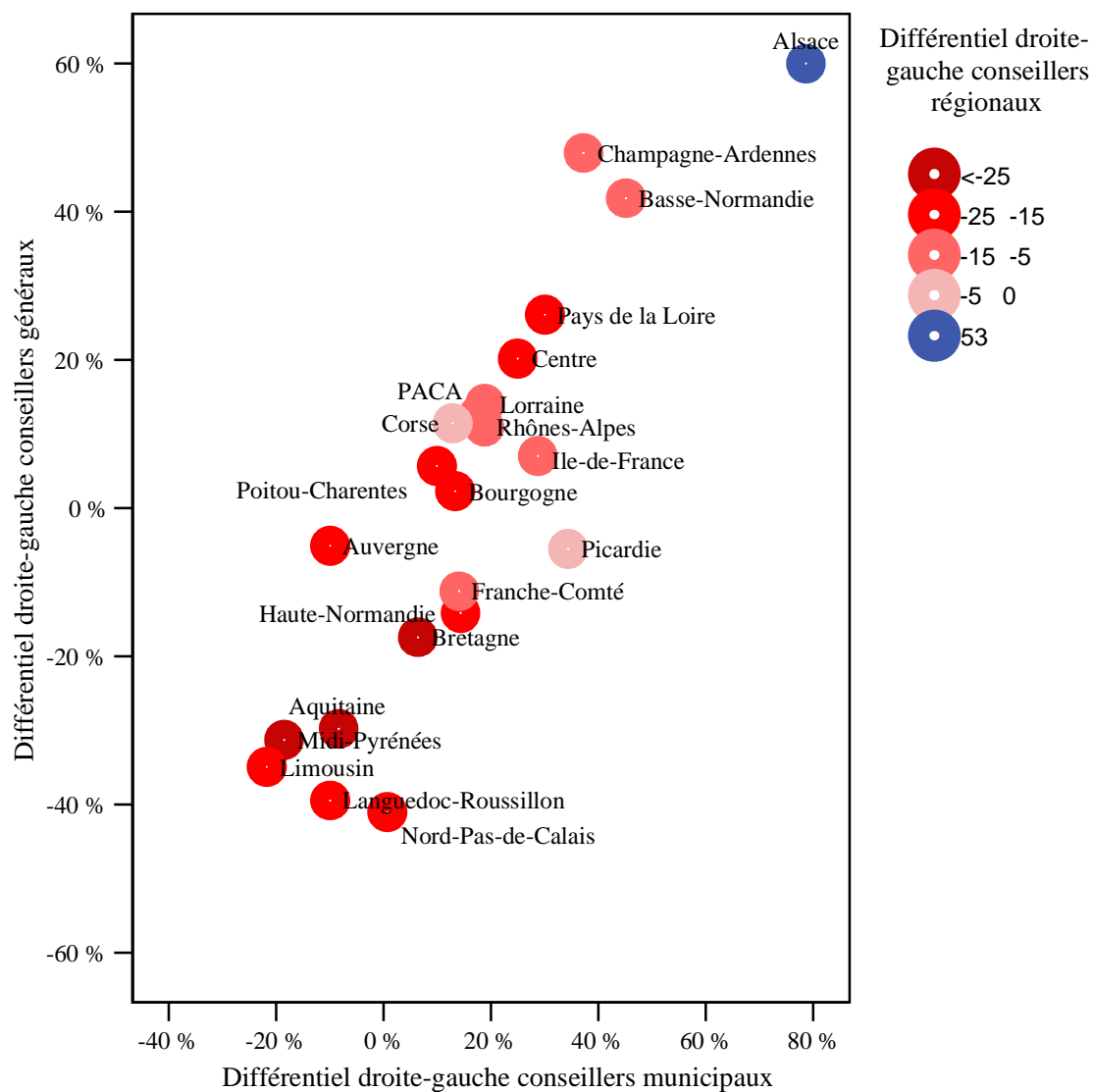
Fig. 47 : Tendances politiques des conseillers régionaux par région
Pourcentages

	Extrêmes droites	Droites parlementaires	Ecologistes	Gauches parlementaires	Extrêmes gauches	Autres	Total	Différentiel droite - gauche
Alsace	17,0	55,3	8,5	19,1			100	53,2
Aquitaine	8,2	21,2	9,4	60,0		1,2	100	-30,6
Auvergne		34,0	12,8	53,2			100	-19,1
<i>Bourgogne</i>	<i>10,5</i>	<i>24,6</i>	<i>10,5</i>	<i>54,4</i>			<i>100</i>	<i>-19,3</i>
Bretagne	2,4	27,7	10,8	55,4	1,2	2,4	100	-26,5
Centre	11,7	24,7	11,7	51,9			100	-15,6
Champagne-Ardennes	10,2	32,7		57,1			100	-14,3
Corse		41,2		43,1		15,7	100	-2,0
Franche-Comté	9,3	30,2	11,6	48,8			100	-9,3
Ile-de-France	7,2	30,1	12,9	49,3	0,5		100	-12,4
Languedoc-Roussillon	11,9	22,4	10,4	53,7		1,5	100	-19,4
Limousin	4,7	30,2	9,3	53,5	2,3		100	-20,9
Lorraine	12,3	27,4	8,2	52,1			100	-12,3
Midi-Pyrénées	8,8	23,1		68,1			100	-36,3
Nord-Pas-de-Calais	11,5	21,2	8,8	56,6	0,9	0,9	100	-24,8
Basse-Normandie	10,6	29,8	6,4	53,2			100	-12,8
Haute-Normandie	12,7	21,8	14,5	50,9			100	-16,4
Pays de la Loire		34,4	14,0	49,5		2,2	100	-15,1
Picardie	15,8	28,1	10,5	45,6			100	-1,8
Poitou-Charentes	5,5	30,9	9,1	54,5			100	-18,2
PACA	15,4	27,6	6,5	50,4			100	-7,3
Rhône-Alpes	10,2	28,0	14,0	47,8			100	-9,6
France	9,0	28,5	9,6	51,7	0,2	0,9	100	-14,5

Fig. 48 : Corrélation des différentiels [droite - gauche] entre régions

Conseillers municipaux - généraux	0,87
Conseillers municipaux - régionaux	0,79
Conseillers généraux - régionaux	0,65

Fig. 49 : Positionnement gauche-droite des régions françaises en fonction du différentiel [droite - gauche]



VI. Les élus avec étiquette politique, minorité engagée des conseils municipaux ?

Que signifie le fait que certains élus soient dotés d'une étiquette politique, et les autres pas ?

Nous avons déjà reconnu un certain nombre flou dans l'attribution des étiquettes. Les administrations en charge du recensement des élus, dans certaines communes et/ou certains départements, déploient plus d'efforts que d'autres pour classer politiquement les élus : usage (variable) de l'étiquette indéfinie « Divers », alignement de listes entières sur la tête de liste, etc. Cependant, ces variations dans le codage ne remettent pas en cause les résultats généraux à l'échelle de la France, ni à l'échelle de la Bourgogne.

Par ailleurs, les conseillers généraux et régionaux sont quasiment tous étiquetés, et très peu en « Divers » (fig. 40). Nous ne traitons donc ici que les conseillers municipaux, dont seulement 31% sont étiquetés (fig. 39).

Fig. 50 : Part des étiquetés par assemblée
France entière

	Eff.	%	Eff.
Municipaux	142 915	31	464 386
Généraux	4 011	100	4 012
Régionaux	1 880	100	1 880
Total	148 806	32	470 278

Les étiquetés sont d'autant plus nombreux qu'ils occupent des fonctions élevées, et d'autant plus qu'ils habitent une ville de plus de 3 500 habitants. Ces deux caractéristiques s'expliquent, comme la part des étiquetés par assemblée, par l'ampleur de l'enjeu de pouvoir. Plus l'enjeu est grand, plus les appareils partisans ont la main sur l'attribution des candidatures et des sièges.

Fig. 51 : Part des étiquetés par fonction
Conseillers municipaux, toutes fonctions. France entière.

	Toutes communes	< 3 500 habitants	> 3 500 habitants
Maire	99,7	99,7	99,9
Maire délégué	42	36	94
Adjoint 1er	17	12	96
Adjoint 2e-4e	22	13	96
Adjoint 5e-10e	68	31	97
Adjoint 11e-33e	80	43	98
Conseiller	24	13	96
Total	31	21	96

La concentration des étiquetés dans les agglomérations est confirmée par leur répartition suivant les types de communes : ils sont beaucoup plus présents dans les pôles urbains et les pôles d'emploi et leurs couronnes.

Fig. 52 : Part des étiquetés par type de communes (ZAUER)
Conseillers municipaux, toutes fonctions. France entière

	%
Pôle urbain	72
Périurbain et multipolarisé	26
Pôle d'emploi et sa couronne	44
Rural légèrement urbanisé	18
Rural le moins urbanisé	17
Total	31

Les étiquetés sont légèrement plus âgés. Les étiquetés ont plus de pouvoir, ils sont donc plus anciens en politique, donc plus âgés en moyenne.

Fig. 53 : Age suivant l'étiquetage
Conseillers municipaux, toutes fonctions. France entière

	Moyenne	N	Ecart-type
Avec étiquette	51,5	142 710	11,3
Sans étiquette	49,0	320 818	11,3
Total	49,8	463 528	11,4

Les étiquetés sont surtout sur-représentés parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures, qui s'engagent plus facilement dans la politique professionnelle grâce à leurs diplômes, leurs réseaux de relation scolaires, familiales et professionnelles. Il en va de même dans une moindre mesure pour les professions intermédiaires. En revanche, la sur-représentation des retraités peut avoir plusieurs raisons : une majorité d'entre eux sont peut-être d'anciens cadres et professions intermédiaires (nous ne pouvons le vérifier) ; les retraités disposent du temps suffisant pour consacrer du temps à un parti en plus de la fonction électorale en tant que telle ; une partie des conseillers municipaux retraités sont parmi les plus motivés pour prolonger leur engagement au-delà de l'âge de l'activité professionnelle, or les plus motivés sont les plus passionnés, donc les plus engagés également dans les partis.

Inversement, les agriculteurs sont les plus sous-représentés parmi les étiquetés : ils semblent les plus éloignés, du point de vue géographique et affectif, des partis, organisations plutôt enracinées dans les villes autour des leaders nationaux (députés, maires de grands villes, sénateurs, chefs de sections régionales des partis politiques) ; ils ont une conception moins idéologique de leur mandat. Les ouvriers sont également sous-représentés, du fait de leur plus faibles aptitudes à mener une réelle carrière politique, peut-être aussi du fait du moindre succès populaire des organisations politiques de gauche (Parti Communiste, syndicats).

Fig. 54 : Part des professions (classification INSEE) suivant l'étiquetage
Conseillers municipaux, toutes fonctions. France entière

	Etiquette		Différence
	Avec	Sans	
Agriculteurs exploitants	8,3	17,4	-9,2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	5,9	7,0	-1,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	16,7	8,8	7,9
Professions intermédiaires	12,8	9,6	3,2
Employés	19,7	19,0	0,7
Ouvriers	3,5	7,4	-3,9
Retraités	18,8	15,8	3,0
Autres personnes sans activité professionnelle	0,8	0,5	0,3
Autres	13,5	14,5	-1,0
Total	100	100	0

Ces caractéristiques se déclinent dans les pays bourguignons comme indiqué dans la figure 55. Il n'est pas garanti que les différences de méthode de codage d'une commune à l'autre ne biaisent pas de manière significative les résultats : il faudrait repérer précisément les communes et/ou départements responsables des anomalies de codage pour évaluer précisément la fiabilité des statistiques.

Le taux d'étiquetés varie de manière conséquente, en partie du fait du degré de ruralité relatif des pays. Il va de 8-9% dans le Nivernais Morvan et la Puisaye-Forterre (pays de type rural) à 25,8% dans Nevers Sud nivernais (pays de petit pôle). L'écart de taux de féminisation entre les étiquetés et les autres varie également beaucoup, de -23,2% dans la Puisaye-Forterre à +5,9% dans Nevers Sud nivernais. En revanche, l'écart entre les âges varie peu, de 3,3% dans Nevers Sud nivernais à 9,7% dans la Puisaye-Forterre, ce qui tend à montrer que l'âge est un Champagne-Ardenne plus robuste de l'étiquetage que le sexe. A tous les échelons spatiaux, les étiquetés sont plus âgés, de 6 ans dans les pays bourguignons, de 5,5 ans dans l'ensemble de la Bourgogne, de 2,6 dans l'ensemble de la France.

Dans les pays bourguignons, les professions sur- ou sous-représentées sont les mêmes que pour le reste de la France, hormis les employés, sensiblement sous-représentés parmi les étiquetés, et les retraités, clairement sur-représentés. Le commentaire du détail des pays est laissé aux spécialistes.

Fig. 55 : Caractéristiques des élus bourguignons avec étiquette politique
Conseillers municipaux, toutes fonctions

	Part avec étiquette (%)	Taux de féminisation (%)			Age moyen		
		Avec étiquette	Sans étiquette	Différence	Avec étiquette	Sans étiquette	Différence
Auxois et Morvan Côte D'orient	12,0	19,6	26,6	-7,0	55,5	49,7	5,8
Châtillonnais	12,5	24,8	26,9	-2,1	56,6	48,9	7,7
Bresse bourguignonne	11,3	19,6	28,7	-9,2	56,2	48,0	8,3
Chalonnais	17,3	34,1	30,8	3,3	54,6	49,4	5,2
Puisaye Forterre	9,0	9,1	32,3	-23,2	60,2	50,5	9,7
Tonnerrois	13,5	30,4	31,6	-1,2	54,4	50,0	4,5
Seine et Tille	12,8	18,5	27,5	-9,0	53,8	47,1	6,6
Nivernais Morvan	8,7	15,0	30,7	-15,7	58,5	52,3	6,3
Nevers Sud nivernais	25,8	40,1	34,2	5,9	52,2	48,9	3,3
Bourgogne nivernaise	14,8	30,3	30,7	-0,4	55,3	50,9	4,4
Autunois Morvan	11,4	20,5	29,9	-9,4	55,3	49,1	6,2
Charolais Brionnais	18,9	29,5	28,4	1,1	52,0	47,3	4,7
Avallonnais	13,3	24,4	29,1	-4,8	56,0	51,2	4,8
Pays bourguignons	13,9	24,3	29,8	-5,5	55,4	49,5	6,0
Bourgogne hors pays	18,8	33,5	31,1	2,4	53,9	49,3	4,6
Bourgogne	15,6	27,4	30,2	-2,9	54,9	49,4	5,5
Pays français hors Bourgogne	23,5	28,6	29,1	-0,5	52,3	48,9	3,4
France hors Bourgogne hors pays	44,2	38,0	30,8	7,2	50,8	49,1	1,7
Total France	30,8	33,6	29,7	4,0	51,5	49,0	2,6

Caractéristiques des conseillers municipaux bourguignons avec étiquette politique (suite)

	Profession (différence de % entre étiquetés et non étiquetés)								
	Agric. exploitants	Artisans, comm., chefs d'ent.	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans act. Prof.	Autre
Auxois et Morvan Côte D'orient	-1,4	-3,0	3,8	-1,1	-6,3	-4,4	13,2	-0,1	-0,7
Châtillonnais	-6,3	1,0	5,2	6,6	-7,3	-11,8	13,0	-0,3	-0,2
Bresse bourguignonne	-2,6	1,6	11,8	7,9	-9,4	-8,4	17,1	0,6	-18,3
Chalonnais	-7,2	2,1	8,3	10,9	-6,8	-1,1	9,4	0,3	-16,0
Puisaye Forterre	6,5	0,5	2,7	-1,3	-12,9	-2,4	20,7	-0,2	-13,5
Tonnerrois	-0,2	4,9	10,5	4,8	0,2	-4,1	0,0	-0,3	-15,7
Seine et Tille	-4,2	-3,3	12,7	2,1	-6,6	-3,5	5,0	-1,9	-0,3
Nivernais Morvan	2,1	-3,0	3,0	2,6	-10,9	-5,5	11,0	-0,1	0,9
Nevers Sud nivernais	-13,4	-4,9	3,2	8,2	0,1	-2,0	8,2	0,4	0,2
Bourgogne nivernaise	-6,4	-3,3	8,6	2,5	-2,4	-6,6	6,5	-0,6	1,7
Autunois Morvan	-13,4	-1,2	18,4	6,8	6,5	-3,2	20,4	-0,2	-34,0
Charolais Brionnais	-12,8	2,0	8,0	8,8	-10,5	-2,2	4,4	0,1	2,1
Avallonnais	-3,9	-3,9	6,1	-1,8	8,3	-2,0	12,9	-0,4	-15,3
Pays bourguignons	-4,9	-0,8	7,9	4,4	-4,5	-4,4	10,9	-0,2	-8,4
Bourgogne hors pays	-9,1	1,6	9,1	5,2	-2,2	-4,6	7,3	0,4	-7,7
Bourgogne	-6,3	0,0	8,3	4,7	-3,7	-4,5	9,7	0,0	-8,2
Pays français hors Bourgogne	-6,7	-0,4	5,7	3,6	-0,8	-3,3	5,5	0,1	-3,8
France hors Bourgogne hors pays	-9,3	-1,7	8,2	2,0	2,0	-4,2	0,8	0,4	1,8
Total France	-9,2	-1,1	7,9	3,2	0,7	-3,9	3,0	0,3	-1,0

VII. Variable profession

Les catégories de profession sont celles définies par le Ministère de l'Intérieur. Certaines sont manifestement trop fines, d'autres trop grossières. La figure suivante présente les 20 premières professions pour chaque catégorie territoriale, ce qui donne une idée des profils professionnels de chaque pays.

Fig. 56 : Professions les plus représentées parmi les élus
Conseillers municipaux, toutes fonctions. Bourgogne et France
Catégories du Ministère de l'Intérieur. En % de l'ensemble des professions (69 catégories)

Pays bourguignons		Pays français hors Bourgogne	
1 Pensionnés et retraités civils	19,3%	1 Pensionnés et retraités civils	15,9%
2 Agriculteurs - propriétaires exploitants	18,2%	2 Agriculteurs - propriétaires exploitants	14,8%
3 Employés (privé)	13,6%	3 Autres professions	13,4%
4 Autres professions	8,3%	4 Employés (privé)	11,5%
5 Ouvriers (privé)	5,2%	5 Ouvriers (privé)	5,1%
6 Artisans	4,2%	6 Sans profession déclarée	5,0%
7 Sans profession déclarée	4,1%	7 Artisans	3,6%
8 Salariés du secteur médical	2,2%	8 Autres cadres (privé)	2,7%
9 Agents techniques et techniciens	2,2%	9 Salariés du secteur médical	2,6%
10 Autres cadres (privé)	2,2%	10 Agents techniques et techniciens	2,0%
11 Fonctionnaires de catégorie C	2,0%	11 Fonctionnaires de catégorie C	1,9%
12 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	1,6%	12 Professeurs enseignants secondaire et technique	1,9%
13 Commerçants	1,5%	13 Commerçants	1,8%
14 Professeurs enseignants secondaire et technique	1,3%	14 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	1,5%
15 Professions rattachées à l'enseignement	1,1%	15 Agriculteurs - métayers et fermiers	1,4%
16 Employés autres entreprises publiques	1,0%	16 Professions rattachées à l'enseignement	1,3%
17 Cadres supérieurs	0,9%	17 Employés autres entreprises publiques	1,2%
18 Fonctionnaires de catégorie B	0,8%	18 Cadres supérieurs	1,0%
19 Agents subalternes de la S.N.C.F.	0,7%	19 Contremaîtres	0,8%
20 Salariés agricoles	0,7%	20 Ingénieurs	0,7%

Bourgogne		France	
1 Pensionnés et retraités civils	18,7%	1 Pensionnés et retraités civils	15,6%
2 Agriculteurs - propriétaires exploitants	17,0%	2 Autres professions	13,3%
3 Employés (privé)	12,7%	3 Agriculteurs - propriétaires exploitants	12,5%
4 Autres professions	8,7%	4 Employés (privé)	12,2%
5 Ouvriers (privé)	4,6%	5 Sans profession déclarée	6,1%
6 Sans profession déclarée	4,1%	6 Ouvriers (privé)	4,7%
7 Artisans	4,0%	7 Artisans	3,1%
8 Autres cadres (privé)	3,2%	8 Autres cadres (privé)	3,1%
9 Agents techniques et techniciens	2,8%	9 Salariés du secteur médical	2,5%
10 Salariés du secteur médical	2,3%	10 Professeurs enseignants secondaire et technique	2,1%
11 Fonctionnaires de catégorie C	2,2%	11 Agents techniques et techniciens	2,0%
12 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	1,8%	12 Fonctionnaires de catégorie C	1,9%
13 Professeurs enseignants secondaire et technique	1,5%	13 Commerçants	1,7%
14 Commerçants	1,4%	14 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	1,6%
15 Professions rattachées à l'enseignement	1,0%	15 Professions rattachées à l'enseignement	1,4%
16 Cadres supérieurs	1,0%	16 Cadres supérieurs	1,4%
17 Administrateurs de sociétés	1,0%	17 Agriculteurs - métayers et fermiers	1,2%
18 Employés autres entreprises publiques	0,9%	18 Employés autres entreprises publiques	1,1%
19 Fonctionnaires de catégorie B	0,9%	19 Ingénieurs	1,1%
20 Ingénieurs	0,9%	20 Fonctionnaires de catégorie B	0,8%

Les pays bourguignons se caractérisent vis-à-vis de l'ensemble de la France par une sur-représentation nette des pensionnés et retraités civils, des agriculteurs propriétaires exploitants, des employés du privé, des ouvriers et des artisans, et par une sous-représentation des sans profession déclarée, des cadres du privé, des professeurs de l'enseignement secondaire et technique, des professions rattachées à l'enseignement, des cadres supérieurs, des ingénieurs, des agriculteurs métayers et fermiers.

La Bourgogne tient une position intermédiaire entre ses pays et la France, pour la plupart des excédents et déficits constatés ci-dessus. En fait, la Bourgogne non intégrée dans les pays se rapproche beaucoup plus du profil professionnel de l'ensemble des élus français, et rééquilibre l'ensemble de la région.

Dans les pays d'étude du CESAER, les sur-représentations vis-à-vis de la France les plus remarquables sont les retraités, les agriculteurs, les artisans, les agents de la SNCF et d'entreprises publiques, les agents d'affaires, les journalistes. Il en va de même pour les cadres de la SNCF, les agents généraux d'assurance, les notaires, les commerçants grossistes, les chirurgiens, les ingénieurs conseils et les magistrats, mais ces professions apparaissent moins de dix fois dans l'ensemble des pays étudiés, donc les différentiels avec la France sont moins significatifs.

En revanche, on note une sous-représentation conséquente des cadres et cadres supérieurs du privé, des enseignants du secondaire et professions rattachées à l'enseignement, des ingénieurs, des représentants de commerce, des fonctionnaires de catégorie A, des médecins, des étudiants, des professions libérales (autres que médecin, etc.), des experts comptables. Il y a également sous-représentation, mais avec des effectifs faibles, pour les architectes, les avocats, les marins, les gérants d'immeubles, les avoués et les ministres du culte.

Fig. 57 : Professions les plus représentées parmi les élus
Conseillers municipaux, toutes fonctions. Pays bourguignons

Auxois et Morvan Côte D'orient		Châtillonnais	
1 Pensionnés et retraités civils	21,6%	1 Agriculteurs - propriétaires exploitants	26,6%
2 Agriculteurs - propriétaires exploitants	17,8%	2 Pensionnés et retraités civils	20,1%
3 Employés (privé)	14,4%	3 Employés (privé)	12,3%
4 Ouvriers (privé)	7,0%	4 Ouvriers (privé)	8,6%
5 Artisans	4,4%	5 Sans profession déclarée	3,7%
6 Fonctionnaires de catégorie C	3,6%	6 Agents techniques et techniciens	3,2%
7 Agents techniques et techniciens	3,3%	7 Fonctionnaires de catégorie C	2,9%
8 Sans profession déclarée	3,3%	8 Artisans	2,8%
9 Autres cadres (privé)	3,0%	9 Salariés agricoles	2,3%
10 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	2,4%	10 Autres cadres (privé)	2,1%
11 Agents subalternes de la S.N.C.F.	2,1%	11 Autres professions	1,7%
12 Salariés du secteur médical	2,0%	12 Commerçants	1,7%
13 Autres professions	1,8%	13 Administrateurs de sociétés	1,6%
14 Commerçants	1,6%	14 Salariés du secteur médical	1,5%
15 Salariés agricoles	1,6%	15 Contremaîtres	1,4%
16 Contremaîtres	1,2%	16 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	1,4%
17 Administrateurs de sociétés	1,1%	17 Professeurs enseignants secondaire et technique	1,1%
18 Professions rattachées à l'enseignement	0,8%	18 Fonctionnaires de catégorie B	0,9%
19 Professeurs enseignants secondaire et technique	0,7%	19 Professions rattachées à l'enseignement	0,7%
20 Fonctionnaires de catégorie B	0,7%	20 Ingénieurs	0,4%

Pays bourguignons (suite)

Bresse bourguignonne

1	Pensionnés et retraités civils	16,9%
2	Employés (privé)	16,4%
3	Autres professions	16,0%
4	Agriculteurs - propriétaires exploitants	15,4%
5	Ouvriers (privé)	8,9%
6	Artisans	4,4%
7	Sans profession déclarée	2,0%
8	Professeurs enseignants secondaire et technique	1,6%
9	Commerçants	1,5%
10	Fonctionnaires de catégorie C	1,4%
11	Autres cadres (privé)	1,1%
12	Employés autres entreprises publiques	1,1%
13	Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	1,1%
14	Professions rattachées à l'enseignement	1,1%
15	Salariés du secteur médical	1,0%
16	Cadres supérieurs	0,9%
17	Agents subalternes de la S.N.C.F.	0,7%
18	Agents techniques et techniciens	0,7%
19	Ingénieurs	0,6%
20	Administrateurs de sociétés	0,5%

Chalonnais

1	Pensionnés et retraités civils	17,0%
2	Autres professions	13,8%
3	Employés (privé)	13,4%
4	Agriculteurs - propriétaires exploitants	12,4%
5	Sans profession déclarée	5,5%
6	Artisans	4,0%
7	Cadres supérieurs	2,8%
8	Salariés du secteur médical	2,8%
9	Ouvriers (privé)	2,6%
10	Professions rattachées à l'enseignement	1,8%
11	Autres cadres (privé)	1,8%
12	Employés autres entreprises publiques	1,7%
13	Fonctionnaires de catégorie C	1,6%
14	Professeurs enseignants secondaire et technique	1,6%
15	Agents techniques et techniciens	1,2%
16	Commerçants	1,1%
17	Ingénieurs	1,1%
18	Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	1,0%
19	Fonctionnaires de catégorie A	0,9%
20	Administrateurs de sociétés	0,8%

Puisaye Forterre

1	Agriculteurs - propriétaires exploitants	23,3%
2	Pensionnés et retraités civils	21,9%
3	Autres professions	14,8%
4	Employés (privé)	9,7%
5	Artisans	6,0%
6	Sans profession déclarée	3,8%
7	Ouvriers (privé)	2,3%
8	Fonctionnaires de catégorie C	2,2%
9	Employés autres entreprises publiques	1,2%
10	Professeurs enseignants secondaire et technique	1,2%
11	Salariés du secteur médical	1,1%
12	Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	1,0%
13	Commerçants	0,8%
14	Représentants de commerce	0,8%
15	Agents subalternes autres entreprises publiques	0,7%
16	Agents techniques et techniciens	0,7%
17	Agriculteurs - métayers et fermiers	0,7%
18	Autres cadres (privé)	0,7%
19	Fonctionnaires de catégorie B	0,7%
20	Ingénieurs	0,7%

Tonnerrois

1	Agriculteurs - propriétaires exploitants	19,8%
2	Pensionnés et retraités civils	19,3%
3	Autres professions	13,1%
4	Employés (privé)	10,3%
5	Artisans	5,2%
6	Ouvriers (privé)	4,8%
7	Sans profession déclarée	3,7%
8	Agriculteurs - métayers et fermiers	2,5%
9	Salariés du secteur médical	2,1%
10	Commerçants	1,7%
11	Fonctionnaires de catégorie C	1,7%
12	Autres cadres (privé)	1,6%
13	Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	1,3%
14	Professeurs enseignants secondaire et technique	1,3%
15	Professions rattachées à l'enseignement	1,2%
16	Agents subalternes autres entreprises publiques	1,1%
17	Administrateurs de sociétés	0,9%
18	Agents subalternes de la S.N.C.F.	0,9%
19	Fonctionnaires de catégorie B	0,7%
20	Cadres supérieurs	0,5%

Pays bourguignons (suite)**Seine et Tille**

1 Agriculteurs - propriétaires exploitants	18,1%
2 Pensionnés et retraités civils	15,3%
3 Employés (privé)	13,7%
4 Ouvriers (privé)	7,7%
5 Agents techniques et techniciens	6,0%
6 Autres cadres (privé)	5,5%
7 Sans profession déclarée	4,6%
8 Fonctionnaires de catégorie C	3,6%
9 Artisans	3,3%
10 Autres professions	2,7%
11 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	2,4%
12 Etudiants	1,6%
13 Salariés du secteur médical	1,4%
14 Agents subalternes de la S.N.C.F.	1,1%
15 Professions rattachées à l'enseignement	1,1%
16 Salariés agricoles	1,1%
17 Cadres supérieurs	0,9%
18 Commerçants	0,9%
19 Fonctionnaires de catégorie A	0,9%
20 Ingénieurs	0,9%

Nivernais Morvan

1 Pensionnés et retraités civils	28,5%
2 Agriculteurs - propriétaires exploitants	21,5%
3 Employés (privé)	12,9%
4 Artisans	4,1%
5 Agents techniques et techniciens	2,9%
6 Salariés du secteur médical	2,9%
7 Sans profession déclarée	2,7%
8 Ouvriers (privé)	2,5%
9 Autres cadres (privé)	2,1%
10 Commerçants	2,1%
11 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	2,1%
12 Fonctionnaires de catégorie D	1,9%
13 Fonctionnaires de catégorie C	1,8%
14 Professions rattachées à l'enseignement	1,1%
15 Représentants de commerce	1,0%
16 Fonctionnaires de catégorie B	0,8%
17 Contremaîtres	0,8%
18 Employés autres entreprises publiques	0,8%
19 Salariés agricoles	0,8%
20 Autres professions libérales	0,7%

Nevers Sud nivernais

1 Pensionnés et retraités civils	17,9%
2 Employés (privé)	17,8%
3 Agriculteurs - propriétaires exploitants	11,9%
4 Agents techniques et techniciens	5,4%
5 Ouvriers (privé)	4,5%
6 Autres cadres (privé)	4,3%
7 Salariés du secteur médical	3,9%
8 Sans profession déclarée	3,6%
9 Artisans	3,0%
10 Fonctionnaires de catégorie C	2,1%
11 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	2,0%
12 Fonctionnaires de catégorie B	1,9%
13 Professeurs enseignants secondaire et technique	1,9%
14 Employés autres entreprises publiques	1,7%
15 Fonctionnaires de catégorie D	1,6%
16 Autres professions libérales	1,5%
17 Contremaîtres	1,5%
18 Professions rattachées à l'enseignement	1,5%
19 Commerçants	1,3%
20 Agents subalternes de la S.N.C.F.	1,2%

Bourgogne nivernaise

1 Pensionnés et retraités civils	24,2%
2 Agriculteurs - propriétaires exploitants	17,3%
3 Employés (privé)	13,8%
4 Artisans	5,1%
5 Ouvriers (privé)	3,9%
6 Sans profession déclarée	3,7%
7 Autres cadres (privé)	3,5%
8 Salariés du secteur médical	3,5%
9 Agents techniques et techniciens	2,9%
10 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	2,4%
11 Commerçants	1,8%
12 Industriels-chefs entrepreneurs industriels	1,4%
13 Professeurs enseignants secondaire et technique	1,4%
14 Fonctionnaires de catégorie B	1,3%
15 Contremaîtres	1,2%
16 Employés autres entreprises publiques	1,2%
17 Fonctionnaires de catégorie C	1,1%
18 Fonctionnaires de catégorie D	1,0%
19 Professions rattachées à l'enseignement	1,0%
20 Représentants de commerce	1,0%

Autres pays bourguignons (fin)

Autunois Morvan		Charolais Brionnais	
1 Autres professions	26,2%	1 Agriculteurs - propriétaires exploitants	21,9%
2 Agriculteurs - propriétaires exploitants	24,0%	2 Employés (privé)	19,4%
3 Sans profession déclarée	11,7%	3 Pensionnés et retraités civils	12,6%
4 Pensionnés et retraités civils	9,5%	4 Autres professions	12,3%
5 Employés (privé)	5,1%	5 Ouvriers (privé)	6,9%
6 Artisans	3,8%	6 Sans profession déclarée	4,2%
7 Fonctionnaires de catégorie A	2,2%	7 Artisans	3,1%
8 Cadres supérieurs	1,9%	8 Salariés du secteur médical	2,5%
9 Ouvriers (privé)	1,5%	9 Employés autres entreprises publiques	2,1%
10 Professeurs enseignants secondaire et technique	1,5%	10 Commerçants	1,8%
11 Fonctionnaires de catégorie C	1,3%	11 Professeurs enseignants secondaire et technique	1,4%
12 Salariés du secteur médical	1,3%	12 Cadres supérieurs	1,2%
13 Employés autres entreprises publiques	1,0%	13 Administrateurs de sociétés	0,9%
14 Professions rattachées à l'enseignement	1,0%	14 Professions rattachées à l'enseignement	0,9%
15 Fonctionnaires de catégorie B	0,9%	15 Autres cadres (privé)	0,9%
16 Ingénieurs	0,7%	16 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	0,9%
17 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	0,7%	17 Fonctionnaires de catégorie B	0,7%
18 Agents techniques et techniciens	0,6%	18 Ingénieurs	0,6%
19 Salariés agricoles	0,6%	19 Agents techniques et techniciens	0,5%
20 Commerçants	0,4%	20 Fonctionnaires de catégorie C	0,5%

Avallonnais	
1 Pensionnés et retraités civils	23,0%
2 Autres professions	16,9%
3 Agriculteurs - propriétaires exploitants	14,4%
4 Employés (privé)	8,5%
5 Artisans	6,6%
6 Sans profession déclarée	4,5%
7 Ouvriers (privé)	4,0%
8 Fonctionnaires de catégorie C	2,6%
9 Autres cadres (privé)	1,9%
10 Professeurs enseignants secondaire et technique	1,8%
11 Commerçants	1,3%
12 Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école	1,3%
13 Salariés du secteur médical	1,3%
14 Professions rattachées à l'enseignement	1,2%
15 Agents subalternes autres entreprises publiques	1,1%
16 Agents techniques et techniciens	1,0%
17 Employés autres entreprises publiques	0,8%
18 Agriculteurs - métayers et fermiers	0,7%
19 Cadres supérieurs	0,7%
20 Fonctionnaires de catégorie A	0,6%

Pour simplifier les données et les rapporter aux classements d'usage, les 69 catégories du Ministère de l'Intérieur ont été réduites sur la base des 8 catégories INSEE de niveau 1. Les tableaux suivants (fig. 58 à 66) présentent les résultats pour les trois types d'élus, par pays et par départements, et sous trois formes différentes et complémentaires :

- La proportion de chaque PCS par pays et par département, en % de l'ensemble des élus de ce pays ou de ce département (fig. 58, 61, 64). Ce calcul donne une idée concrète des professions occupées, en soi et en comparaison avec la région Bourgogne et la France entière. Par exemple, l'Auxois élit avant tout aux municipales des retraités (22,4%), des employés (21,5%) et des agriculteurs exploitants (18,5%).
- La différence entre cette proportion et la proportion dans l'ensemble de la population du pays, calculée après redressement sur les catégories de professions non communes aux données du Ministère de l'Intérieur et de l'INSEE¹⁷ (fig. 59, 62, 65). Elle mesure l'avantage compétitif relatif dont disposent les différentes catégories socioprofessionnelles pour l'accès aux fonctions électives. Ce calcul permet de comparer les chances d'obtenir un mandat suivant la profession occupée, indépendamment de l'effectif absolu de chaque profession. Par exemple, nous pouvons affirmer que dans l'Auxois, les agriculteurs sont ceux qui ont le plus de chances d'être élus, très loin devant les artisans, commerçants et chefs d'entreprises.
- Enfin, l'indicateur précédent (écart à la population du pays sur données redressées) comparé à celui obtenu sur la France entière (fig. 59, 63, 66). Ce calcul est une synthèse des deux précédents visant à mettre en évidence les spécificités locales de l'écart entre élus et population globale. Par exemple, on s'aperçoit que les agriculteurs, bien que nettement sur-représentés dans l'Auxois, le sont moins que dans le reste du pays.

Du fait des effectifs faibles, les pourcentages sont à interpréter avec précaution pour les conseillers généraux à l'échelle des pays (fig. 61-62-63), mais il reste intéressant de comparer les pourcentages de sous-/sur-représentation d'un pays à l'autre, et de chaque pays avec la région et la France.

¹⁷ Les statistiques comparées élus-population telles quelles seraient hélas fortement biaisées à cause de deux catégories problématiques, aux effectifs importants : la catégorie « Autres » du recensement des élus (mal définie, inégalement utilisée d'une région à l'autre), qui est absente du recensement INSEE, et la catégorie « Autres personnes sans activité professionnelle » du recensement INSEE, absente du recensement des élus (l'Insee comptabilise tous les inactifs), qui est absente du recensement des élus. Nous présentons donc des statistiques doublement redressées, en supprimant la catégorie « Autres personnes sans activité professionnelle » de l'INSEE, ce qui ne pose aucun problème, et en supprimant la catégorie « Autres » du Ministère de l'Intérieur, ce qui est plus discutable, car les individus se répartissent peut-être de manière inégale dans les autres catégories de la classification INSEE. Mais le gain est probablement supérieur à la perte.

Fig. 58 : Profession des conseillers municipaux (toutes fonctions) des pays bourguignons
 Pourcentage des sièges occupés par les huit catégories INSEE de niveau 1

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle	Autres professions	Total
Auxois et Morvan Côte D'orient	18,5	7,8	5,9	10,2	21,5	11,5	22,4	0,5	1,8	100
Châtillonnais	27,6	7,0	4,1	9,2	17,4	11,8	20,9	0,3	1,7	100
Bresse bourguignonne	16,0	6,9	6,2	5,9	20,5	10,5	17,4	0,3	16,3	100
Chalonnais	13,9	6,6	12,5	8,3	20,6	4,9	18,2	0,4	14,6	100
Puisaye Forterre	24,9	7,3	5,3	5,8	14,8	3,7	22,8	0,1	15,4	100
Tonnerrois	23,2	8,8	5,9	5,9	14,8	7,5	20,0	0,3	13,6	100
Seine et Tille	19,0	5,5	10,7	12,2	21,2	10,7	16,2	1,7	2,8	100
Nivernais Morvan	22,2	7,2	6,2	10,2	18,9	5,9	29,3	0,1	0,1	100
Nevers Sud nivernais	12,3	5,4	10,0	16,8	27,7	8,4	18,6	0,7	0,2	100
Bourgogne nivernaise	18,1	8,9	7,7	11,7	20,7	6,8	25,2	0,5	0,4	100
Autunois Morvan	27,3	5,0	8,6	5,8	9,9	2,8	10,8	0,2	29,6	100
Charolais Brionnais	23,1	6,4	5,5	5,3	25,7	7,6	13,2	0,3	12,9	100
Avallonnais	15,8	8,7	6,2	6,9	14,0	6,2	24,2	0,4	17,7	100
Pays bourguignons	20,2	7,0	7,3	8,8	19,1	7,6	19,9	0,4	9,8	100
Bourgogne hors pays	15,7	7,1	12,0	12,1	17,6	6,5	18,6	0,5	9,9	100
Bourgogne	18,7	7,0	8,9	9,9	18,6	7,2	19,5	0,5	9,8	100
Pays français hors Bourgogne	17,1	7,0	9,2	10,1	18,6	6,6	16,9	0,5	14,1	100
France hors Bourgogne hors pays	10,1	6,0	14,9	11,6	20,4	5,3	16,1	0,8	14,9	100
France	14,6	6,6	11,2	10,6	19,2	6,2	16,7	0,6	14,2	100

Lire : Dans le pays Auxois et Morvan Côte d'Orient, les agriculteurs occupent 18,5% des sièges de conseillers municipaux.

**Fig. 59 : Profession des conseillers municipaux :
sur-représentations et sous-représentations par rapport à l'ensemble de la population**
Pourcentages par rapport aux proportions dans la population globale du pays (arrondis à 10% près)
Données redressées des catégories « Autres » et « Autres personnes sans profession »

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités
Auxois et Morvan Côte D'orient	320%	80%	60%	-10%	20%	-50%	-40%
Châtillonnais	340%	40%	50%	0%	0%	-50%	-40%
Bresse bourguignonne	380%	50%	150%	-20%	60%	-50%	-50%
Chalonnais	730%	70%	150%	-40%	20%	-70%	-30%
Puisaye Forterre	500%	60%	80%	-20%	10%	-80%	-40%
Tonnerrois	450%	150%	90%	-30%	0%	-60%	-40%
Seine et Tille	640%	40%	120%	-10%	10%	-50%	-40%
Nivernais Morvan	210%	30%	150%	40%	20%	-60%	-40%
Nevers Sud nivernais	690%	50%	90%	30%	30%	-60%	-40%
Bourgogne nivernaise	490%	90%	120%	20%	20%	-60%	-40%
Autunois Morvan	860%	50%	170%	-30%	-20%	-80%	-60%
Charolais Brionnais	420%	50%	100%	-40%	70%	-60%	-60%
Avallonnais	540%	100%	100%	-20%	-10%	-60%	-30%
Pays bourguignons	450%	60%	110%	-10%	20%	-60%	-40%
Bourgogne	1040%	70%	20%	-30%	0%	-60%	-30%
France	560%	70%	130%	-10%	10%	-70%	-40%

Mode de calcul : Dans le pays Auxois et Morvan Côte d'Orient, les agriculteurs occupent 18,5% des sièges de conseillers municipaux. Or ils sont 2,9% dans la population globale du pays. Donc ils sont sur-représentés à hauteur de $(18,5\% - 2,9\%) / 2,9\% = 529\%$.

**Fig. 60 : Profession des conseillers municipaux des pays bourguignons :
sur-représentations et sous-représentations comparées avec la France**
Ecart de sous/sur-représentation par rapport à la moyenne nationale (en différence de pourcentage, à 10% près)
Données redressées des catégories « Autres » et « Autres personnes sans profession »

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités
Auxois et Morvan Côte D'orient	-240%	10%	-70%	0%	10%	20%	0%
Châtillonnais	-220%	-30%	-80%	10%	-10%	20%	0%
Bresse bourguignonne	-180%	-20%	20%	-10%	50%	20%	-10%
Chalonnais	170%	0%	20%	-30%	10%	0%	10%
Puisaye Forterre	-60%	-10%	-50%	-10%	0%	-10%	0%
Tonnerrois	-110%	80%	-40%	-20%	-10%	10%	0%
Seine et Tille	80%	-30%	-10%	0%	0%	20%	0%
Nivernais Morvan	-350%	-40%	20%	50%	10%	10%	0%
Nevers Sud nivernais	130%	-20%	-40%	40%	20%	10%	0%
Bourgogne nivernaise	-70%	20%	-10%	30%	10%	10%	0%
Autunois Morvan	300%	-20%	40%	-20%	-30%	-10%	-20%
Charolais Brionnais	-140%	-20%	-30%	-30%	60%	10%	-20%
Avallonnais	-20%	30%	-30%	-10%	-20%	10%	10%
Pays bourguignons	-110%	-10%	-20%	0%	10%	10%	0%
Bourgogne	480%	0%	-110%	-20%	-10%	10%	10%
France	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Mode de calcul : Dans le pays d'Auxois et Morvan Côte d'Orient, les agriculteurs sont sur-représentés à hauteur de 529 %. Or en France, ils le sont à hauteur de 766%. Donc les agriculteurs sont sous-représentés dans ce pays vis-à-vis de la France à hauteur de 237%.

Fig. 61 : Profession des conseillers généraux des pays bourguignons
 Pourcentage des sièges occupés par les huit catégories INSEE de niveau 1

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle	Autres professions	Total
Auxois et Morvan Côte D'orient	0	13	50	0	0	13	13	0	13	100
Châtillonnais	0	0	29	29	0	14	29	0	0	100
Bresse bourguignonne	10	10	30	10	0	0	40	0	0	100
Chalonnais	18	9	9	18	9	0	36	0	0	100
Puisaye Forterre	0	40	40	0	0	0	20	0	0	100
Tonnerrois	0	0	75	0	0	0	25	0	0	100
Seine et Tille	0	0	40	0	0	0	60	0	0	100
Nivernais Morvan	0	9	45	0	27	0	9	0	9	100
Nevers Sud nivernais	0	0	75	8	0	0	17	0	0	100
Bourgogne nivernaise	13	0	38	13	0	13	25	0	0	100
Autunois Morvan	14	0	29	14	14	0	29	0	0	100
Charolais Brionnais	18	36	18	0	0	0	27	0	0	100
Avallonnais	14	43	29	0	0	0	14	0	0	100
Pays bourguignons	7	12	39	7	4	3	26	0	2	
Bourgogne hors pays	3	10	37	19	2	3	25	0	2	100
Bourgogne	6	11	38	11	3	3	26	0	2	
Pays français hors Bourgogne	4	6	32	17	6	4	24		7	100
France hors Bourgogne hors pays	2	7	38	19	5	3	20	0	7	100
Inconnu	0	0	27	47	20	0	0	0	7	100
France	3	7	35	18	5	4	22	0	6	100

**Fig. 62 : Profession des conseillers généraux des pays bourguignons :
sur-représentations et sous-représentations par rapport à l'ensemble de la population**
Pourcentages par rapport aux proportions dans la population globale du pays (à 10% près)
Données redressées des catégories « Autres » et « Autres personnes sans profession »

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités
Auxois et Morvan Côte D'orient	-100%	220%	1370%	-100%	-100%	-30%	-60%
Châtillonnais	-100%	-100%	920%	210%	-100%	-40%	-20%
Bresse bourguignonne	150%	90%	920%	10%	-100%	-100%	0%
Chalonnais	820%	100%	60%	20%	-50%	-100%	20%
Puisaye Forterre	-100%	630%	1050%	-100%	-100%	-100%	-50%
Tonnerrois	-100%	-100%	2030%	-100%	-100%	-100%	-30%
Seine et Tille	-100%	-100%	700%	-100%	-100%	-100%	100%
Nivernais Morvan	-100%	90%	1910%	-100%	100%	-100%	-80%
Nevers Sud nivernais	-100%	-100%	1330%	-40%	-100%	-100%	-50%
Bourgogne nivernaise	300%	-100%	940%	20%	-100%	-30%	-40%
Autunois Morvan	250%	-100%	520%	20%	-20%	-100%	-20%
Charolais Brionnais	260%	630%	480%	-100%	-100%	-100%	-20%
Avallonnais	380%	710%	670%	-100%	-100%	-100%	-60%
Pays bourguignons	70%	160%	930%	-30%	-80%	-90%	-30%
Bourgogne	80%	110%	330%	20%	-90%	-80%	-10%
France	120%	160%	580%	-20%	-80%	-90%	-20%

Mode de calcul : Dans le pays Auxois et Morvan Côte d'Orient, les agriculteurs n'occupent aucun siège de conseiller général. Or ils sont 2,9% dans la population globale du pays. Donc ils sont sous-représentés à hauteur de $(0\% - 2,9\%) / 2,9\% = -100\%$. L'ensemble des -100% correspondent à des PCS absentes parmi les élus.

**Fig. 63 : Profession des conseillers généraux des pays bourguignons :
sur-représentations et sous-représentations comparées avec la France**
Ecart de sous/sur-représentation par rapport à la moyenne nationale (en différence de pourcentage, à 10% près)
Données redressées des catégories « Autres » et « Autres personnes sans profession »

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités
Auxois et Morvan Côte D'orient	-220%	60%	790%	-80%	-20%	60%	-40%
Châtillonnais	-220%	-260%	340%	230%	-20%	50%	0%
Bresse bourguignonne	30%	-70%	340%	30%	-20%	-10%	20%
Chalonnais	700%	-60%	-520%	40%	30%	-10%	40%
Puisaye Forterre	-220%	470%	470%	-80%	-20%	-10%	-30%
Tonnerrois	-220%	-260%	1450%	-80%	-20%	-10%	-10%
Seine et Tille	-220%	-260%	120%	-80%	-20%	-10%	120%
Nivernais Morvan	-220%	-70%	1330%	-80%	180%	-10%	-60%
Nevers Sud nivernais	-220%	-260%	750%	-20%	-20%	-10%	-30%
Bourgogne nivernaise	180%	-260%	360%	40%	-20%	60%	-20%
Autunois Morvan	130%	-260%	-60%	40%	60%	-10%	0%
Charolais Brionnais	140%	470%	-100%	-80%	-20%	-10%	0%
Avallonnais	260%	550%	90%	-80%	-20%	-10%	-40%
Pays bourguignons	-50%	0%	350%	-10%	0%	0%	-10%
Bourgogne	-40%	-50%	-250%	40%	-10%	10%	10%
France	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Mode de calcul : Dans le pays d'Auxois et Morvan Côte d'Orient, les agriculteurs sont sous-représentés à hauteur de -100 %. Or en France, ils le sont à hauteur de 766%.
Donc les agriculteurs sont sous-représentés dans ce pays vis-à-vis de la France à hauteur de -866%.

Fig. 64 : Profession des élus des départements bourguignons
Catégories INSEE de niveau 1

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnell	Autres professions	Total
Conseillers municipaux										
Côte-d'Or	17,9	7,3	9,9	12,8	20,3	9,2	19,7	0,7	2,3	100
Nièvre	17,9	7,2	7,9	12,8	22,2	6,9	24,5	0,4	0,2	100
Saône-et-Loire	19,1	6,4	9,9	7,7	19,7	6,8	16,2	0,3	13,9	100
Yonne	17,3	7,7	7,3	7,1	14,1	5,6	21,1	0,3	19,4	100
Bourgogne	18,1	7,1	9,0	10,1	19,2	7,4	19,7	0,4	9,0	100
France	14,6	6,6	11,2	10,6	19,2	6,2	16,7	0,6	14,2	100
Conseillers généraux										
Côte-d'Or		7,3	48,8	9,8		4,9	26,8		2,4	100
Nièvre	3,2	3,2	54,8	6,5	9,7	3,2	16,1		3,2	100
Saône-et-Loire	14,5	14,5	21,8	10,9	3,6	1,8	32,7			100
Yonne	2,4	16,7	33,3	19,0	2,4	2,4	21,4		2,4	100
Bourgogne	5,9	11,2	37,3	11,8	3,6	3,0	25,4		1,8	100
France	3,1	6,6	34,9	17,9	5,4	3,5	22,2	0,0	6,3	100
Conseillers régionaux										
Côte-d'Or	6,3	6,3	50,0	12,5	12,5				12,5	100
Nièvre			33,3	33,3	11,1		22,2			100
Saône-et-Loire	5,6		44,4	27,8	11,1	5,6			5,6	100
Yonne			55,6	11,1			22,2		11,1	100
Bourgogne	3,8	1,9	46,2	21,2	9,6	1,9	7,7		7,7	100
France	3,0	5,7	39,6	20,8	9,8	0,9	7,3	0,6	12,4	100

**Fig. 65 : Profession des élus des départements bourguignons :
sur-représentations et sous-représentations par rapport à l'ensemble de la population**
Pourcentages par rapport aux proportions dans la population globale du pays (à 10% près)
Données redressées des catégories « Autres » et « Autres personnes sans profession »

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités
Conseillers municipaux							
Côte-d'Or	820%	70%	30%	-20%	0%	-50%	-30%
Nièvre	490%	70%	90%	10%	20%	-60%	-40%
Saône-et-Loire	620%	60%	150%	-30%	20%	-60%	-40%
Yonne	810%	110%	90%	-30%	-10%	-70%	-20%
Bourgogne	1040%	70%	20%	-30%	0%	-60%	-30%
France	560%	70%	130%	-10%	10%	-70%	-40%
Conseillers généraux							
Côte-d'Or	-100%	80%	530%	-40%	-100%	-70%	0%
Nièvre	10%	-20%	1210%	-40%	-50%	-80%	-60%
Saône-et-Loire	370%	210%	370%	-10%	-80%	-90%	0%
Yonne	0%	280%	600%	60%	-90%	-90%	-40%
Bourgogne	240%	150%	340%	-20%	-80%	-80%	-10%
France	30%	60%	560%	40%	-70%	-80%	-30%
Conseillers régionaux							
Côte-d'Or	260%	70%	620%	-10%	-30%	-100%	-100%
Nièvre	-100%	-100%	670%	190%	-40%	-100%	-40%
Saône-et-Loire	90%	-100%	910%	130%	-40%	-70%	-100%
Yonne	-100%	-100%	1190%	0%	-100%	-100%	-30%
Bourgogne	140%	-50%	480%	50%	-50%	-90%	-70%
France	30%	50%	700%	80%	-40%	-100%	-70%

**Fig. 66 : Profession des élus des départements bourguignons
sur-représentations et sous-représentations comparées avec la France**
Ecart de sous/sur-représentation par rapport à la moyenne nationale (en différence de pourcentage, à 10% près)
Données redressées des catégories « Autres » et « Autres personnes sans profession »

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités
Conseillers municipaux							
Côte-d'Or	260%	0%	-100%	-10%	-10%	20%	10%
Nièvre	-70%	0%	-40%	20%	10%	10%	0%
Saône-et-Loire	60%	-10%	20%	-20%	10%	10%	0%
Yonne	250%	40%	-40%	-20%	-20%	0%	20%
Bourgogne	480%	0%	-110%	-20%	-10%	10%	10%
France	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Conseillers généraux							
Côte-d'Or	-130%	20%	-30%	-80%	-30%	10%	30%
Nièvre	-20%	-80%	650%	-80%	20%	0%	-30%
Saône-et-Loire	340%	150%	-190%	-50%	-10%	-10%	30%
Yonne	-30%	220%	40%	20%	-20%	-10%	-10%
Bourgogne	210%	90%	-220%	-60%	-10%	0%	20%
France	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Conseillers régionaux							
Côte-d'Or	230%	20%	-80%	-90%	10%	0%	-30%
Nièvre	-130%	-150%	-30%	110%	0%	0%	30%
Saône-et-Loire	60%	-150%	210%	50%	0%	30%	-30%
Yonne	-130%	-150%	490%	-80%	-60%	0%	40%
Bourgogne	110%	-100%	-220%	-30%	-10%	10%	0%
France	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Globalement, à l'échelon municipal, les pays bourguignons se différencient du reste de la France essentiellement :

- contrairement à l'ensemble de la Bourgogne, par un déficit net en agriculteurs exploitants, du fait de l'Auxois, du Châtillonnais, de Bresse Bourguignonne, du Tonnerrois, du Nivernais Morvan et du Charolais Brionnais ;
- par un déficit en cadres et professions intellectuelles supérieures dans tous les pays, sauf la Bresse, le Chalonnais, le Nivernais Morvan et l'Autunois, déficit largement amplifié dans l'ensemble de la Bourgogne.

Les figures 67 à 69 présentent les mêmes résultats pour les conseillers municipaux et généraux par catégories de communes. Les entités spatiales étant moins nombreuses, les tableaux de différence avec la référence nationale ont été remplacés par la mise en évidence (gras) des valeurs extrêmes.

Pour aller plus loin, une classification des pays bourguignons, avec le positionnement de leurs différents types d'élus vis-à-vis de la Bourgogne et de la France, pourrait être effectuée par analyse factorielle.

Fig. 67 : Professions par catégorie de communes
 Pourcentage des sièges occupés par les huit catégories INSEE de niveau 1

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle	Autre	Total	Effectif
Conseillers municipaux											
Pôle urbain	2,2	5,6	21,8	15,2	19,7	3,3	16,1	1,2	15,1	100	67 215
Périurbain et multipolarisé	12,2	5,9	11,6	11,8	21,3	6,3	15,0	0,6	15,3	100	171 805
Pôle d'emploi et sa couronne	9,0	8,3	11,8	11,4	21,0	6,4	18,4	0,5	13,3	100	24 592
Rural légèrement urbanisé	20,8	7,2	7,1	8,3	16,8	7,3	18,4	0,4	13,7	100	89 601
Rural le moins urbanisé	24,6	7,9	6,1	6,9	16,6	6,9	18,7	0,4	11,9	100	82 765
France entière	14,6	6,6	11,2	10,6	19,2	6,2	16,7	0,6	14,2	100	435 978
	22,8	8,2	17,9	13,9	21,3	7,6	19,0	1,0	15,2		
Conseillers généraux											
Pôle urbain	0,3	6,3	41,0	19,2	5,1	1,5	19,4	0,1	7,2	100	1 437
Périurbain et multipolarisé	4,5	4,8	31,7	19,9	6,1	3,2	23,9		5,9	100	775
Pôle d'emploi et sa couronne	1,6	8,5	34,6	17,5	3,7	3,9	25,1		5,1	100	434
Rural légèrement urbanisé	6,8	6,8	30,1	15,6	4,4	5,5	25,3		5,5	100	545
Rural le moins urbanisé	5,7	8,2	29,3	14,1	7,1	6,8	22,2		6,5	100	631
France entière	3,1	6,6	34,9	17,8	5,4	3,6	22,3	0,0	6,3	100	3 822

**Fig. 68 : Professions par catégorie de communes
sur-représentations et sous-représentations par rapport à l'ensemble de la population**
Pourcentages par rapport aux proportions dans la population globale du pays
Résultats arrondis à 10% près

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle	Autre	Total	Effectif
Conseillers municipaux											
Pôle urbain	1160%	110%	220%	40%	30%	-60%	0%	-90%	-	100	35 702 841
Périurbain et multipolarisé	620%	80%	180%	10%	60%	-50%	-10%	-90%	-	100	12 256 277
Pôle d'emploi et sa couronne	620%	140%	350%	50%	60%	-50%	-10%	-90%	-	100	3 289 077
Rural légèrement urbanisé	400%	110%	220%	20%	50%	-40%	-20%	-90%	-	100	4 109 329
Rural le moins urbanisé	360%	110%	220%	10%	60%	-40%	-20%	-90%	-	100	3 156 176
France entière	1220%	130%	100%	0%	40%	-40%	0%	-90%	-	100	58 513 700
Conseillers généraux											
Pôle urbain	100%	140%	500%	80%	-60%	-80%	10%	-90%	-	100	35 702 841
Périurbain et multipolarisé	160%	50%	660%	90%	-50%	-70%	40%	-100%	-	100	12 256 277
Pôle d'emploi et sa couronne	30%	150%	1230%	130%	-70%	-70%	0%	-100%	-	100	3 289 077
Rural légèrement urbanisé	60%	100%	1250%	130%	-50%	-60%	0%	-100%	-	100	4 109 329
Rural le moins urbanisé	0%	120%	1450%	140%	-30%	-40%	-10%	-100%	-	100	3 156 176
France entière	180%	130%	540%	80%	-50%	-70%	20%	-90%	-	100	58 513 700

Fig. 69 : Sur-représentations et sous-représentations par rapport à l'ensemble de la population

Pourcentages par rapport aux proportions dans la population globale du pays
Données redressées des catégories « Autres » et « Autres personnes sans profession »
Résultats arrondis à 10% près

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle	Autre	Total	Effectif
Conseillers municipaux											
Pôle urbain	820%	50%	130%	0%	0%	-70%	-30%	-	-	100	35 702 841
Périurbain et multipolarisé	430%	40%	100%	-10%	20%	-60%	-30%	-	-	100	12 256 277
Pôle d'emploi et sa couronne	440%	80%	240%	10%	20%	-60%	-30%	-	-	100	3 289 077
Rural légèrement urbanisé	280%	60%	140%	0%	20%	-60%	-40%	-	-	100	4 109 329
Rural le moins urbanisé	250%	60%	140%	0%	20%	-60%	-40%	-	-	100	3 156 176
France entière	870%	70%	50%	-20%	0%	-60%	-30%	-	-	100	58 513 700
Conseillers généraux											
Pôle urbain	30%	60%	300%	20%	-70%	-90%	-20%	-	-	100	35 702 841
Périurbain et multipolarisé	70%	0%	400%	20%	-60%	-80%	0%	-	-	100	12 256 277
Pôle d'emploi et sa couronne	-10%	70%	800%	60%	-70%	-80%	-20%	-	-	100	3 289 077
Rural légèrement urbanisé	10%	40%	840%	60%	-70%	-70%	-20%	-	-	100	4 109 329
Rural le moins urbanisé	-20%	60%	1010%	70%	-50%	-60%	-30%	-	-	100	3 156 176
France entière	90%	50%	330%	20%	-70%	-80%	-10%	-	-	100	58 513 700

VIII. Sexe, âge, politique et profession par classe de commune et par région : le clivage villes-campagnes d'une région à l'autre

La variable spatiale ZAUER classe les communes suivant leur degré de ruralité. Après avoir examiné dans les parties précédentes les caractéristiques de la Bourgogne et de ses pays, il est intéressant de comparer cette variable suivant les 22 régions administratives française, afin de mesurer le degré d'homogénéité du profil des élus urbains et ruraux sur l'ensemble du territoire. Nous croisons donc les variables sexe, âge, étiquette politique et profession avec la structure ZAUER-région.

Le tableau des effectifs (fig. 70) permet de constater certaines catégories très peu nombreuses, notamment les communes classées en pôle d'emploi et rural en Ile-de-France, et pôle urbain, pôle d'emploi et rural légèrement urbanisé en Corse (cases grisées). Les statistiques relatives à ces catégories devront être considérées avec précaution.

Les figures 71 à 76 présentent le détail des quatre variables. Les extremums sont mis en évidence en vert et en gris. Les commentaires généraux suivants peuvent être faits.

La variable sexe (fig. 71) hiérarchise de manière similaire les classes Zauer dans les différentes régions : les communes urbaines sont toujours plus ouvertes aux femmes que les communes rurales.

Les contrastes sont plus importants pour l'âge (fig. 72). La hiérarchie nationale des âges par classe Zauer (les élus urbains plus âgés) est globalement respectée sauf en Auvergne et en Corse. Deux régions se distinguent par la jeunesse de leur conseillers municipaux dans tous les types de communes, l'Alsace et l'Auvergne. La Corse, PACA et la Haute-Normandie se distinguent pour la vieillesse générale de leurs élus.

La figure 73 combine sexe et âge sur la base de la variable Zauer réduite à deux catégories, l'urbain (classe 1 à 3 pour le sexe, classe 1 et 2 seulement pour l'âge car la classe 2 est atypique) et le rural (classes 4 et 5). La Corse, en bas à gauche, est la région dont les communes rurales élisent le plus de femmes et le plus de personnes âgées par rapport aux communes urbaines. Les Pays de la Loire ont les campagnes les plus favorables aux jeunes, avec un différentiel de féminité moyen entre ville et campagne. Les campagnes auvergnates et de PACA élisent autant de jeunes que les villes, mais les élus municipaux y sont beaucoup plus jeunes dans les villes. Enfin, l'Ile-de-France se distingue par des élus urbains à la fois très masculins et très âgés par rapport aux élus ruraux.

La variable politique a été réduite à deux paramètres : le taux de sans étiquette (fig. 74) et le différentiel droite-gauche (fig. 75).

Les sans étiquette sont plus nombreux dans les communes rurales à l'exception de l'Alsace et du Nord-Pas-de-Calais, où les élus du rural le moins urbanisé sont plus étiquetés que ceux d'autres classes de communes. Notons également que les classes « pôle d'emploi et sa couronne » et « périurbain et multipolarisé » ne sont pas clairement hiérarchisées : plusieurs régions dérogent à la moyenne nationale qui veut que les pôles d'emploi soient plus étiquetés, donc plus urbains du point de vue de cette variable.

Les régions respectent à peu près le positionnement moyen sur l'axe droite-gauche, à savoir que les communes rurales sont plus à droite. L'Alsace, la Champagne-Ardenne, la Lorraine, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie et les Pays de la Loire sont les meilleurs représentants de cette corrélation entre ruralité et vote à droite. Elles se trouvent toutes être plutôt des régions de droite, avec un différentiel supérieur à 14%, soit au moins de l'ordre de la moyenne française (15,5%). La hiérarchie précise des 5 classes Zauer est assez variable ailleurs : la hiérarchie est quasiment inversée dans le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, et dans une moindre mesure dans le Limousin, trois régions clairement positionnées à gauche (différentiel inférieur à -10% contre 15,5% pour la France). Ces cas extrêmes de corrélation positive / négative entre ruralité et vote laissent penser que ce sont les campagnes qui donnent sa couleur politique à une région. Mais la région PACA empêche de généraliser si hâtivement : elle vote plus à droite en ville, et pourtant est globalement à droite. Ceci montre que le positionnement politiques comparés de la ville et de la campagne dépendent des rapports historiques spécifiques que ces deux mondes ont entretenu localement.

La comparaison des professions selon les types de communes et les régions ne sera pas commentée ici. Les statistiques brutes présentées dans la figure 76 ne suffisent pas à conclure. Il faudrait, comme cela a été fait à l'échelon des pays et des départements, comparer ces données avec la population globales, ce qui exigerait un traitement long.

Fig. 70 : Effectifs par type de commune et par région (%)
Conseillers municipaux, toutes fonctions

	Alsace	Aquitaine	Auvergne	Bourgogne	Bretagne	Centre	Champagne-Ardennes	Corse	Franche-Comté	Ile-de-France	Languedoc-Roussillon	
Pôle urbain	2 245	4 625	1 401	1 665	2 720	2 598	1 473	198	1 788	12 458	1 235	
Périurbain et multipolarisé	9 448	7 317	4 918	8 436	7 268	10 513	8 247	1 006	9 617	12 572	5 075	
Pôle d'emploi et sa couronne	628	2 412	1 248	1 933	1 295	1 614	1 344	348	724	11	1 144	
Rural légèrement urbanisé	931	7 316	3 398	5 245	6 074	6 600	5 118	867	3 937	95	3 636	
Rural le moins urbanisé	392	7 685	6 054	6 334	2 591	3 402	5 706	1 639	4 164	0	4 991	
Toutes communes	13 644	29 355	17 019	23 613	19 948	24 727	21 888	4 058	20 230	25 136	16 081	
	Limousin	Lorraine	Midi-Pyrénées	Nord-Pas-de-Calais	Basse-Normandie	Haute-Normandie	Pays de la Loire	Picardie	Poitou-Charentes	PACA	Rhône-Alpes	France
Pôle urbain	511	4 161	3 254	9 107	1 670	1 999	1 903	1 955	1 530	4 718	10 024	73 238
Périurbain et multipolarisé	2 351	12 942	9 163	11 238	8 235	7 241	5 833	13 671	5 536	4 103	17 468	182 198
Pôle d'emploi et sa couronne	527	1 296	2 526	603	1 296	338	1 360	799	1 408	752	2 543	26 149
Rural légèrement urbanisé	2 017	3 851	9 839	2 661	6 240	1 577	5 841	5 620	4 665	2 586	7 003	95 117
Rural le moins urbanisé	3 939	2 666	10 885	906	4 294	734	3 848	2 237	6 069	2 613	5 272	86 421
Toutes communes	9 345	24 916	35 667	24 515	21 735	11 889	18 785	24 282	19 208	14 772	42 310	463 123

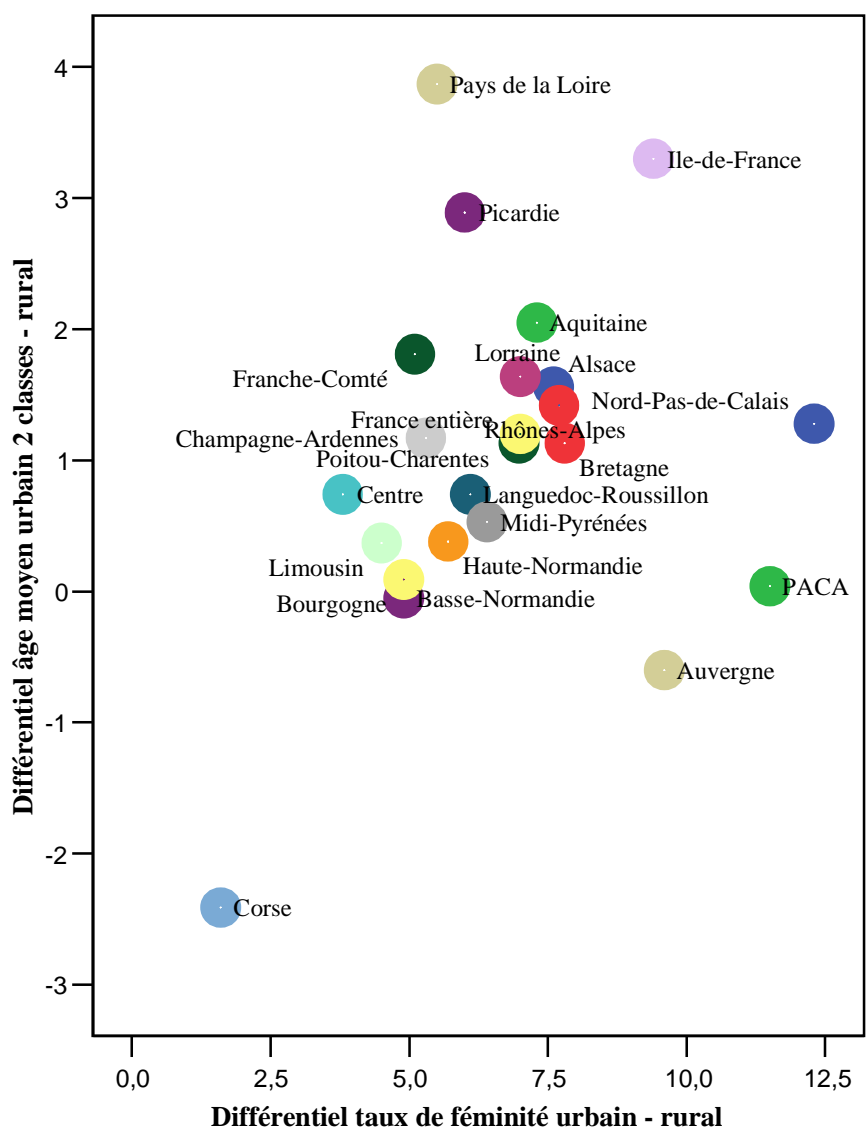
Fig. 71 : Taux de féminité suivant le type de commune et suivant la région (%)
Conseillers municipaux, toutes fonctions

	Alsace	Aquitaine	Auvergne	Bourgogne	Bretagne	Centre	Champagne-Ardennes	Corse	Franche-Comté	Ile-de-France	Languedoc-Roussillon	France
Pôle urbain	41	41	44	44	44	43	40	40	37	46	44	42,8
Pôle d'emploi et sa couronne	32	34	35	32	40	39	31	31	32	27	35	29,8
Périurbain et multipolarisé	25	31	31	30	34	30	26	25	26	36	33	34,7
Rural légèrement urbanisé	23	28	27	28	29	29	23	30	24	32	30	27,2
Rural le moins urbanisé	16	27	23	27	30	29	23	25	22	-	28	26,0
Toutes communes	28	31	29	30	34	32	26	27	26	41	32	30,9
	Limousin	Lorraine	Midi-Pyrénées	Nord-Pas-de-Calais	Basse-Normandie	Haute-Normandie	Pays de la Loire	Picardie	Poitou-Charentes	PACA	Rhône-Alpes	France
Pôle urbain	44	42	42	42	39	42	43	38	44	44	43	42,8
Pôle d'emploi et sa couronne	35	33	34	33	33	28	37	34	36	40	36	29,8
Périurbain et multipolarisé	29	25	29	27	29	28	32	29	33	36	32	34,7
Rural légèrement urbanisé	29	22	26	22	26	25	30	25	29	31	29	27,2
Rural le moins urbanisé	27	23	26	21	26	25	29	23	28	27	27	26,0
Toutes communes	29	28	29	32	29	30	32	28	32	36	34	30,9

Fig. 72 : Age moyen suivant le type de commune et suivant la région (%)Conseillers municipaux, toutes fonctions
Classes Zauer par ordre décroissant d'âge moyen

	Pôle urbain	Pôle d'emploi et sa couronne	Périurbain et multipolarisé	Rural légèrement urbanisé	Rural le moins urbanisé	Toutes communes
Alsace	49,8	48,2	46,9	47,7	46,8	47,5
Aquitaine	51,4	51,0	49,3	49,2	49,2	49,7
Auvergne	45,4	45,7	40,8	45,9	46,3	44,5
Bourgogne	51,2	50,3	49,5	50,5	50,7	50,2
Bretagne	50,7	50,2	49,0	49,1	49,8	49,4
Centre	51,9	52,2	50,3	51,1	51,8	51,0
Champagne-Ardennes	50,6	50,1	48,6	49,4	49,0	49,1
Corse	51,1	50,8	53,2	54,9	52,5	53,0
Franche-Comté	50,9	49,5	48,7	48,7	48,1	48,8
Ile-de-France	51,3	57,5	51,1	51,1		51,2
Languedoc-Roussillon	52,3	51,8	50,4	51,5	51,2	51,1
Limousin	51,1	51,5	49,8	51,0	50,8	50,7
Lorraine	50,4	49,6	47,9	48,3	48,4	48,5
Pays de la Loire	50,7	49,8	48,7	48,6	48,7	49,0
Midi-Pyrénées	51,1	51,3	49,5	49,8	49,6	49,9
Nord-Pas-de-Calais	51,1	51,5	49,6	49,8	50,2	50,3
Basse-Normandie	51,4	52,0	50,6	51,4	51,2	51,1
Haute-Normandie	51,6	53,5	51,2	52,0	49,7	51,3
PACA	52,9	52,7	52,2	51,8	51,3	52,2
Picardie	51,0	50,7	49,9	49,7	50,3	50,0
Poitou-Charentes	51,9	51,3	49,5	49,6	49,7	49,9
Rhône-Alpes	50,6	50,1	48,5	48,6	49,4	49,2
Total	51,0	50,6	49,2	49,7	49,7	49,8

Fig. 73 : Sexe et âge comparés entre ville et campagne suivant les régions
 Conseillers municipaux toutes fonctions
 Différentiels de pourcentages entre communes urbaines (ZAUER 1-2-3) et rurales (ZAUER 4-5)



**Fig. 74 : Taux de sans étiquette politique
suivant le type de commune et suivant la région (%)
Conseillers municipaux, toutes fonctions**

	Alsace	Aquitaine	Auvergne	Bourgogne	Bretagne	Centre	Champagne- Ardennes	Corse	Franche-Comté	Ile-de-France	Languedoc- Roussillon	France
Pôle urbain	23,9	48,6	11,5	33,5	39,0	29,1	41,8	29,3	55,2	7,4	14,3	27,6
Pôle d'emploi et sa couronne	28,0	67,5	33,3	66,6	52,3	47,3	62,3	69,3	56,8	90,9	27,3	55,5
Périurbain et multipolarisé	63,5	88,9	15,8	89,4	79,7	84,5	87,5	86,1	89,4	60,9	57,0	74,3
Rural légèrement urbanisé	66,9	90,9	31,6	90,2	88,9	85,7	85,2	90,0	89,8	92,6	60,4	82,4
Rural le moins urbanisé	53,8	90,7	51,1	90,8	93,0	85,8	85,1	90,8	89,7		64,5	83,4
Toutes communes	55,3	81,8	32,4	84,2	76,9	76,7	81,7	84,6	85,4	34,5	54,7	69,2
	Limousin	Lorraine	Midi-Pyrénées	Nord-Pas-de- Calais	Basse- Normandie	Haute- Normandie	Pays de la Loire	Picardie	Poitou- Charentes	PACA	Rhône-Alpes	France
Pôle urbain	18,8	33,8	43,0	19,4	44,3	32,0	20,0	27,8	32,5	13,3	40,1	27,6
Pôle d'emploi et sa couronne	64,7	49,8	64,1	12,6	65,9	74,0	56,6	52,4	58,9	26,2	69,0	55,5
Périurbain et multipolarisé	89,5	88,4	89,3	44,9	90,0	84,4	86,6	45,0	87,7	51,0	86,9	74,3
Rural légèrement urbanisé	91,5	86,6	90,3	28,2	90,9	85,1	90,6	73,2	88,9	58,2	91,1	82,4
Rural le moins urbanisé	91,4	86,5	90,4	10,6	91,2	89,2	92,4	82,0	88,3	54,1	91,3	83,4
Toutes communes	85,5	76,8	83,9	31,5	85,5	75,7	80,1	53,8	81,7	39,5	76,0	69,2

Fig. 75 : Différentiel [droite – gauche] parmi les élus avec étiquette suivant le type de commune et suivant la région (%)
Conseillers municipaux, toutes fonctions

	Alsace	Aquitaine	Auvergne	Bourgogne	Bretagne	Centre	Champagne-Ardennes	Corse	Franche-Comté	Ile-de-France	Languedoc-Roussillon	France
Pôle urbain	53,7	-11,3	-19,2	-8,3	-14,5	13,1	5,5	-23,6	1,0	16,3	8,0	4,3
Pôle d'emploi et sa couronne	77,9	-7,9	-5,5	4,7	3,6	10,8	6,1	41,1	30,4	100,0	1,9	11,4
Périurbain et multipolarisé	89,0	-16,7	-10,9	24,1	21,8	34,7	42,1	27,1	7,9	57,6	-11,8	27,9
Rural légèrement urbanisé	88,6	-6,7	-10,3	33,8	23,5	42,4	59,3	4,6	14,2	100,0	-22,9	20,9
Rural le moins urbanisé	100,0	8,7	-5,8	29,2	17,6	27,7	62,1	17,9	40,9		-13,5	13,9
Toutes communes	78,6	-8,4	-10,0	13,3	6,4	24,9	37,2	12,8	14,0	28,7	-10,0	15,5
	Limousin	Lorraine	Midi-Pyrénées	Nord-Pas-de-Calais	Basse-Normandie	Haute-Normandie	Pays de la Loire	Picardie	Poitou-Charentes	PACA	Rhône-Alpes	France
Pôle urbain	-27,7	3,5	-19,9	-27,4	14,7	-18,6	0,7	2,8	-9,2	30,4	21,6	4,3
Pôle d'emploi et sa couronne	-28,0	6,6	-6,2	7,0	36,2	15,9	37,8	21,3	24,9	12,6	11,2	11,4
Périurbain et multipolarisé	-48,2	37,0	-22,8	19,0	39,5	41,7	50,3	40,3	0,3	6,3	13,7	27,9
Rural légèrement urbanisé	-9,9	42,6	-25,9	35,6	83,3	57,4	56,3	39,2	41,6	5,7	29,1	20,9
Rural le moins urbanisé	2,1	47,9	-16,3	29,1	85,1	59,5	63,1	25,6	11,7	7,2	5,9	13,9
Toutes communes	-21,8	18,8	-18,5	0,7	45,1	14,3	30,0	34,3	9,9	17,8	18,8	15,5

Fig. 76 : Profession suivant le type de commune et suivant la région (%)
Conseillers municipaux, toutes fonctions

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres pers. sans profession	Autre
Alsace									
Pôle urbain	2	9	24	19	30	2	11	1	2
Périurbain et multipolarisé	9	9	15	18	31	9	8	0	1
Pôle d'emploi et sa couronne	3	10	14	17	30	11	13	1	1
Rural légèrement urbanisé	9	12	10	18	28	13	10	0	1
Rural le moins urbanisé	10	17	8	14	25	19	8	0	0
Toutes communes	8	10	16	18	31	9	9	1	1
Aquitaine									
Pôle urbain	6	8	23	18	19	3	15	1	7
Périurbain et multipolarisé	17	9	12	14	22	6	15	0	6
Pôle d'emploi et sa couronne	10	10	13	13	23	5	18	1	8
Rural légèrement urbanisé	25	9	8	11	19	7	15	0	5
Rural le moins urbanisé	26	10	7	8	18	6	18	0	6
Toutes communes	19	9	12	12	20	6	16	1	6
Auvergne									
Pôle urbain	1	2	3	6	49	1	4	0	35
Périurbain et multipolarisé	3	1	3	4	64	1	4	0	19
Pôle d'emploi et sa couronne	8	5	6	9	37	4	8	0	22
Rural légèrement urbanisé	10	3	3	4	33	3	9	0	35
Rural le moins urbanisé	20	5	3	5	32	4	13	0	17
Toutes communes	11	3	3	5	43	3	8	0	23
Bourgogne									
Pôle urbain	3	6	20	16	22	4	18	1	10
Périurbain et multipolarisé	14	7	11	12	20	7	17	0	11
Pôle d'emploi et sa couronne	11	8	10	12	26	10	19	1	5
Rural légèrement urbanisé	23	7	7	8	16	7	21	0	10
Rural le moins urbanisé	25	7	5	7	18	8	23	0	6
Toutes communes	18	7	9	10	19	7	20	0	9
Bretagne									
Pôle urbain	3	4	19	18	22	3	21	1	8
Périurbain et multipolarisé	15	7	12	14	21	5	18	0	8
Pôle d'emploi et sa couronne	12	8	13	15	22	5	19	0	6
Rural légèrement urbanisé	21	9	8	12	19	5	21	0	4
Rural le moins urbanisé	24	7	6	10	16	6	27	1	3
Toutes communes	16	7	11	13	20	5	21	0	6

Profession suivant le type de commune et suivant la région (%) (suite)

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres pers. sans profession	Autre
Centre									
Pôle urbain	2	5	21	11	12	3	16	1	30
Périurbain et multipolarisé	11	4	8	7	10	4	13	0	44
Pôle d'emploi et sa couronne	7	5	13	8	15	5	21	1	25
Rural légèrement urbanisé	17	5	6	5	10	5	20	0	32
Rural le moins urbanisé	23	7	6	5	12	6	23	0	18
Toutes communes	13	5	9	6	11	5	17	0	34
Champagne-Ardennes									
Pôle urbain	3	4	16	19	24	5	21	1	8
Périurbain et multipolarisé	21	7	9	13	21	9	15	0	5
Pôle d'emploi et sa couronne	13	7	8	13	21	11	21	0	6
Rural légèrement urbanisé	31	6	5	8	16	9	19	0	7
Rural le moins urbanisé	33	5	4	6	15	11	19	0	7
Toutes communes	25	6	7	10	18	9	18	0	6
Corse									
Pôle urbain	1	7	28	20	21	1	14		9
Périurbain et multipolarisé	6	8	10	8	26	1	31	1	10
Pôle d'emploi et sa couronne	5	11	15	13	21	0	23	1	11
Rural légèrement urbanisé	5	7	12	8	20	1	39	1	6
Rural le moins urbanisé	8	11	10	9	22	1	31	1	7
Toutes communes	6	9	11	9	23	1	31	1	8
Franche-Comté									
Pôle urbain	1	5	16	19	17	4	16	1	20
Périurbain et multipolarisé	8	6	8	13	17	8	12	1	27
Pôle d'emploi et sa couronne	7	8	11	13	23	7	15	1	14
Rural légèrement urbanisé	14	7	6	9	15	9	14	0	26
Rural le moins urbanisé	21	9	5	9	14	11	14	0	18
Toutes communes	11	7	8	12	16	8	13	1	24
Ile-de-France									
Pôle urbain	0	4	34	14	13	1	14	2	16
Périurbain et multipolarisé	8	5	25	13	19	3	19	1	7
Pôle d'emploi et sa couronne	9		45	18	9		18		
Rural légèrement urbanisé	16	11	15	7	21	9	18	1	2
Toutes communes	4	5	29	13	16	2	17	1	12

Profession suivant le type de commune et suivant la région (%) (suite)

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres pers. sans profession	Autre
Languedoc-Roussillon									
Pôle urbain	2	6	22	14	20	2	18	1	15
Périurbain et multipolarisé	12	5	13	12	21	4	18	1	13
Pôle d'emploi et sa couronne	6	10	15	13	14	3	20	1	19
Rural légèrement urbanisé	21	5	9	8	16	4	23	1	13
Rural le moins urbanisé	23	8	8	8	12	4	22	0	15
Toutes communes	16	6	12	10	16	4	21	1	14
Limousin									
Pôle urbain	2	7	18	19	21	2	16	1	14
Périurbain et multipolarisé	10	6	9	13	22	5	16	0	19
Pôle d'emploi et sa couronne	7	6	8	12	10	2	15	0	39
Rural légèrement urbanisé	14	6	5	6	15	3	18	0	31
Rural le moins urbanisé	15	4	4	4	9	3	13	0	49
Toutes communes	12	5	6	8	14	3	15	0	35
Lorraine									
Pôle urbain	1	5	13	13	28	5	11	1	23
Périurbain et multipolarisé	11	4	6	9	22	10	10	1	26
Pôle d'emploi et sa couronne	9	8	11	14	20	12	14	1	11
Rural légèrement urbanisé	19	5	5	8	18	15	15	1	14
Rural le moins urbanisé	23	7	4	8	19	15	17	1	6
Toutes communes	12	5	7	10	22	11	12	1	21
Midi-Pyrénées									
Pôle urbain	2	5	23	13	25	3	15	1	12
Périurbain et multipolarisé	16	7	12	10	23	5	16	1	11
Pôle d'emploi et sa couronne	11	9	13	10	22	4	20	1	11
Rural légèrement urbanisé	26	8	8	8	19	5	19	1	7
Rural le moins urbanisé	32	9	6	6	17	5	18	1	6
Toutes communes	22	8	10	9	20	5	18	1	8

Profession suivant le type de commune et suivant la région (%) (suite)

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres pers. sans profession	Autre
Nord-Pas-de-Calais									
Pôle urbain	2	3	14	16	19	7	20	1	18
Périurbain et multipolarisé	11	4	10	11	18	8	16	1	20
Pôle d'emploi et sa couronne	7	4	9	9	14	7	20	1	28
Rural légèrement urbanisé	20	4	5	7	14	10	20	1	19
Rural le moins urbanisé	24	4	5	6	10	11	20	1	18
Toutes communes	9	4	11	12	17	8	18	1	19
Basse-Normandie									
Pôle urbain	4	8	22	16	26	4	18	1	2
Périurbain et multipolarisé	15	7	11	14	24	8	19	0	2
Pôle d'emploi et sa couronne	11	8	13	11	24	7	23	1	2
Rural légèrement urbanisé	24	7	6	8	17	9	23	0	5
Rural le moins urbanisé	29	8	6	6	14	10	22	0	4
Toutes communes	19	7	10	11	20	8	21	0	3
Haute-Normandie									
Pôle urbain	2	4	20	24	23	4	18	1	4
Périurbain et multipolarisé	13	7	13	17	20	6	19	0	4
Pôle d'emploi et sa couronne	7	7	19	11	19	10	25		3
Rural légèrement urbanisé	20	9	8	11	17	10	22	0	3
Rural le moins urbanisé	22	7	7	9	20	14	18	0	4
Toutes communes	13	7	13	17	20	7	19	0	4
Pays de la Loire									
Pôle urbain	2	5	27	17	18	4	14	1	11
Périurbain et multipolarisé	16	5	14	13	19	8	13	0	11
Pôle d'emploi et sa couronne	10	8	18	11	21	8	15	1	9
Rural légèrement urbanisé	21	8	10	10	16	10	16	0	10
Rural le moins urbanisé	29	8	8	8	16	10	14	0	7
Toutes communes	18	7	13	11	17	9	14	0	10

Profession suivant le type de commune et suivant la région (%) (suite)

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres pers. sans profession	Autre
Picardie									
Pôle urbain	2	5	15	14	21	5	16	1	21
Périurbain et multipolarisé	13	5	10	11	20	8	17	1	15
Pôle d'emploi et sa couronne	6	4	8	10	16	9	19	1	27
Rural légèrement urbanisé	21	6	6	8	14	12	19	1	14
Rural le moins urbanisé	20	6	6	8	11	13	19	1	15
Toutes communes	14	5	9	10	18	9	18	1	16
Poitou-Charentes									
Pôle urbain	3	5	19	14	19	2	21	1	17
Périurbain et multipolarisé	14	6	12	10	19	4	18	0	17
Pôle d'emploi et sa couronne	12	8	12	10	18	5	21	0	15
Rural légèrement urbanisé	24	8	7	6	13	5	19	0	18
Rural le moins urbanisé	27	7	6	5	14	6	20	0	14
Toutes communes	19	7	10	8	16	5	19	0	16
PACA									
Pôle urbain	3	10	23	15	18	2	20	1	8
Périurbain et multipolarisé	10	8	16	13	19	3	22	1	8
Pôle d'emploi et sa couronne	5	16	14	12	15	3	25	0	10
Rural légèrement urbanisé	17	12	11	10	17	3	23	1	8
Rural le moins urbanisé	17	14	11	8	17	3	22	1	7
Toutes communes	10	11	16	12	18	3	22	1	8
Rhône-Alpes									
Pôle urbain	3	7	20	14	17	3	15	1	20
Périurbain et multipolarisé	11	7	11	11	17	6	13	1	24
Pôle d'emploi et sa couronne	6	10	11	11	18	6	16	0	23
Rural légèrement urbanisé	15	9	8	8	15	7	16	0	22
Rural le moins urbanisé	20	11	7	8	16	5	18	0	16
Toutes communes	10	8	12	11	16	5	15	1	22

CONCLUSION

Les résultats présentés dans cette étude ne sont que préliminaires à une étude plus approfondie, en particulier au sujet de l'intrication des quatre variables principales (sexe, âge, étiquette politique, profession). Des traitements multidimensionnels tels que ceux suggérés en conclusion des parties IV et VI rendraient mieux compte des profils spécifiques des élus dans tel pays ou telle région, tel type de pays ou tel type de commune.

Un aspect du traitement n'a été que partiel : la comparaison des profils des élus avec ceux de l'ensemble de la population, fournis par l'INSEE. Elle a été faite pour les professions et ébauchée pour l'âge. Cette comparaison peut être plus ou moins importante :

- Ou bien les élus sont considérés comme reflétant assez étroitement la population dont ils sont issus. L'amont de l'offre politique est considéré comme décisif, à savoir la disponibilité plus ou moins grande de tel type de candidats en termes de sexe, d'âge et de profession. Dans ce cas, il est essentiel de comparer non pas les caractères des élus en tant que tels d'une unité spatiale à l'autre, mais les écarts de caractère des élus par rapport à la population. Par exemple, éliront les conseillers municipaux les plus âgés les pays dont la population est la plus âgée.
- Ou bien les élus sont considérés comme un groupe social relativement autonome vis-à-vis de l'ensemble de la population. Les facteurs décisifs de l'élection sont l'offre politique en tant que critères de sélection des candidats potentiels par les appareils partisans, et la demande politique en tant que critères sociaux d'évaluation des candidats. Dans ce cas, les caractères des élus sont indépendants de ceux de la population dont ils sont issus. Par exemple, éliront les conseillers municipaux les plus âgés les pays dont les partis et les électeurs incluent l'âge parmi les critères de compétence politique.

La suite de l'étude devrait approfondir cette comparaison, de manière à trancher entre ces deux hypothèses.

ANNEXE : Récapitulatif complet du fichier de travail

Num (1) Identifiant

Measurement Level: Scale
 Column Width: 6 Alignment: Right
 Print Format: F6
 Write Format: F6

Variables socio-démographiques et professionnelles

Nomprénom (13) Nom - prénom

Measurement Level: Nominal
 Column Width: 1 Alignment: Left
 Print Format: A27
 Write Format: A27

Sexe (14) Sexe

Measurement Level: Nominal
 Column Width: 1 Alignment: Center
 Print Format: F1
 Write Format: F1

1	F
2	H

Pbâge (15) Age disponible ou non

Measurement Level: Nominal
 Column Width: 1 Alignment: Center
 Print Format: F1
 Write Format: F1

1	ok
2	résolu
3	non résolu

Nais (16) Année de naissance

Measurement Level: Scale
 Column Width: 1 Alignment: Right
 Print Format: F4
 Write Format: F4

Age (17) Age en 2003

Measurement Level: Scale
 Column Width: 1 Alignment: Right
 Print Format: F3
 Write Format: F3

Ageclas5 (18) Classe d'âge de 5 ans (en 2003)

Measurement Level: Scale
 Column Width: 1 Alignment: Right
 Print Format: F2
 Write Format: F2

4	<20 ans
5	20-24 ans
6	25-29 ans
7	30-34 ans
8	35-39 ans
9	40-44 ans

10	45-49 ans
11	50-54 ans
12	55-59 ans
13	60-64 ans
14	65-69 ans
15	70-74 ans
16	75-79 ans
17	80-84 ans
18	85-89 ans
19	90-94 ans
20	95-99 ans

Ageclas10 (19) Classe d'âge de 10 ans (en 2003)

Measurement Level: Scale

Column Width: 1 Alignment: Right

Print Format: F2

Write Format: F2

1	<30 ans
2	30-39 ans
3	40-49 ans
4	50-59 ans
5	60-69 ans
6	70-79 ans
7	80-89 ans
8	90-99 ans

Prof69 (20) Code profession (69 catégories)

Measurement Level: Nominal

Column Width: 13 Alignment: Right

Print Format: F2

Write Format: F2

1	Agriculteurs - propriétaires exploitants
2	Agriculteurs - métayers et fermiers
3	Salariés agricoles
4	Marins (patrons)
5	Marins (salariés)
6	Industriels-chefs entrepreneurs industriels
7	Administrateurs de sociétés
8	Agents d'affaires
9	Agents immobiliers
10	Gérants d'immeubles
11	Commerçants grossistes
12	Commerçants
13	Artisans
14	Entrepreneurs en bâtiment
15	Propriétaires (sans autre précision)
16	Ingénieurs
17	Agents techniques et techniciens
18	Contremaîtres
19	Représentants de commerce
20	Agents d'assurance
21	Cadres supérieurs
22	Autres cadres (privé)
23	Employés (privé)
24	Ouvriers (privé)
25	Assistants sociales
26	Salariés du secteur médical
27	Médecins
28	Chirurgiens
29	Dentistes

30	Vétérinaires
31	Pharmaciens
32	Sages-femmes
33	Avocats
34	Notaires
35	Avoués
36	Huissiers
37	Greffiers
38	Conseillers juridiques
39	Agents généraux d'assurance
40	Experts comptables
41	Ingénieurs conseils
42	Architectes
43	Journalistes
44	Hommes de lettres et artistes
45	Autres professions libérales
46	Etudiants
47	Professeurs de faculté
48	Professeurs enseignants secondaire et technique
49	Maîtres enseignants 1er degré -directeurs d'école
50	Professions rattachées à l'enseignement
51	Magistrats
52	Fonctionnaires des grands corps de l'Etat
53	Fonctionnaires de catégorie A
54	Fonctionnaires de catégorie B
55	Fonctionnaires de catégorie C
56	Fonctionnaires de catégorie D
57	Cadres de la S.N.C.F.
58	Employés de la S.N.C.F.
59	Agents subalternes de la S.N.C.F.
60	Cadres supérieurs autres entreprises publiques
61	Cadres autres entreprises publiques
62	Employés autres entreprises publiques
63	Agents subalternes autres entreprises publiques
64	Pensionnés et retraités civils
65	Militaires retraités
66	Permanents politiques
67	Ministres du culte
68	Autres professions
69	Sans profession déclarée

Prof9 (21) Profession en classification INSEE niveau 1 (8 catégories)

Measurement Level: Scale

Column Width: 1 Alignment: Right

Print Format: F1

Write Format: F1

1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers
7	Retraités
8	Autres personnes sans activité professionnelle
9	Autre

Variables spatiales

Région (4) Région

Measurement Level: Scale

Column Width: 1 Alignment: Center

Print Format: F2

Write Format: F2

1	Alsace
2	Aquitaine
3	Auvergne
4	Bourgogne
5	Bretagne
6	Centre
7	Champagne-Ardennes
8	Corse
9	Franche-Comté
10	Ile-de-France
11	Languedoc-Roussillon
12	Limousin
13	Lorraine
14	Midi-Pyrénées
15	Nord-Pas-de-Calais
16	Basse-Normandie
17	Haute-Normandie
18	Pays de la Loire
19	Picardie
20	Poitou-Charentes
21	PACA
22	Rhône-Alpes
23	Guadeloupe
24	Martinique
25	Guyane
26	La Réunion
27	Mayotte

Dpt (5) Département

Measurement Level: Scale

Column Width: 1 Alignment: Center

Print Format: F3

Write Format: F3

21	Côte-d'Or
58	Nièvre
71	Saône-et-Loire
89	Yonne

Comcode (6) Code commune

Measurement Level: Scale

Column Width: 1 Alignment: Right

Print Format: F6

Write Format: F6

Comnom (7) Nom commune

Measurement Level: Nominal

Column Width: 1 Alignment: Left

Print Format: A22

Write Format: A22

Zauer (8) Zonage Zauer des communes (categ99_5)

Measurement Level: Scale

Column Width: 1 Alignment: Right

Print Format: F1

Write Format: F1

- | | |
|---|------------------------------|
| 1 | Pôle urbain |
| 2 | Périurbain et multipolarisé |
| 3 | Pôle d'emploi et sa couronne |
| 4 | Rural légèrement urbanisé |
| 5 | Rural le moins urbanisé |

Comtaille (9) Taille commune

Measurement Level: Scale

Column Width: 1 Alignment: Right

Print Format: F1

Write Format: F1

- | | |
|---|----------------------|
| 1 | < 500 habitants |
| 2 | 500 - 3500 habitants |
| 3 | > 3500 habitants |
| 9 | nsp |

Pays (10) Code pays

Measurement Level: Nominal

Column Width: 1 Alignment: Left

Print Format: A7

Write Format: A7

Paysclas (11) Classification spatiale des pays (G_6norm)

Measurement Level: Scale

Column Width: 1 Alignment: Right

Print Format: F1

Write Format: F1

- | | |
|---|------------------|
| 1 | Urbains |
| 2 | Périurbains |
| 3 | Réseau de villes |
| 4 | Petit pôle |
| 5 | Maillés |
| 6 | Ruraux |
| 8 | Non classé |
| 9 | Hors pays |

Paysbourg (12) Terrains Enesad

Measurement Level: Nominal

Column Width: 1 Alignment: Right

Print Format: F2

Write Format: F2

- | | |
|----|------------------------------|
| 1 | 21AMCO |
| 2 | 21CHAT |
| 3 | 71BRBO |
| 4 | 71CHAL |
| 5 | 89PFOR |
| 6 | 89TONN |
| 7 | SEITI |
| 8 | 58NMOR |
| 9 | 58NSNI |
| 10 | 58VLNC |
| 11 | 71AUMO |
| 12 | 71CBRI |
| 13 | 89AVAL |
| 14 | Bourgogne hors pays |
| 15 | CR bourguignons |
| 16 | Pays français hors Bourgogne |
| 17 | France hors Bourg. hors pays |

18 CR hors Bourgogne
 19 Inconnu

Variables politiques

Ass (2) Assemblée

Measurement Level: Nominal
 Column Width: 6 Alignment: Center
 Print Format: F1
 Write Format: F1

1 CM
 2 CG
 3 CR

Fonction (3) Fonction dans l'assemblée

Measurement Level: Nominal
 Column Width: 1 Alignment: Left
 Print Format: F2
 Write Format: F2

0 nc
 1 Maire
 2 Adjoint 2e-4e
 3 Adjoint 5e-10e
 4 Adjoint 11e-33e
 5 Pdt CG-CR
 6 Vice-pdt 1er
 7 Vice-pdt 2e-4e
 8 Vice-pdt-5e-15e
 9 Conseiller
 10 Adjoint 1er
 11 Maire délégué

Pol28 (22) Etiquette politique (28 catégories)

Measurement Level: Nominal
 Column Width: 19 Alignment: Center
 Print Format: F2
 Write Format: F2

1 Com
 2 CPN
 3 Div
 4 DL
 5 DvD
 6 DvG
 7 Eco
 8 ExD
 9 ExG
 10 FN
 11 FRN
 12 LCR
 13 LO

14	MDC
15	MNR
16	MPF
17	nc
18	PRE
19	PRG
20	PRS
21	RdG
22	Reg
23	RPF
24	RPR
25	Soc
26	UDF
27	UMP
28	Ver

Pol7 (23) Etiquette politique (6 catégories)

Measurement Level: Scale

Column Width: 17 Alignment: Right

Print Format: F2

Write Format: F2

1	Extrêmes droites
2	Droites parlementaires
3	Ecologistes
4	Gauches parlementaires
5	Extrêmes gauches
6	Autres
9	nc

TABLE DES FIGURES

Fig. 1 :	Sources utilisées pour constituer la base de données sur les élus locaux français.....	8
Fig. 2 :	Variables du fichier dans sa version finale.....	10
Fig. 3 :	Effectifs des élus locaux des pays bourguignons.....	15
Fig. 4 :	Effectifs selon les types de pays	16
Fig. 5 :	Effectifs par région	17
Fig. 6 :	Effectifs des départements bourguignons.....	18
Fig. 7 :	Taux de féminité des élus (%)	19
Fig. 8 :	Taux de féminité des élus par type de pays (%).....	20
Fig. 9 :	Taux de féminité des élus par type de communes (%).....	21
Fig. 10 :	Impact de la parité sur le taux de féminité des conseillers municipaux.....	22
Fig. 11 :	Taux de féminité dans les départements bourguignons (%).....	23
Fig. 12 :	La parité dans les groupes politiques	24
Fig. 13 :	Taux de féminité par région (%).....	25
Fig. 14 :	Age des élus par pays.....	28
Fig. 15 :	Age par types de pays	29
Fig. 16 :	Age par type de communes	29
Fig. 17 :	Age par type de communes (classification ZAUER).....	30
Fig. 18 :	Age moyen par région.....	31
Fig. 19 :	Age des élus bourguignons par département.....	32
Fig. 20 :	Des élus très homogènes en âge : l'exemple des profils socio-démographiques	34
Fig. 21 :	Age des simples conseillers municipaux.....	35
Fig. 22 :	Profils d'âge des conseillers municipaux des pays bourguignons	36
Fig. 23 :	Age des maires	37
Fig. 24 :	Profils d'âge des maires des pays bourguignons	38
Fig. 25 :	Age des conseillers généraux des pays bourguignons	40
Fig. 26 :	Age des élus bourguignons par département.....	41
Fig. 27 :	Age moyen suivant le sexe et la taille de la commune d'élection	45
Fig. 28 :	Age des simples conseillers municipaux suivant le sexe	46
Fig. 29 :	Age des maires suivant le sexe.....	47
Fig. 30 :	Age des simples conseillers municipaux.....	48
Fig. 31 :	Taux de féminité des simples conseillers municipaux.....	49

Fig. 32 :	Taux de féminité des élus des pays bourguignons par classe d'âge (%) Simples conseillers municipaux.....	50
Fig. 33 :	Taux de féminité suivant l'âge et le type de commune.....	51
Fig. 34 :	Taux de féminité par âge et par région	52
Fig. 35 :	Étiquettes politiques du Ministère de l'Intérieur	53
Fig. 36 :	Étiquettes politiques des conseillers municipaux (toutes fonctions) des pays bourguignons.....	54
Fig. 37 :	Étiquettes politiques des conseillers généraux et régionaux des pays bourguignons	56
Fig. 38 :	Regroupement des étiquettes politiques en tendances	57
Fig. 39 :	Tendances politiques des conseillers municipaux (toutes fonctions) des pays bourguignons ...	58
Fig. 40 :	Tendances politiques des conseillers généraux et régionaux des pays bourguignons (%).....	59
Fig. 41 :	Part des « Sans étiquette » et des « Divers »	60
Fig. 42 :	Tendances politiques des élus selon le type de pays.....	61
Fig. 43 :	Tendances politiques des élus selon la taille de la commune.....	61
Fig. 44 :	Tendances politiques des départements bourguignons	63
Fig. 45 :	Tendances politiques des conseillers municipaux (toutes fonctions) par région.....	65
Fig. 46 :	Tendances politiques des conseillers généraux par région.....	66
Fig. 47 :	Tendances politiques des conseillers régionaux par région	67
Fig. 48 :	Corrélation des différentiels [droite - gauche].....	68
Fig. 49 :	Positionnement gauche-droite des régions françaises.....	68
Fig. 50 :	Part des étiquetés par assemblée.....	69
Fig. 51 :	Part des étiquetés par fonction.....	69
Fig. 52 :	Part des étiquetés par type de communes (ZAUER)	70
Fig. 53 :	Age suivant l'étiquetage.....	70
Fig. 54 :	Part des professions (classification INSEE) suivant l'étiquetage.....	71
Fig. 55 :	Caractéristiques des élus bourguignons avec étiquette politique.....	72
Fig. 56 :	Professions les plus représentées parmi les élus.....	75
Fig. 57 :	Professions les plus représentées parmi les élus.....	76
Fig. 58 :	Profession des conseillers municipaux (toutes fonctions) des pays bourguignons.....	81
Fig. 59 :	Profession des conseillers municipaux :	82
Fig. 60 :	Profession des conseillers municipaux des pays bourguignons :	83
Fig. 61 :	Profession des conseillers généraux des pays bourguignons	84
Fig. 62 :	Profession des conseillers généraux des pays bourguignons :	85
Fig. 63 :	Profession des conseillers généraux des pays bourguignons :	86
Fig. 64 :	Profession des élus des départements bourguignons	87
Fig. 65 :	Profession des élus des départements bourguignons :	88
Fig. 66 :	Profession des élus des départements bourguignons	89
Fig. 67 :	Professions par catégorie de communes	91

Fig. 68 :	Professions par catégorie de communes	92
Fig. 69 :	Sur-représentations et sous-représentations par rapport à l'ensemble de la population.....	93
Fig. 70 :	Effectifs par type de commune et par région (%).....	97
Fig. 71 :	Taux de féminité suivant le type de commune et suivant la région (%).....	98
Fig. 72 :	Age moyen suivant le type de commune et suivant la région (%).....	99
Fig. 73 :	Sexe et âge comparés entre ville et campagne suivant les régions.....	100
Fig. 74 :	Taux de sans étiquette politique	101
Fig. 75 :	Différentiel [droite – gauche] parmi les élus avec étiquette.....	102
Fig. 76 :	Profession suivant le type de commune et suivant la région (%).....	103